

INTERNATIONAL >
Les Carabiniers italiens :
casques bleus de la culture

FOCUS > La Garde
républicaine entre modernité
et tradition

DOSSIER > Des métiers inscrits
dans le patrimoine national



REVUE

de la gendarmerie nationale

REVUE TRIMESTRIELLE / SEPTEMBRE 2018 / N° 262 / PRIX 6 EUROS
SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE BENOÎT HABERBUSCH

Gendarmerie
et patrimoine



© Adobe stock

ALGORITHMES ET ESPACES NORMATIFS

Le traitement de données massives, la disponibilité d'informations et la nécessité d'appuyer des décisions sur un référentiel exact militent pour inclure des algorithmes dans le cycle de la décision. Il faut évaluer le poids réel d'une intelligence artificielle dans la genèse des recommandations algorithmiques et de la valeur ajoutée d'analystes et préserver une plus-value humaine qui réside dans l'intuition, la perception d'un environnement et en dernier ressort une imputabilité de l'acte.

FOCUS TECHNIQUE

**RETROUVEZ
EN PAGE 120
DE CE NUMÉRO
L'UNIVERS
PATRIMONIAL
DE LA GARDE
RÉPUBLICAINE.
AU CARREFOUR
ENTRE LA MODER-
NITÉ ET LA
TRADITION, ELLE
A SU PRÉSERVER
DES MÉTIERS,
AINSI QU'UN ÉTAT
DE L'ART
QUI AURAIT
PU DISPARAÎTRE
DÉFINITIVEMENT.**



© Garde républicaine



© Gendarmerie nationale

(1) *Le patrimoine est l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir* – définition retenue par la convention du patrimoine mondial de 1972.

(2) Pierre Nora, Préface de *La France du patrimoine*, Les choix de la mémoire de Marie-Anne Sire – Editions Gallimard/MONUM 1996.

(3) Eugène OLLIVIER - Revue d'anthropologie Terrain - 1987.

(4) Laurent Wirth – IGEN – conférence « histoire et mémoire » prononcée à l'Arche de la Défense en novembre 2000 <http://www.cndp.fr/crdp-reims/ressources/brochures/blphg/bul26/wirth.htm>.

Saluons cette initiative du centre de prospective et de la revue de la gendarmerie, qui fête en 2018 ses 90 ans, de s'intéresser au patrimoine – le bien reçu des pères dans sa définition usuelle¹. Elle le fait dans cette vision récente du « tout patrimoine », « des patrimoines » : « *Le patrimoine a explosé dans tous les sens. (...) Il s'est échappé du notarial et de l'artistique pour envahir tous les domaines dont il était précédemment exclu : le vécu traditionnel, le contemporain encore en usage et, même, la nature. Ne parle-t-on pas d'un patrimoine ethnologique, mais aussi génétique, linguistique et, pourquoi pas, constitutionnel ? (...) On est passé d'un patrimoine étatique et national à un patrimoine de type social et communautaire où se déchiffre une identité de groupe ; et, donc, d'un patrimoine hérité à un patrimoine revendiqué. (...) Bref, en passant, (...), d'un régime restreint à une définition généralisée, le patrimoine a quitté son âge historique pour entrer dans son âge mémoriel : le nôtre* »². Donc « *un âge mémoriel, social et identitaire* ».

Finalement, « *Le véritable critère du patrimoine n'est ni l'art ni l'histoire, mais la conscience intime du groupe social que tel objet appartient effectivement à son patrimoine* »³.

On oppose souvent histoire et mémoire, cette dernière étant suspecte de subjectivité et de partialité. En effet, l'histoire a montré combien les raisons de conserver les éléments du passé pour les transmettre aux générations du futur pouvaient être orientées et qu'il fallait aborder le « devoir »



© Gendarmerie nationale

de mémoire avec prudence. « *Ne vaudrait-il pas mieux parler de devoir d'histoire et de droit à la mémoire ? N'est-ce pas le meilleur moyen de promouvoir la procédure de vérité que doit être l'histoire ? N'est-ce pas aussi le moyen de fonder cette politique de la juste mémoire dont Paul Ricoeur fait un de ses thèmes civiques avoués ?* ⁴ »

(5) A voir un heureux croisement : Histoire et dictionnaire de la gendarmerie sous la direction de Jean-Noël LUC et Frédéric MEDARD – Editions JACOB-DUVERNET / Ministère de la Défense.

Le monde militaire, notamment par le truchement des traditions, porte une vision élargie du patrimoine (monuments, emblèmes et insignes – avec la symbolique –, uniformes – avec

l'uniformologie – armement, équipements, batailles – lieux et évènements –, musiques, héros...) toujours dans le but de construire une cohésion et une identité avec les risques précités même s'il croise devoir d'histoire et volonté de juste mémoire⁵.

Il faut se réjouir de la mise en valeur de

nouveaux objets matériels et immatériels (les pensées, concepts et savoir-faire,...) produits, utilisés, transformés ou imaginés par les gendarmes pour les besoins de leur mission. Resituées dans leur contexte et combinées entre elles, ces différentes pièces du patrimoine peuvent illustrer et expliquer comment l'institution, les gendarmes et leurs familles ont essayé de s'adapter aux enjeux et aux questions du moment. Elles permettent aussi de comprendre pourquoi d'un usage ou d'un objet on a fait un symbole ou un mythe. Le patrimoine des gendarmes est issu de la collectivité nationale, on pourrait ajouter locale car une part de l'immobilier relève des collectivités territoriales, et de la société civile. Il peut être considéré comme un bien commun, constitutif de l'identité nationale, et c'est un des enjeux pédagogiques du musée de la gendarmerie que de le démontrer. Il est aussi mondial comme l'a montré l'exposition sur les gendarmeries du Monde.



© Gendarmerie nationale

(6) <http://patrimoine-gend.forumactif.org/>.

(7) <https://www.force-publique.net/>

(8) Philippe Poirrier. *Le patrimoine: un objet pour l'histoire culturelle du contemporain? Jalons pour une perspective historiographique*. Patrimoine et communautés savantes, PUR, pp.47-59, 2009.

Au-delà de tous les spécialistes du patrimoine et de l'histoire (mais aussi d'autres disciplines telles que la sociologie, la géographie, l'anthropologie...) qui nous sont indispensables, il faut se réjouir de l'existence de tous ces passionnés, emplis d'émotions, qu'ils soient issus des rangs de la gendarmerie ou s'intéressant à elle, et les encourager à poursuivre leur démarche, en les appuyant. C'est l'objet du forum « patrimoine de la gendarmerie⁶ », créé à l'initiative de la délégation au patrimoine de la gendarmerie, et de la SNHPG-société des amis du musée de la gendarmerie⁷ et d'autres associations, dont certaines sont mises en valeur ici. C'est aussi un enjeu institutionnel que de saisir dans le quotidien ce qui relève d'évolutions clés et d'organiser et financer, avec l'appui associatif, l'acquisition, la remise en état et la conservation de ce qui peut les illustrer.

Puisons donc avec passion et raison dans notre patrimoine, « sorte de réserve d'énergies millénaires qui ne compte que par une appropriation intime, une séduction et une saveur que le sommeil lourd des choses au musée ne restitue pas à tout coup⁸ ».

**Général d'armée (2S)
Jean-Régis Véchambre,
Président de la société nationale d'histoire
et du patrimoine de la gendarmerie
Société des amis du musée
de la gendarmerie.**

INTERNATIONAL

- Les carabiniers italiens : les casques bleus de la culture** 6
par Fabrizio Parulli

UNE MÉMOIRE MÉCANIQUE

- Histoire et évolution des moyens blindés depuis la Seconde Guerre mondiale** 18
par Marc Clerc
- L'association APTG (Association du patrimoine et des traditions de la gendarmerie)** 30
par Jean-Yves Hardouin
- La salle des traditions motocycliste du CNFSR : une histoire de motos et d'hommes** 36
par Renaud Benne

DOSSIER

- Les métiers inscrits dans le patrimoine national**

FOCUS : LA GARDE RÉPUBLICAINE

- Billet du commandant de la garde républicaine** 120
par le général Striebig
- La garde républicaine et la musique** 122
par Patrick Boissier
- Les formations spéciales issues de la tradition** 132
par Patrick Boissier
- La salle de tradition de la garde républicaine** 140
par Philippe Govin
- La tradition équestre au sein de la garde républicaine** 150
par Gabriel Cortes
- Les artisans de la garde républicaine** 158
Article collectif

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Les archives : enjeu du futur** 168
par Laurent Vidal
- Mobilis in mobili : les traditions vivantes de la gendarmerie** 176
par Laurent Vidal
- La récompense de la bravoure : la médaille de la Gendarmerie nationale** 184
par Jean-François Dubos
- Le SHD : entre patrimoine et recherches** 192
par Thierry Sarmant

DOSSIER

Les métiers inscrits dans le patrimoine nationale

Ceux du PGHM : une association comme les autres ? 47

par Gabriel Romain

La montagne et le PGHM : un lien affectif, symbolique et patrimonial 53

par Blaise Agresti

Former, innover et se souvenir, le CNIGG à Gramat 59

par Dominique Dalier

Le 130^e anniversaire de la Caisse du gendarme 69

par Amédée Roy

Les gendarmes de " la Merveille " 75

par Laurent Vandecapelle

L'enquête judiciaire pour préserver le patrimoine ... 87

par Ludovic Ehrard

Le patrimoine immobilier de la gendarmerie 97

par Éric Marshal

La mémoire des pierres, le patrimoine architectural de la gendarmerie 103

par Haberbusch

Patrimoine et réseaux sociaux 113

par Richard Filmotte



© Carabiniert

LES CASQUES BLEUS ITALIENS DE LA CULTURE OU L'ÉVIDENCE D'UN MODÈLE D'INTERVENTION INTERNATIONALE

Des conflits du type de ceux qui embrasent le théâtre moyen-oriental ou des catastrophes naturelles (tremblements de terre, tsunami, etc...) ont des conséquences sur les populations mais également sur la sphère culturelle qui constitue le patrimoine des peuples.

Les carabinieri italiens ont su proposer un modèle d'intervention afin de pouvoir se projeter sur des zones sensibles, concourir à l'expertise des œuvres à préserver et organiser la mise en sûreté des biens culturels sur des zones sécurisées.

Sachant lier des partenariats avec les autorités locales, possédant une capacité logistique éprouvée et disposant de la force des armes s'il en est besoin, les Carabinieri ont su créer un nouveau mode d'action des forces de police à statut militaire qui suscite une attention au niveau international.

Les carabiniers,

casques bleus de la culture

Questions à Fabrizio Parulli. Propos traduits par madame Gaja Risina, du centre national de formation aux langues et à l'international, département italien, à Rochefort.

M

Mon général, quelle est la situation globale du patrimoine culturel mondial et où enregistre-t-on le plus de cas critiques ?

Plusieurs régions du monde ont subi de plein fouet, lors de ces dernières années, une recrudescence de phénomènes extrêmes et de catastrophes naturelles ; néanmoins, comme l'actualité récente nous l'a maintes fois rappelé, cela ne fait aucun doute que les plus profondes blessures au patrimoine culturel ont été infligées par les hommes. Je pense notamment à l'Irak et à la Syrie, où nombre de sites témoignant d'un passé civilisationnel brillant, ont fini par succomber à la folie destructrice des terroristes et à leur violence iconoclaste. Depuis que ces pays ont sombré dans le conflit, et encore plus depuis



FABRIZIO PARULLI

Général. Arme des Carabiniers

l'occupation du califat autoproclamé de l'organisation État islamique, les soldats de Daech n'ont eu cesse de détruire ou d'endommager irrémédiablement ce riche patrimoine, symbole fort d'identité culturelle et de cohésion sociale. En Irak, pas moins de vingt-huit édifices religieux ont été mis à sac et transformés en ruines : parmi ceux-ci, des mosquées chiïtes, des tours funéraires, des églises et des sanctuaires. De nombreux sites antiques et médiévaux ont également été victimes de cette stratégie de destruction culturelle délibérée et méthodique. Pour ne citer que quelques exemples, les cités antiques de Nineveh, de Mossoul et de Hatra ainsi que les vestiges de la forteresse Bash Tapia et une pléthore de chefs-d'œuvre, faisant partie des collections du musée de Mossoul, ont été réduits à néant. Le site emblématique de Nimroud, l'un des bijoux de l'art assyrien en Irak, a en outre été ravagé par des dynamitages et des destruc-

tions à la pelleuse, comme cela a pu être constaté lors du déploiement d'une mission d'évaluation de l'UNESCO sur ce site archéologique en décembre 2016.

En Syrie, la situation est tout aussi préoccupante. Un certain nombre de monuments inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ont, en effet, été réduits à l'état de gravats. Je me réfère notamment aux monuments historiques de Bosra, qui ont été irrémédiablement endommagés par les tirs d'artillerie lors des affrontements, et à d'autres sites dont le temple de Bêl et l'Arc de Triomphe de Palmyre. On dénombre désormais par centaines les sites délabrés ou ravagés par les combats qui continuent de déchirer le pays.

Pour ce qui est du cas irakien, la situation critique dans laquelle est plongé le pays a été au cœur des discussions lors de la Conférence internationale de coordination sur le patrimoine culturel dans les zones libérées d'Irak, organisée au siège de l'UNESCO à Paris les 23 et 24 février 2017. J'ai d'ailleurs eu l'énorme privilège d'y être convié et de participer aux travaux de cette session aux côtés de M. Qais Rasheed, Vice-ministre irakien de la Culture pour les antiquités et le tourisme.

Dans le cadre de cette illustre enceinte, les responsables irakiens de la culture et les représentants du gouvernement de Bagdad ont exposé les difficultés liées à

la sauvegarde du patrimoine culturel, au vu notamment de la conjoncture sécuritaire du pays. L'objectif était avant tout de définir les priorités en matière de préservation des biens culturels menacés ainsi que d'identifier des initiatives ciblées visant à protéger les sites archéologiques, les monuments religieux, le patrimoine urbain, les édifices historiques tout comme les collections des musées et les manuscrits historiques.

Concrètement, la conférence s'est conclue par l'adoption d'un plan d'action prioritaire d'urgence et de plusieurs projets qui seront mis en œuvre à moyen et à long terme. Afin d'en assurer le suivi, les parties pertinentes sont convenues d'instituer un *Steering Committee*, à savoir un comité de pilotage conjoint, basé à Bagdad. Il sera présidé par le Ministre de la culture irakien et coprésidé par l'UNESCO. Il se composera à la fois des bailleurs internationaux et des experts du patrimoine irakien chargés de veiller au bon déroulement des initiatives indiquées.

Une autre initiative phare mérite, à mon sens, d'être mise en exergue. Je me réfère en particulier au projet « Faire revivre l'esprit de Mossoul », qui a été lancé le 14 février dernier par la directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay, à l'occasion de la conférence internationale de Koweït City sur la reconstruction de l'Irak.

Dans le cadre de cette initiative, en faveur de laquelle l'Italie a décidé de mobiliser un soutien financier considérable, l'UNESCO coordonnera les efforts internationaux pour la reconstruction du pays. Le projet se concentre notamment sur la reconstruction de la vieille ville de Mossoul qui, des siècles durant, a été le creuset des rencontres culturelles et des échanges commerciaux ainsi que l'emblème de l'esprit de tolérance et de l'identité plurielle de la région.

En particulier, l'initiative promue par Mme Azoulay prévoit de mener de front ces efforts dans deux domaines principaux : d'une part, la revitalisation des institutions éducatives et la réhabilitation du patrimoine historique et culturel et de l'autre, la promotion des valeurs liées à la cohésion sociale et à l'identité culturelle du peuple irakien. Nul besoin de préciser que l'objectif d'une telle approche consiste à mettre l'accent sur la « dimension humaine » pour parvenir à une reconstruction durable de la ville.

Pour ce qui est du cas syrien, par contre, une initiative comparable à celle qui a été lancée en faveur de la renaissance de Mossoul, n'existe malheureusement pas encore à ce jour. Des actions concrètes et ciblées seront sans aucun doute entreprises, mais il nous faudra attendre que le contexte politique du pays devienne plus favorable.

Mon général, ces destructions s'accompagnent des déprédations des sites historiques ainsi que de la revente sur le marché noir international des œuvres d'art pillées. Comment endiguer ce trafic des reliques archéologiques et artistiques récupérées en Irak et en Syrie ?

Lors de ces trois dernières années, plusieurs résolutions ont été adoptées par les Nations-Unies pour contrer efficacement les phénomènes que vous évoquez. Parmi celles-ci, trois méritent d'être mises en relief : la Résolution A/RS/69/281 « Sauvegarde du patrimoine culturel de l'Irak », adoptée par l'Assemblée générale le 28 mai 2015 ; la Résolution S/RES/2199, votée par le Conseil de sécurité le 12 février 2015, relative au renforcement des mesures visant à tarir les sources de financement du terrorisme et la Résolution S/RES/2253 du 17 décembre 2015, sur le durcissement des sanctions contre l'EIL. Par le biais de ces trois résolutions, les Nations Unies ont déjà officiellement interdit tout commerce des biens culturels en provenance de Syrie et d'Irak et ont institué des dispositifs de sanctions, de veille et d'échange d'informations entre les États membres. Une dernière disposition mérite en outre d'être soulignée qui, à mon sens, n'est pas des moindres : la Résolution 2347, adoptée à l'unanimité à New York, le 24 mars 2017, par le Conseil de sécurité. Celle-ci engage notamment les parties prenantes à la protection des biens cultu-

rels en cas de conflit armé et contre le trafic illicite des antiquités. Cette résolution est unique en son genre : le soutien unanime qu'elle a obtenu a, en effet, permis d'envoyer un signal fort et clair de la volonté des pays onusiens à fédérer leurs efforts dans le but de sauvegarder le patrimoine culturel.

Dans le même ordre d'idées, les contrôles aux douanes ont été renforcés et les biens culturels en provenance de ces pays font à présent l'objet d'une attention particulière et d'un contrôle accru. Or, pour que notre action soit la plus efficace possible, non seulement nous avons systématiquement recours aux méthodes traditionnelles d'enquête, mais nous assurons aussi une veille des plateformes de vente en ligne. Il faut, en effet, reconnaître que ce trafic illicite a pris une ampleur considérable ces dernières années via Internet. Il s'avère difficile pour les autorités nationales compétentes d'y contrôler effectivement l'ensemble des biens proposés à la vente, d'où la nécessité de recourir à de nouvelles méthodes d'enquête afin de relever ce défi.

Il ne fait néanmoins aucun doute que c'est au niveau national qu'un effort particulièrement significatif devra intervenir en vue d'enrayer, ou du moins d'endiguer, ce trafic d'objets patrimoniaux. Je me réfère notamment aux activités de *capacity building* et à celles en soutien aux forces policières et douanières de chaque pays

afin de construire et renforcer leur propre capacité à relever efficacement les défis posés par un marché illicite, de plus en plus mondialisé, où les échanges commerciaux se succèdent à une incroyable rapidité.

(1) *Le Comando Carabinieri tutela patrimonio culturale* (TPC) a été créé en 1969. Comme toutes les branches du corps des Carabinieri, cette unité est à la fois un service de police et une autorité militaire. L'unité intervient sur la totalité du territoire national en coordination avec l'ensemble des autres branches spéciales et territoriales du corps des Carabinieri, les autres services de police et les bureaux territoriaux du Ministère des biens et des activités culturelles et du tourisme. Le TPC comprend : un bureau central, doté de trois sections opérationnelles (soit archéologie, antiquités, art moderne et contre-façon), quinze unités territoriales (*Nuclei*) ayant une compétence régionale ou interrégionale, et une sous-unité en Sicile.

Prenons en guise d'exemple le cas de l'Irak, où l'Italie est intervenue en apportant sa précieuse contribution. Ce soutien s'est concrétisé dès l'éclatement du conflit par le déploiement, entre 2003 et 2006, de militaires du *Commandement des Carabinieri pour la protection du patrimoine culturel* (TPC)¹ dans la capitale et dans la ville de Nasiriya. Plus particulièrement, un officier a été détaché à Bagdad, en qualité d'expert gouvernemental auprès du ministère de la Culture du gouvernement de coalition, afin d'effectuer un état des lieux des biens patrimoniaux dérobés au Musée

archéologique de Bagdad et pour en faciliter la récupération. Profitant du chaos dans lequel le pays était plongé, ce musée avait, en effet, été vandalisé. Fort heureusement, la quasi-totalité des

pièces faisant partie de ses collections avaient été mises à l'abri par les conservateurs irakiens avant que le saccage n'ait lieu.

La mission avait donc pour vocation principale d'effectuer un recensement des antiquités stockées dans les réserves aussi bien internes qu'extérieures du Musée, ainsi que de créer la première base de données permettant de connaître le nombre précis d'artefacts convoités. Quelques mois après, pour faire suite à ce premier déploiement, d'autres spécialistes du TPC ont rejoint Nasiriya, dans le cadre de l'opération « *Antica Babilonia* ». Partie intégrante du Régiment MSU, ces

militaires ont travaillé de concert avec les autorités locales et la police irakienne dans une double perspective : d'une part, ils ont réalisé un travail de recensement des 650 sites archéologiques en péril dans la seule province de Dhi-Qar située au nord-est du pays, et de l'autre, ils ont sécurisé ces lieux en mettant en place un dispositif qui a effectivement permis de lutter contre les fouilles clandestines et l'exportation non autorisée d'antiquités. Ce déploiement de Carabiniers a, entre autre, permis de saisir 1.636 biens archéologiques ainsi que d'interpeller 53 individus, immédiatement mis à disposition des autorités judiciaires irakiennes.



La sécurisation de lieux a permis de tarir des sources de trafic.

© Carabiniere

Je ne crois pas me fourvoyer en affirmant que ce dispositif a fait preuve d'une très grande efficacité, raison pour laquelle il pourrait vraisemblablement être transposé dans les deux régions.

De l'échange de bons procédés aux enquêtes conjointes, nous avons posé les bases d'un transfert de connaissances aux peuples irakien et syrien qui ont, tout comme les Italiens, la chance de posséder un patrimoine culturel vaste et aux origines très anciennes.



Les actions coordonnées avec les acteurs culturels locaux ont permis de répertorier et de mettre à l'abri des destructions ou des trafics des pièces d'exception.

© Carabinieri

Mon général, quel rôle l'Italie peut-elle jouer pour protéger l'intégrité du patrimoine culturel mondial face aux conflits armés et aux catastrophes naturelles ?

Fort des nombreux appels en faveur de

la protection du patrimoine culturel en situation d'urgence, le gouvernement italien a formulé la proposition de créer des « *Casques bleus de la culture* », dans le cadre de la coalition mondiale pour la préservation du patrimoine nommée

« *Unite4Heritage* », qui a été promue par Mme Irina Bokova, la directrice générale de l'UNESCO.

Le 31 juillet 2015, s'est tenue dans la capitale lombarde la conférence internationale des Ministres de la Culture : organisée en concomitance avec l'Exposition universelle, elle réunissait les 80 ministres de la culture des pays participant à l'Expo Milan 2015. C'est à cette occasion que, sous l'impulsion de M. Franceschini, ministre italien des biens et des activités culturels et du tourisme,

l'idée strictement italienne de créer une unité spéciale entièrement vouée à la sauvegarde des sites culturels menacés par le feu des guerres, est officiellement entérinée. À la suite de la conférence, qui s'était d'ailleurs achevée par l'adoption d'une déclaration condamnant fermement la stratégie de nettoyage culturel en cours dans plusieurs régions du monde, ce projet de mise en place de la *task force* italienne « *Unite4Heritage* » a été présenté devant les internationales. Ceci a permis à l'Italie de se poser en modèle dans la protection de la culture.



L'action repose sur une expertise qui autorise à distinguer les pièces essentielles et à hiérarchiser les mesures de sauvegarde en matière de conservation et de stockage sécurisé.

© Carabinieri

À peine deux mois plus tard, en octobre 2015, cette piste devient réalité et la *task force* italienne « *Unite4Heritage* »

voit le jour. Ces « *Casques bleus de la culture* » sont constitués de militaires de l'Arme des Carabinieri spécialisés dans

la lutte contre le trafic illicite de biens culturels pillés ainsi que de fonctionnaires civils. Ces experts (architecture, archéologie, histoire de l'art, restauration et conservation, muséologie, géologie, sismologie, bibliothèques et archives) sont issus des ministères qui coordonnent cette unité : le Ministère des biens et des activités culturels et du tourisme, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Ministère de la défense ainsi que le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Concrètement, cette *task force* est déjà en capacité d'intervenir, soit sous la houlette de l'UNESCO soit sur la demande de l'un de ses États membres, afin d'accomplir un large éventail de missions en lien avec la protection du patrimoine culturel et la lutte contre le commerce illicite d'œuvres d'art. Parmi celles-ci : sécuriser les sites archéologiques, les lieux d'intérêt ainsi que les biens culturels ; renforcer la lutte contre le pillage et le trafic d'artefacts exhumés et dérobés ; apporter un soutien spécialisé aux pays requérants en adoptant tous les moyens de protection nécessaires pour limiter les dommages que des situations de conflit ou d'urgence sont susceptibles de causer au patrimoine culturel mondial. Je me félicite sincèrement de constater que la création de la *task force* italienne « *Unite-4Heritage* » a constitué une avancée majeure sur le long chemin qu'a emprun-

té l'Italie avec cette mission supranationale dont la seule et unique vocation est de préserver la mémoire du monde. Pays aux innombrables sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, l'Italie a su faire de la sauvegarde du patrimoine culturel son domaine d'excellence : c'est tout naturellement que la communauté internationale toute entière tourne donc ses regards vers son savoir-faire. Je ne crois pas d'ailleurs me fourvoyer en soulignant que la création de la force opérationnelle constitue l'une des meilleures réponses que l'on ait pu apporter aux responsables des exactions culturelles - de véritables crimes contre l'humanité - que les soldats de Daech ou les affiliés à d'autres organisations criminelles ou terroristes, n'ont de cesse de perpétrer dans les zones de conflit.

Mon général, comment cette *task force* s'entraîne-t-elle et sur quels théâtre d'opérations a-t-elle déjà été déployée ?

Les Carabiniers intégrant l'unité des « *Casques bleus de la culture* » suivent le même parcours de formation à la préparation opérationnelle que celui qui est dispensé aux officiers et sous-officiers de l'Arme des Carabiniers destinés à être projetés en opérations extérieures (OPEX). Preuve en est le fait que les instructions à l'intention des militaires de la *task force* sont encadrées par les formateurs du centre d'entraînement hautement spécialisé de notre Arme chargé

d'assurer les stages préparant aux opérations extérieures.

Une deuxième phase de formation vient compléter ce dispositif. À savoir : le cours de spécialisation « *Unite4Heritage* » organisé conjointement par mon Commandement et le Ministère des biens et des activités culturels, en étroite coopération avec le *Centre of Excellence for Stability Police Units (CoESPU)* de l'Arme des Carabiniers. Permettez-moi d'apporter une dernière précision par rapport à ce que je viens d'évoquer : cette instruction

a été spécialement conçue et élaborée pour favoriser à la fois le perfectionnement et le partage d'éléments d'information relatifs aux théâtres d'opérations où nos « *Casques bleus de la culture* » sont susceptibles d'intervenir.

C'est la raison pour laquelle l'unité peut être déployée rapidement et dans n'importe quel environnement hostile, que ce soit à la suite d'une catastrophe naturelle, dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ou dans des situations de pré-et post-conflit.



Le déploiement lors de catastrophes naturelles et dans des zones difficiles d'accès vise à isoler rapidement les œuvres culturelles majeures et à les évacuer vers un échelon de recueil et d'expertise.

© Carabinieri

La première mission officielle de cette *task force* a été lancée suite à la série de séismes dévastateurs qui ont secoué l'Italie centrale, en août 2016. Dès le premier tremblement de terre, les personnels de la *task force* sont aussitôt intervenus à Amatrice, ville située à quarante kilomètres de l'épicentre, où ils ont œuvré de concert avec les militaires des unités territoriales TPC de Rome, d'Ancône et de Pérouse, ainsi qu'avec les Carabiniers de l'unité TPC de police judiciaire.

Dans un second temps, dès que de nouvelles secousses ont frappé la région, la force a immédiatement été déployée dans les villages sinistrés d'Arquata del Tronto et de Norcia ainsi que dans toute la province de Macerata. Ce déploiement a notamment permis de réaliser une première évaluation des dommages subis par le patrimoine ainsi que de soutenir le transport des biens culturels ayant échappé à la destruction vers des endroits sûrs.

Il est toutefois nécessaire de souligner que des efforts considérables en matière de récupération des biens culturels ont été engagés sur l'ensemble des territoires touchés, y compris dans les endroits les plus reculés. Le TPC a joué un rôle de premier plan dans la protection du patrimoine en repérant des « *safe haven* » temporaires destinés aux biens meubles extraits des gravats et des décombres. Qui plus est, en lien étroit avec les fonctionnaires du Ministère des Biens et des Activités culturels, les diocèses ainsi que les sapeurs-pompiers, les Carabiniers de la *task force* ont assuré l'ensemble des activités

relatives à la mise en sécurité des œuvres d'art de valeur. Ils ont épaulé les experts du ministère de la Culture en assurant personnellement le transport des biens culturels en lieu sûr pour empêcher qu'ils ne soient endommagés ou ne disparaissent.

Durant la période allant du 24 août 2016 au 29 avril 2018, le TPC a déployé, y compris dans les endroits d'intérêt culturel les plus reculés de la péninsule italienne, un total de 3000 militaires. Un dispositif et un savoir-faire remarquables ont permis de récupérer 28 166 biens culturels.



© Carabinieri

L'utilisation des dernières technologies permet d'affiner l'acquisition des zones à traiter et de digitaliser rapidement les informations relatives aux œuvres d'art et à leur contexte pour constituer des bases de données partageables.

Sur le front international, la *task force* est présente en Irak depuis deux ans. Dans ce pays, elle a été déployée en 2016 en

tant qu'unité à vocation spécialisée de l'Arme des Carabiniers dans le cadre du programme de formation, d'assistance technique et d'expertise pour les forces de police locales.

À ce sujet, je suis particulièrement heureux d'ajouter que, depuis janvier 2018, le TPC est désormais opérationnel de façon permanente en Irak grâce à deux équipes de la *task force* « *Unite4Heritage* ». Celles-ci sont implantées dans les villes de Bagdad et d'Irbil, et ont pour vocation : premièrement, l'encadrement des activités de formation et d'entraînement des forces de police locales ; ensuite, l'apport d'un soutien spécialisé aux bureaux de liaison de l'UNESCO, aux autorités diplomatiques italiennes en Iraq ainsi qu'à l'ensemble des autorités et des organismes nationaux et internationaux chargés de la protection du patrimoine. Pour finir, il faut ajouter le partage de leur expertise avec l'ensemble des parties pertinentes en ce qui concerne tant le recueil d'informations, l'analyse et l'inventaire des données relatives aux antiquités dérobées que la lutte contre le trafic illicite de biens culturels.

Du déploiement de la mission jusqu'à ce jour, pas moins de sept cours de spécialisation portant sur la sauvegarde du patrimoine culturel ont été organisés entre Irbil et Bagdad.

Mon général, quel est votre espoir pour l'avenir ?

Je souhaiterais que cesse le déferlement de

rage destructrice dont fait l'objet le patrimoine mondial dans certaines régions du monde et que toutes les parties prenantes fassent un front uni pour stopper l'hémorragie d'attaques délibérées et indiscriminées contre notre patrimoine culturel. Je milite pour que cesse l'effroyable campagne de nettoyage culturel que des criminels extrémistes orchestrent de manière inconsidérée depuis maintenant plus de trois ans.

Mon espoir est de voir les hommes et les femmes des « Casques bleus de la culture » se déployer à l'étranger, dans l'ensemble des territoires déstabilisés. Mon espoir est que cela puisse se produire à court terme, a fortiori après l'adoption de la Résolution 2347 par le Conseil de sécurité des Nations Unies intervenue le 24 mars 2017.

La *task force* italienne n'a pas encore été déployée sous mandat de l'UNESCO. Cela est notamment dû au fait que le Mémoire d'accord, conclu en 2016 avec l'UNESCO, est un accord-cadre qui renvoie à des accords techniques pour les questions relatives aux règles et aux procédures régissant l'emploi des effectifs ainsi qu'aux aspects logistiques. Ces accords sont à présent en phase de concertation : nous sommes entrés dans la dernière ligne droite. Une fois ce passage finalisé, il nous sera enfin possible de déployer les équipes de la *task force* sous l'égide de cette organisation internationale.

MÉMOIRE MÉCANIQUE



© Sandra Chenu Godeffroy

LES BLINDÉS EN GENDARMERIE : UNE ÉVOLUTION DICTÉE PAR LES CONTEXTES D'EMPLOI

Les blindés de la gendarmerie ont eu une vocation naturelle à être engagés sur les théâtres d'opérations lors des conflits de la seconde Guerre mondiale et dans l'empire colonial lors des phases inhérentes à la décolonisation, notamment en Afrique du Nord. Lentement, dans le contexte de la guerre froide et de la Défense opérationnelle du territoire (DOT), les missions évoluent vers la protection directe des institutions et donc une intégration dans la réserve gouvernementale.

L'emploi en Afghanistan, dans le cadre de mandats internationaux, ouvre un nouveau volet de déploiement dans le cadre de la pacification de zones. Il a permis de dégager une nouvelle expertise tout en usant de moyens modernisés et de motiver la pérennité d'une force de police à statut militaire. Il n'en reste pas moins que cette force mécanique constitue une garantie de la sûreté des institutions en cas de troubles graves à l'ordre public ou d'une atteinte à des intérêts vitaux de la France par des forces étrangères.

Cette courte mais dense histoire fait partie maintenant du patrimoine de la Gendarmerie nationale mais également des formations mécanisées de la France.

Histoire et évolution

des moyens blindés depuis la Seconde Guerre mondiale

Par Marc Clerc

A

Alors que les blindés fêteront le 85^e anniversaire de leur présence au sein de la gendarmerie, force est de constater que leur histoire et leur évolution sont intimement liées aux adaptations permanentes de notre institution aux changements qui ont touché la société, notamment depuis la Seconde Guerre mondiale.

Une tradition déjà ancienne



MARC CLERC

Colonel de Gendarmerie. Commandant le groupement blindé de gendarmerie mobile de Satory

Si les premières réflexions relatives à la présence de blindés en gendarmerie remontent aux violentes opérations de maintien de l'ordre du début des années 1930 et à la recherche consécutive de méthodes novatrices, ce n'est qu'avec leur engagement durant le second conflit

(1) Au cours de la campagne de France, 30 officiers, gradés et gendarmes ont été tués. On dénombre également 4 disparus et 59 blessés. Pour ces faits de guerre à Stonne, Sy et Tannay, le 45^{ème} bataillon de chars de combat de la gendarmerie est cité à l'ordre de l'armée. Son fanion est décoré de la croix de guerre avec palme.

(2) Si on fait abstraction des deux et très éphémères sections d'auto mitrailleuses armées par des gendarmes de la compagnie d'Arras à compter du 22 sept 1914 et dissoutes fin octobre, pourtant attributaire d'une citation à la croix de guerre - Cf. Louis N. Panel « La grande guerre des gendarmes » P. 114.

mondial et les combats emblématiques du 45^e bataillon de chars de combat de la gendarmerie (45^e BCC) dans les Ardennes en mai 1940¹ qu'ils pérennisent leur existence au sein de l'Arme².

Issu en grande partie du Groupe spécial autonome de garde républicaine mobile de Satory, instauré le 15 mai 1933, première véritable unité blindée de la gendarmerie, qui avait vocation à intervenir avec ses chars Renault FT-17 dans des opérations de rétablissement de l'ordre, dans l'hypothèse particulière d'un mouvement insurrectionnel dans la Les



45^{ème} Bataillon de chars de combat de la gendarmerie (BCCG) devant le château de Versailles.



1940 – Départ du BCCG du quartier Delpal pour la campagne de France.

© Gendarmerie nationale

© Gendarmerie nationale

(3) À Stonne, le bataillon parvient à bloquer pendant 6 jours le régiment blindé d'élite « Gross-deutschland ». À Tannay, il décime seul un régiment d'infanterie ennemi.

différents récits, s'ils relatent de glorieux combats³, font également mention de nombreux problèmes qui ont gêné le bon déroulement des manœuvres et permettent

de comprendre en partie l'échec partiel subi. Le bataillon est ainsi totalement dépourvu de liaisons radio, pourtant cruciales pour la manœuvre des engins. Le char H39 ne dispose pas d'un volume intérieur suffisant, ce qui se traduit par un manque de confort pour ses deux occupants. Son frein de tir est défectueux, ce qui rend le canon parfois inutilisable, tout comme son système de freinage empêchant le pilote de maîtriser sa trajectoire en toutes circonstances...

Après s'être retrouvée momentanément sans composante blindée après la défaite de 1940, la gendarmerie s'empresse à la

Libération de reformer une telle capacité avec de nouveaux engins.

La reconstruction des unités blindées et leur participation aux guerres de décolonisation

Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, l'armée française et par voie de conséquence la gendarmerie, connaissent une période particulière dans l'utilisation des blindés, puisqu'elles se voient dotées de matériels provenant des États-Unis, dont ces derniers gardent la propriété et le contrôle par crainte de les voir utilisés à des fins contraires à leurs intérêts. Pour la gendarmerie, il s'agit principalement des chars Sherman de type M4, dont plusieurs modèles sont confiés aux gendarmes de Satory et utilisés jusqu'en 1962 aux côtés de half-tracks.

La campagne d'Indochine (1946-1954) voit des gradés et gardes appartenant au 1^{er} groupe blindé de Satory, héritier du 45^o



© Gendarmerie nationale

Char Sherman de type M4.

BCCG, employés dans des pelotons de chars M24. Ces volontaires peuvent également compter sur des half-tracks et des automitrailleuses AMM8. Cependant, la configuration du terrain et le peu de routes praticables restreignent considérablement l'emploi des engins. Peu d'archives existent malheureusement concernant les services effectués durant cette période car celles du théâtre d'opération indochinois sont en cours d'inventaire.



© Gendarmerie nationale

Half-Track M3.

Le conflit en Algérie débute le 1^{er} novembre 1954 et dure jusqu'en 1962. Afin de renforcer la gendarmerie d'Afrique du Nord, il est décidé d'augmenter ses effectifs propres et surtout d'y envoyer des escadrons métropolitains. En 1955 et 1956, des unités du 1^{er} groupement blindé sont ainsi pleinement intégrées dans le dispositif militaire en Algérie et effectuent des missions de

combat, au même titre que les régiments de l'armée régulière. Certains pelotons sont équipés d'automitrailleuses AMM 8 et de half-tracks, appréciés par les gendarmes qui bénéficient de leur protection. Pour autant, ces véhicules sont des reliquats du parc blindé utilisé en Indochine et certains présentent un état d'usure avancé.



Automitrailleuse type M8.

Les pelotons blindés excellent alors dans l'exécution de deux missions spécifiques : l'escorte de convoi et l'ouverture de route. Dans le premier cas, la présence d'engins blindés permet d'offrir au convoi une protection à la fois passive, du fait du blindage, et active grâce à l'armement embarqué. Les modes d'action utilisés localement ont inspiré certaines pratiques actuelles. Un engin blindé est ainsi généralement placé en début et un autre en fin de convoi. Lorsque ce dernier comporte beaucoup de véhicules à escorter, des véhicules blindés supplémentaires viennent s'intercaler dans le dispositif. La présence des blindés agit également par un effet dissuasif sur d'éventuels assaillants.

L'ouverture d'itinéraires permet quant à elle de prévenir les embuscades, facilitées par des éléments du terrain, tels que routes en lacets, ravins escarpés ou zones boisées. Cette mission est particulièrement redoutée par les équipages qui craignent de rouler sur une mine, en raison du manque de protection de leurs blindés, surtout en ce qui concerne les AMM8.

Le théâtre algérien amène également les AMM8 et les half-tracks à dévoiler leurs limites techniques sur les routes rocailleuses et poussiéreuses qui viennent parfois à bout de la mécanique. La chaleur du jour impose aux équipages des AMM8 de faire des haltes pour effectuer le complément en eau du radiateur ou à rouler en laissant le capot du moteur ouvert pour éviter une

surchauffe, ce dernier étant alors directement exposé aux tirs ennemis. Pendant ces périodes d'immobilisation, les véhicules sont en outre très vulnérables et constituent des cibles de choix.

Les blindés étant utilisés par des gendarmes mobiles, ils sont également déployés lors d'opérations de maintien de l'ordre.

Le putsch des Généraux et les chars du groupement blindé de gendarmerie mobile (GBGM) dans Paris

Dans la nuit du 21 au 22 avril 1961, en réaction à la politique du président de la République et de son gouvernement qu'ils considèrent comme une politique d'abandon de l'Algérie française, les généraux Challe, Jouhaud et Zeller prennent le pouvoir à Alger. Le général Salan les rejoint le 23. Le même jour, le Président de Gaulle, dans une allocution télévisée, condamne les révoltés et se saisit alors des pleins pouvoirs en application de la Constitution. Laissant entendre que des unités parachutistes sont prêtes à s'envoler pour une action en métropole, le Premier ministre, Michel Debré, dans un appel à la Nation, prépare l'opinion à une situation qui peut devenir explosive. Une douzaine de chars Sherman et de half-tracks du GBGM reçoit alors l'ordre de se positionner dans le centre de Paris, entre le Grand-Palais et la Chambre des députés. Leurs canons sont pointés vers le ciel, les autorités craignant un largage sur la capitale des parachu-

tistes putschistes d'Algérie. Rien ne se passe et la pression se relâche. Au petit matin, le convoi de chars rejoint finalement sa résidence de Satory. En Algérie, le putsch s'éteint en quelques jours. Ses principaux protagonistes sont arrêtés alors que d'autres optent pour la clandestinité et la voie de la violence au sein de l'Organisation de l'Armée Secrète (OAS).

Hormis de très nombreuses participations aux défilés du 14 juillet, les blindés de la gendarmerie n'ont plus été depuis positionnés de manière visible dans la capitale. Mais le 23 mars 1962, à Bab el-

(4) Benoît Haberbush (capitaine), « La gendarmerie mobile face à l'insurrection de Bab el-Oued en mars 1962 », Revue historiques des Armées, n° 268, 2012, pp. 54-65.

Oued, l'insurrection de ce quartier européen hostile à l'indépendance algérienne entraîne l'intervention armée de half-tracks et d'AMM8 de la gendarmerie mobile qui déplore deux morts et 20 blessés⁴.

Cette première partie de leur histoire, de 1933 au début des années 1960, caractérisée par des interventions sur des théâtres de guerre, a immédiatement mis en exergue la plus-value qu'apportent ces engins. La gendarmerie a ainsi constitué un parc de véhicules qu'elle a su faire évoluer au gré des missions qui lui étaient confiées. Ces dernières, essentiellement militaires, vont progressivement évoluer au cours des années suivantes vers une utilisation dans un contexte civil.

L'utilisation moderne des blindés en gendarmerie : l'engagement au maintien de l'ordre

Dans les années 1960, les évolutions du contexte national et international conduisent la gendarmerie à repenser l'utilisation de sa composante blindée. Ce changement se justifie d'autant plus que son parc d'engins, durement éprouvé par les campagnes d'Indochine et d'Algérie, se trouve dans un état d'usure avancé et serait de toute manière obsolète dans le cadre d'un conflit moderne. C'est à cette époque que le matériel américain est notamment remplacé progressivement par des AML 60 et 90 (Panhard) et des chars AMX 13.

Pendant toute la période de la guerre froide, la gendarmerie, et plus spécifiquement la gendarmerie mobile, participe à la défense opérationnelle du territoire (DOT), qui vise à contrer, aux côtés des autres armées, une potentielle invasion du



1961 – Chars Sherman à Paris devant le Grand Palais.

© Gendarmerie nationale



Automitrailleuse légère (AML) Panhard avec canon de 90 mm.

© Gendarmerie nationale

territoire national par des troupes du pacte de Varsovie. En 1984, le ministre de la défense, Charles Hernu, confie les missions de base de la DOT à la Gendarmerie.

Dans ce cadre, la gendarmerie mobile avec notamment les unités du groupement blindé et la garde républicaine constitue la réserve gouvernementale, plus particulièrement en charge de la protection des principaux organes du pouvoir.



Char AMX 13 transport de troupes (VTT).

© Gendarmerie nationale



Char AMX 13 à canon de 75 mm.

© Gendarmerie nationale

Simultanément, elle voit son engagement dans les conflits armés considérablement réduit et doit recentrer son activité sur le maintien de l'ordre en métropole, avec un engagement dans des opérations d'envergure particulièrement éprouvantes, à l'aune des manifestations étudiantes de mai 1968.

Cette période de troubles graves est cependant riche d'enseignements pour elle, en termes d'équipements individuels mais également de prise en compte de l'évolution des modes d'action des manifestants (augmentation de leur mobilité, aménagement de barricades, emploi de projectiles incendiaires,...). Face à ces problèmes combinés de protection du personnel, de progression dans des espaces urbains entravés et de dégagement de barricades, la mise en œuvre opérationnelle de la composante blindée de la gendarmerie mobile n'est donc pas exclue. Elle éviterait l'intervention de formations de l'armée de terre, les unités du groupement blindé étant

considérées comme mieux entraînées. À plusieurs reprises, celles-ci sont donc placées en état d'alerte. C'est le cas pour un escadron mixte de chars et d'automitrailleuses de Satory le vendredi 10 mai 1968, puis de trois autres escadrons en vue de créer un escadron d'automitrailleuses. Les chars sont alignés dans la cour de la caserne, prêts à partir en direction de la capitale. Le 19 mai, le 1er GBGM prend même livraison de 432 obus perforants et de 411 obus explosifs, se préparant à affronter une situation insurrectionnelle très grave. A partir du 22 mai, ce sont six escadrons de Satory (trois blindés et trois portés) qui sont placés en alerte avec un préavis de départ de quinze minutes. Les jours qui suivent voient la situation rester critique mais finalement stable et aucune intervention effective ne sera décidée.

Si le bilan des événements de mai 1968 est neutre en matière d'intervention des blindés de la gendarmerie, il n'en demeure pas moins que l'évolution des contextes dans lesquels la gendarmerie mobile accomplit désormais ses missions et les retours d'expérience qui en découlent conduisent à établir un cahier des charges pour l'acquisition d'un nouveau blindé. Celui-ci devra notamment pouvoir franchir une coupure humide, bénéficier d'une motricité suffisante, protéger ses occupants contre les tirs d'armes à feu et offrir des capacités en termes de dégagement d'obstacles. Le véhicule blindé à roues de la gendarmerie (VBRG) n'allait pas tarder à naître.



© Gendarmerie nationale

1968 – Mise en alerte des blindés dans la caserne.

Un vénérable ancien emblématique, toujours vaillant

Le premier modèle de VBRG est proposé par Berliet dès 1968. Suivront cinq autres versions présentées en 1971, intégrant les modifications demandées par la gendarmerie. Après des essais concluants, l'Arme passe une commande initiale de 50 exemplaires, avec une promesse totale pour 400 engins, qui se limitera dans les faits à 155 véhicules.

C'est ainsi que le VBRG est entré en service en 1974. Premier engin à être

exclusivement dédié au maintien de l'ordre et non à des missions de combat, il marque un tournant dans l'utilisation des blindés en gendarmerie. Contrairement à ses prédécesseurs, il se démarque tout d'abord par sa peinture bleue directement associée à la gendarmerie. Il a de plus été conçu de manière à n'offrir que très peu de prise à l'extérieur pour que des manifestants ne puissent s'y accrocher, ni l'escalader. En revanche, il faut attendre 1976 pour que le premier tourelleau soit toutefois mis en expérimentation⁵.

(5) Retour d'expérience des événements d'Alérie en 1975.



Véhicule blindé à roues de la gendarmerie (VBRG)

© Gendarmerie nationale

(6) Véhicule Transport de Troupes.

Le VBRG sera le seul blindé à survivre aux AML, réformées en 1997, et aux VTT AMX 13⁶, retirés du service un an plus tard. Par ailleurs, en 1982, les chars AMX 13 canon, essouffés, sont remplacés par des VBC 90 (Renault), qui disparaîtront des garages du GBGM en mai 2004.

Outre une utilisation fréquente et indispensable outre-mer, l'histoire récente des blindés de la gendarmerie est également marquée par leur engagement dans le cadre d'opérations extérieures aux côtés des armées françaises.

S'agissant des VBRG, il convient de mentionner le déploiement de six engins au Kosovo de 2000 à 2014 et de six autres en République de Côte d'Ivoire de novembre 2005 à l'été 2011.

Enfin, la composante blindée s'enrichira de vingt véhicules de l'avant-blindé (VAB), dont dix-huit munis d'un surblindage *Last Armor*, acquis auprès de l'armée de terre dans le

cadre de l'engagement d'escadrons de gendarmerie mobile en Afghanistan. Douze d'entre eux seront projetés sur ce théâtre entre 2009 et 2010.

La composante blindée de la gendarmerie possède un passé riche et varié. Étroitement liée à la gendarmerie mobile et ayant su s'adapter au fil du temps en passant d'engins purement dédiés à des missions militaires à un véhicule totalement tourné vers le rétablissement de l'ordre dans les années 1970, elle lui a toujours permis d'accomplir ses missions les plus extrêmes en métropole, outre-mer comme à l'étranger. Ses équipages, parfois dotés d'engins inadaptés, voire à bout de souffle, mais appuyés par une chaîne de soutien très efficace, sont toujours parvenus à en tirer le meilleur parti afin de mener à bien leurs missions, tout en s'attachant à préserver un riche héritage.

Outil dont la finalité première est d'assurer la sécurité des militaires de la gendarmerie en cas de contexte très dégradé, le véhicule blindé représente également pour les autorités responsables de son emploi, au-delà sans doute dans l'inconscient collectif de la population, un ultime moyen de coercition qui continue de s'inscrire pleinement dans les fondamentaux du maintien de l'ordre en France. Naturellement appelé à connaître encore d'autres adaptations, son histoire n'est donc pas prête de s'arrêter au regard des services qu'il est encore capable de rendre lors des périodes de troubles graves.



© Gendarmerie nationale

Véhicule de l'avant blindé (VAB) déployé en Afghanistan.

L'AUTEUR

Le colonel Marc CLERC occupe les fonctions de commandant du groupement blindé de gendarmerie mobile de Satory (78) depuis le 1er août 2015. Ancien officier de l'armée de terre, licencié en histoire, il a alterné tout au long de sa carrière des postes de commandement en unités opérationnelles : escadron de gendarmerie mobile de Dole (1994-1997), compagnie de gendarmerie départementale de Colmar (1997-2000), groupement de gendarmerie du Puy de Dôme (2006-2010) et des temps de responsabilités en administration centrale, dans les domaines de l'ordre public (2011-2014) et de la sécurité publique et routière (2014-2015), ainsi qu'en état-major de région zonale de gendarmerie. Il a également exercé les fonctions de cadre professeur à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (2000-2002) et à l'École de guerre (2010-2011). Breveté de l'École de guerre, il est également ancien auditeur de l'IHEDN (session régionale de 2005).

PUBLICATION

NDLR : Dans le fil de cet article, nous portons à votre attention l'ouvrage suivant qui vous permettra d'approfondir la dimension de l'emploi des blindés en Gendarmerie : **TÊTEVUIDE Clément, Des chars pour les gendarmes ? Du Groupe spécial blindé au 45e bataillon de chars légers de combat de la gendarmerie, de sa genèse, à partir de 1933, à la campagne de 1940, master II, sous la dir. de J.-N. Luc, Paris-Sorbonne, 2015, 135 p. (publication : Force publique. Revue de la SNHPG, n° 10, 2016).**

MÉMOIRE MÉCANIQUE



© APTG

PARTAGER AVEC LE PUBLIC LA RESTAURATION D'UNE PARTIE DU PATRIMOINE DE LA GENDARMERIE

Réseau de collectionneurs et de passionnés, l'association APTG recherche et restaure des objets, du mobilier, des uniformes anciens et des véhicules liés à l'histoire récente de la gendarmerie. Hors ces phases de recueil et de reconditionnement, elle partage avec le public le résultat de son travail lors d'événements festifs, de salons et de manifestations. Ce type d'associations est extrêmement utile car elles vivifient par leurs actions de proximité le patrimoine de la gendarmerie. Elles montrent, au regard du succès rencontré auprès du public, à quel point ces matériels et les personnels font partie de la mémoire collective des français souvent avec une connotation affective et positive.

L'Association

du patrimoine et des traditions Gendarmerie

Questions à Jean-Yves Hardouin

P

Pouvez-vous rappeler les origines de votre jeune association ?

L'Association du patrimoine et des traditions Gendarmerie est née en 2009, sur l'idée de trois collectionneurs passionnés de la Gendarmerie. Simple amicale au début, elle devient, dès janvier 2014, une association de type loi 1901.

L'APTG a constitué un véritable réseau de collectionneurs recherchant des objets, du mobilier, des uniformes anciens et des véhicules liés à l'histoire récente de la



**JEAN-YVES
HARDOUIN**

Président de l'Association du patrimoine et des traditions Gendarmerie (APTG)

gendarmerie afin de les restaurer (si besoin) et de les valoriser en les présentant au public. Nous exposons nos collections sous formes de rassemblements de nos adhérents, de commémorations et d'inaugurations, soit



L'association s'implique pour présenter ses collections lors d'événements festifs ou institutionnels.

© APTG

au profit de l'institution, soit du secteur civil.

Actuellement, l'APTG compte 30 membres actifs à travers la France. Il existe aussi une branche belge très attachée à son ancienne gendarmerie disparue en 2001. En matière de véhicules, l'APTG dispose, grâce à ses adhérents bénévoles, d'un parc exceptionnel de 45 véhicules en état de marche, allant du vélo au fourgon-car MO Berliet de 27 places. D'un point de vue historique, notre panel de matériels couvre la période 1950-1990.

Quelles sont les principales manifestations de l'APTG ?

Lors de ses débuts timides, l'association cantonnait ses activités à des expositions



Les mises en scène ravissent ceux qui cherchent une contextualisation des matériels et des hommes dans leurs missions.

© APTG

pour l'institution. Puis, le dessinateur Thierry Dubois nous a autorisé à participer au deuxième embouteillage d'époque de Lapalisse (Allier) où nous avons aligné trois véhicules : une Juvaquatre dédiée au secours routier, un break 403 Traffipax et une estafette. Les gendarmes étaient en tenue sable d'été, ce qui a leur valu un grand succès auprès du public marqué par les uniformes de la série cinématographique Les Gendarmes de Saint-Tropez avec Louis de Funès.

Cet engouement nous a conduit à nous à engager pour les embouteillages à Lapalisse tous les deux ans.

Fort de ce succès, nous avons multiplié nos représentations à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée), au commandement des écoles de la Gendarmerie nationale à Rochefort (Charente Maritime) ou encore au Centre administratif de la Gendarmerie nationale (CAGN) au Blanc (Indre). Puis, nous avons pu monter notre premier salon d'exposition à Lyon en stand mutualisé avec l'Amicale Police Patrimoine (APP).

Ensuite, nous avons été présents sur plusieurs manifestations à Paris, aux Invalides, aux Champs-Élysées, à Vincennes au château et au vélodrome Jacques-Anquetil, anciennement la Cipale, lors du rassemblement des vétérans du



© APTG

Le succès remporté auprès du public a conduit l'association à réitérer sa participation à cette manifestation avec un potentiel humain et matériel plus important.

(6) Organisée par l'association Les Teufs-teufs Blancs, cette manifestation reconstitue les embouteillages qui avaient lieu lors de la traversée du Blanc, dans les années 1960-1970, à la croisée des itinéraires de vacances Océan-Suisse et Loire-Atlantique. Il s'agit d'un défilé d'environ 160 véhicules anciens, voitures, caravanes, triporteur et camionnettes.

tour de France cycliste. En province, nous sommes aussi allés au rallye de Charente et au premier « embouteillage » d'époque du Blanc¹.

Aux côtés de l'association du 47^e Royal Commando britannique, l'APTG a rendu hommage au gendarme Henri Gouget, qui, à Port en Bessin

(Calvados) a guidé les forces alliées aux points stratégiques ennemis à l'aube du 7 juin 1944.



© APTG

L'association nous fait revivre des scènes qui mélangent des tableaux traditionnels avec les témoins de la modernité...



Avec notre Jeep aux couleurs de la 2^e DB, en tenue de prévôt Français et de MP Britannique, nous avons pris part au défilé de véhicules militaires entre Isigny sur Mer et Grandcamp-Maisy.

© APTG

Enfin, l'APTG a été la première association de type loi 1901 de sauvegarde du patrimoine de la Gendarmerie à défilé sous protocole lors du 14 juillet à Châtellerault (Vienne) et rendre ainsi hommage à l'école de sous-officiers aujourd'hui disparue. Nous avons aussi contribué à des expositions pour le musée de la Gendarmerie de Melun, à l'occasion des nuits des musées.

En dehors des manifestations, vous vous montrez actifs en matière de communication. Pouvez-vous expliquer les actions menées dans ce domaine ?

Avec nos adhérents, nous privilégions le contact avec le public pour faire découvrir aux plus jeunes une époque révolue. La presse écrite relaie nos manifestations dans les journaux. La télévision nous a



L'association a participé à un événement du musée de la gendarmerie qui était consacré à la mémoire mécanique.

© APTG

aussi proposé de participer au tournage de l'émission *Des racines et des ailes* sur la N7 à Tourves (Var).

Conscients de l'importance actuelle des réseaux sociaux, nous avons créé sur Internet un site (www.aptg.fr) pour prolonger notre action associative. Les internautes peuvent suivre les actualités de l'association et découvrir des articles historiques réalisés à partir des recherches menées par nos membres.

Les photos et les vidéos rendent la visite plus agréable. C'est aussi un lieu



© APTG

Lapalisse : il reste auprès du public une grande tendresse... pour les gendarmes immortalisés par le cinéma...

d'échanges pour les passionnés ou les simples curieux de l'histoire de la gendarmerie. Nous pouvons être contactés à tout moment grâce à notre rubrique « contact ». Avec ce site nous avons pu tisser des liens étroits avec d'autres associations, des unités de la gendarmerie et de simples particuliers. Cela nous a permis de monter de nombreux projets.

Pouvez-vous justement évoquer quelques-uns de vos projets récents et à venir ?

L'APTG est déjà engagée sur le festival de la côte d'opale le 29 juillet 2018 à

Marquise (Pas-de-Calais) et pour l'embouteillage d'époque de Lapalisse le 13 octobre. Dans chacune de ces villes, nous reconstituons une brigade d'époque avec mobilier, matériel et décoration d'un bureau d'une unité de gendarmerie départementale des années 1950-1960.

MÉMOIRE MÉCANIQUE



© Musée de la Gendarmerie nationale

UN PATRIMOINE FONDÉ SUR UNE ÉCOLE DE PILOTAGE EXCEPTIONNELLE ET UN PARC DE MOTOCYCLETTES QUI ÉPOUSE LES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES

La Gendarmerie nationale est en charge de la sûreté des voies routières de communication et de l'accompagnement des usagers lors de leurs déplacements. Les unités motocyclistes sont une pièce maîtresse de ce système qui mélange prévention, escortes, répression graduée et secours.

Les marchés passés avec les constructeurs pour équiper son parc de motos reflète la diversification des missions imparties à la Gendarmerie nationale au travers d'un cahier de charges strict qui va évoluer au gré du contexte budgétaire, des conflits auxquels a participé la France, de l'évolution technologique des machines et des infrastructures routières.

Le centre national de formation à la sécurité routière préserve en son sein ce patrimoine mécanique par son remarquable musée et du fait d'une expérimentation perpétuelle de nouveaux matériels. Son école de pilotage marque d'une empreinte spécifique le monde motocycliste par sa pédagogie rigoureuse et l'homogénéité de son corpus d'enseignement.

La salle de tradition

motocycliste du CNFSR : une histoire de motos et d'hommes

Par Renaud Benne

A

Au lendemain de la célébration en 2017 du cinquantenaire de l'implantation bellifontaine du Centre National de Formation à la Sécurité Routière (CNFSR), les retrouvailles des générations successives d'instructeurs motocyclistes ont permis de mesurer, à travers les témoignages mais aussi par l'archivage de nombreux clichés personnels, l'étendue de l'épopée motocycliste de la Gendarmerie.



RENAUD BENNE

Chef d'escadron de gendarmerie. Commandant de division. Centre national de formation à la sécurité routière. Gendarmerie nationale.

Conservé au sein d'une salle de tradition abritant près de 70 motocyclettes, issues du service et des expérimentations, mais aussi des équipements et des outils qui ont accompagné le gendarme sur la route, ce patrimoine est unique en Europe

(1) Le 26 décembre 1868, il dépose un brevet concernant un vélocipède à grande vitesse. Ce brevet est complété par 3 certificats d'addition, le dernier en date du 26 avril 1873. Ce premier deux-roues à moteur construit vers 1871 d'après les procédés décrits dans ce brevet est conservé au Musée (Île de France) à Sceaux. La vapeur sèche produite à l'aide de deux tubes enroulés en hélice autour d'une chaudière faisait tourner un volant par l'intermédiaire d'un piston. La force était transmise à la roue arrière par deux poulies et deux courroies en cuir.

Il témoigne de l'extraordinaire propension des gendarmes à couvrir les espaces, à contrôler les carrefours routiers et à sécuriser les déplacements d'une population qui goûte, depuis le XX^e siècle et malgré deux conflits mondiaux, aux joies du progrès, de la mobilité et de la liberté.

En effet, depuis l'invention en 1867 du vélocipède à vapeur par Louis Guillaume Perreaux¹, plusieurs entrepreneurs français s'attachent à équiper des cadres de bicyclette de

modestes moteurs thermiques qui se révèlent parfaitement adaptés au format des routes et chemins, tout en restant financièrement accessibles au plus grand nombre.

Bien avant la motocyclette, que son prix et sa finalité « sportive » classent rapidement parmi les engins de luxe, la bicyclette à moteur auxiliaire (*BMA, qui deviendra cyclomoteur puis vélomoteur par la suite*) parcourt ainsi, à la veille de la Grande guerre, les campagnes françaises comme les avenues parisiennes. Naturellement et par goût de la nouveauté, plusieurs militaires de la gendarmerie départementale demandent l'autorisation d'utiliser leur BMA personnelle pour le service, en lieu et place du cheval ou de la bicyclette déjà en usage au sein des brigades territoriales depuis plusieurs années. Cette invention, empreinte de pragmatisme et de simplicité, va ainsi traverser le siècle dans les mains des gendarmes, avec, au gré des évolutions techniques, des appellations « mosquito », « solex », « BB », « 101 », « 102 » qui ont séduit les générations, en prouvant, avec modestie, leur utilité première : permettre un déplacement simple, économique quel que soit l'état de la chaussée.

En parallèle et au sortir du premier conflit mondial, plusieurs expérimentations conduites par l'Armée de Terre intéressent la Gendarmerie qui contracte son premier achat avec la 350 Dollar (*initialement refusée par les Armées*), dont un exemplaire, prêté par le CNFSR, est mis en valeur au Musée de la Gendarmerie à Melun.



Motocyclette 350 dollar gendarmerie.

© Gendarmerie Seine-Maritime

Convaincue par cette motocyclette, la Gendarmerie conclura plusieurs marchés successifs qui permettront d'équiper les premières brigades motorisées (*une par département*), puis les brigades mixtes (*comptant souvent des chevaux et des bicyclettes en plus du noyau motocycliste*). Aucune formation centralisée n'existe alors et tant pour des questions de capacité d'emport mais surtout de sécurité, nombre de motocyclettes acquises dans les années trente seront couplées à un side-car.

Procurant une réelle stabilité au motocycliste, cet attelage offre à son passager un confort inégalé puisqu'un fauteuil à ressorts inséré dans un baquet qui protège de la boue, de la graisse et surtout de la chute... remplace désormais les rustiques tanksad ou selles à ressorts. Ainsi, plusieurs marchés décentralisés passés auprès des constructeurs locaux tels que René Gillet (*Montrouge*), Monet-Goyon (*Mâcon*), Terrot (*Dijon*)

permettront d'acquérir des engins aussi polyvalents que rustiques, voire modernes tels que le Gnôme et Rhône AX800, premier side-car à châssis en tôle emboutie et à deux roues motrices.



Terrot 500 RGST - Gendarmerie Française - années 50

Ces motocyclettes et side-cars seront, pour beaucoup, « préemptés » dès 1940 par l'envahisseur allemand pour ses troupes d'occupation. À la Libération, ces pièces, ainsi que plusieurs autres issues de l'Armée de Terre seront réaffectées à la Gendarmerie qui voit en 1949 ses engins équipés d'une plaque avant portant immatriculation (*souvent précédée du G de gendarmerie, puis de la grenade*).

Dans le même temps, en 1946, dans un pays exsangue, la Gendarmerie va étoffer son parc grâce à des motocyclettes issues des conflits armés. Elle se voit notamment confier plusieurs centaines de *Harley Davidson 43WLC* produites en grand nombre, au détriment de la qualité, pour

un usage militaire et quasiment abandonnées par le libérateur américain, qui préfère rentrer au pays en ramenant les précieuses *Indian*.

Elle bénéficie également des engins laissés par l'occupant allemand et d'un important stock de pièces qui est rapatrié au sein du Centre de Mécanique et de réparation (*CMR*) puis du CEMEC (*Centre d'Étude des Moteurs à Explosion et à Combustion*), avant que l'entreprise RATIER n'en rachète les brevets pour poursuivre la production. Elle assemble alors des motocyclettes d'inspiration germanique, que les ingénieurs français s'attachent à moderniser avec des solutions techniques aussi élégantes qu'inédites : ils substituent ainsi au traditionnel cardan métallique germanique un curieux « flexor », pièce de cuir enchâssée entre deux coupelles d'acier, qui assure la transmission en douceur de la puissance du moteur vers la roue, en amortissant, grâce à l'élasticité du cuir, les à-coups du moteur bicylindre à soupapes latérales.

© Gendarmerie nationale

(2) Les usines Ratier, établies à Figeac, réalisent actuellement des pièces d'aviation, en particulier pour Airbus.

Si l'ingénierie française permet à la Gendarmerie de se doter d'engins modernes voire novateurs tels que la Ratier C6S (*le S pour le caractère « sportif » de cette première motocyclette bicylindre à soupapes culbutées*), l'achat à prix coûtant par l'État de motocyclettes BMW, en réparation du préjudice de guerre,

sonnera le glas de l'entreprise Ratier². Contrairement aux idées reçues, c'est bien par opportunisme économique, conforté dans les décennies suivantes par la fourniture de modèles réputés fiables, que les motocyclettes bavaroises emporteront la faveur de la Gendarmerie durant près de quarante ans.

Les premiers modèles commandés seront la R51/3, copie quasi-conforme de la défunte C6S (*elle-même descendante d'une copie française fortement inspirée d'un modèle allemand*) et surtout la fameuse R50/2, acquise à partir de 1960 et dont les derniers modèles en usage à Fontainebleau seront réformés en 1990.



Carrusel mené sur des motocyclettes BMW 50/2 reconnaissables par leurs clignotants en bout de guidon.

Connue de tous avec sa silhouette incomparable, sa fourche à triangle, sa livrée noire austère rehaussée de liserés blancs, ses clignotants en bout de guidon et ses deux cylindres proéminents, elle est devenue la « motocyclette

(3) Elles occuperont même une place centrale dans « La raison du plus fou » où Lino Ventura et Pierre Richard endossent la tenue des gendarmes motocyclistes, doublés par des militaires en service lors des phases dynamiques.

(4) Polygone d'artillerie de campagne créée en 1805 par Napoléon au cœur de la forêt de Fontainebleau, ce terrain est de 109 hectares est partagé en 1967 entre les cavaliers de l'Armée (CSEM) qui en aménagent une partie en parcours d'obstacles tandis que le centre national de Formation des Personnels motocycliste de la Gendarmerie (CNFPMG) va y dessiner, au sein des 80 hectares attribués, 6 kilomètres de pistes spéciales, définitivement bitumées par le Génie en 1995.

des gendarmes », qu'ils soient « anges de la route », chargés des premiers contrôles vitesses répressifs sur la route des vacances ou inscrits dans la filmographie de Louis de Funès en tenue bistre³. Plus que par sa dimension iconique, c'est cette motocyclette qui imprégnera de sa patte, pendant trente ans, tous les motocyclistes formés à Fontainebleau. Elle sera la motocyclette des instructeurs dans les années soixante, des élèves à compter de 1971 pour les sorties sur route, mais aussi, un peu plus tard pour l'évolution sur les pistes spéciales que les instructeurs du

CNFSMP s'acharnent à tracer sur le site du Polygone⁴.

Si les dernières vaillantes R50/2 ont traversé les années quatre-vingt, reléguées à l'apprentissage du freinage d'urgence (alors qu'il ne s'agissait pas, à l'évidence, de leur qualité première), elles ont aussi contribué à fournir, par leurs caractéristiques techniques, les prémices de la fameuse trajectoire enseignée à Fontainebleau. Cette dernière a longtemps

© CNFSR



© Gendarmerie nationale

Les parcours tracés sur le polygone permettent d'acquérir ou d'affiner la maîtrise de sa motocyclette selon des difficultés graduées et au sein de parcours de configurations spatiales mettant en jeu l'équilibre, le contrôle de la puissance du moteur et une anticipation des manœuvres.

été l'apanage exclusif des gendarmes. Elle a été définie empiriquement pour exploiter au mieux les qualités dynamiques de cette motocyclette si particulière : elle ne plonge pas au freinage, ses cylindres latéralement saillants imposent d'élargir le rayon du virage et le couple du moteur est transmis sans filtre à la roue arrière.

Jalousement gardée pour éviter qu'elle ne soit copiée par les contrevenants acquéreurs d'engins toujours plus puissants que les motos de gendarmes, cette trajectoire atypique est le socle de la culture motocycliste de la Gendarmerie.

Que l'on soit à la veille de la retraite ou jeune motocycliste issu de formation initiale, cette trajectoire est adoptée dans toutes les unités motorisées de métropole ou ultramarines, dans les lignes droites de la Brie comme dans les virages de montagne. Au-delà de son caractère professionnellement universel, elle est la marque caractéristique des gendarmes à moto, qu'ils soient en service ou en permission. Leitmotiv sécuritaire d'une circulation en équilibre précaire, elle a fait l'objet d'une importante conceptualisation par le CNFSR au début des années 2000. Elle est aujourd'hui universellement recon-

nue tant par les professionnels que par les passionnés pour la sécurité, l'anticipation et le style parfaitement identifiable qu'elle confère au pilote qui l'adopte.

Qu'elle soit monture de service, figurante de cinéma, jalon estival bienveillant ou redouté des routes nationales, engin de formation ou de perfectionnement, la R50/2 est le dénominateur commun des générations motocyclistes de l'après-guerre, faisant parfois oublier sa gamme civile, que les livreurs parisiens s'arrachaient pourtant pour sa robustesse. Chevillée à la Gendarmerie, cette moto emblématique a logiquement été choisie pour trôner au centre du brevet métallique motocycliste (GNS 055), qui suggère avec discrétion l'héritage technique que cet engin atypique a livré aux motocyclistes de la Gendarmerie.



Motocycliste avec sa BMW R50 : Une silhouette historique !

© Gendarmerie nationale

En 1969, BMW fait évoluer sa gamme et c'est logiquement que la Gendarmerie, au gré des renouvellements, continue de faire confiance à la marque en acquérant des R60/5, puis d'hasardeuses R60/6 qui ne donneront finalement pas satisfaction. En 1974, une première révolution vient rajeunir l'image du gendarme motocycliste. Si sa tenue reste invariablement le casque bol blanc, la vareuse noire parfois couverte d'un cuir tout aussi sombre et le baudrier, la gendarmerie commande des R60/7 en livrée « bleu de France ». Première motocyclette carénée étudiée en soufflerie (avant on se contentait de greffer, avec un succès parfois inégal, des carénages dits adaptables), dotée de deux freins à disques, cette motocyclette (*pourtant inconfortable en raison de demi-guidons trop bas qui n'arrivaient pas à soustraire le visage du pilote du flux d'air*), a été accueillie avec fierté dans les unités motorisées. Mal née mais attachante, elle fut suivie par les BMW R80 dont le carénage et la bulle étaient nettement plus protecteurs, puis par les R80RT et R65TIC qui marquèrent l'aboutissement du concept de la motocyclette polyvalente, aussi à l'aise sur l'autoroute, en escorte d'autorité ou de course cycliste, que stationnée le long d'une départementale ou parcourant le chemin cahoteux desservant une ferme du Bazadais.

L'année 1990 marque une rupture importante dans le choix des motocyclettes. L'arrivée de la K75 affiche en effet plusieurs innovations tangibles.



© Gendarmerie nationale

Motocyclettes de la série R60 et 80 qui marquent une orientation vers plus de protection et de confort pour les pilotes.

En choisissant d'acquérir pour ses personnels des motocyclettes dites de « grand tourisme » comprenant un carénage véritablement protecteur, un ABS qui montre, malgré un très bon niveau de pilotage des militaires de la gendarmerie, toute sa pertinence et qui devient incontournable dans les cahiers des charges ultérieurs, l'institution fixe un emploi résolument routier pour ses motocyclettes, avec une seule gamme pour équiper les deux entités motorisées que sont les PMO (*départementaux*) et les escadrons autoroutiers. La départementalisation de ces entités au sein des EDSR (Escadrons départementaux de sécurité routière), en 1999, n'en sera que plus aisée, d'autant que les modèles choisis restent dans le haut de gamme de la production mondiale avec successivement des R1100RT puis des R1150RT, dont certaines sont toujours en service.

L'année 2005 marque un tournant important puisqu'il voit arriver, au sein du prestigieux escadron motocycliste de la Garde Républicaine, la première dotation importante de motocyclettes japonaises avec la première Yamaha 1 300 FJR. Son achat sera poursuivi dans le cadre des marchés triennaux avec des évolutions fortes qui sont demandées par les unités : écopages de carénage, modification des amortisseurs des millésimes 2009 à la suite d'un test à grande échelle permettant de gommer un louvoiement important à vitesse soutenue.

L'apparition de deux gammes distinctes de motocyclettes (*polyvalentes et routières*) dans les marchés actuels conduit aujourd'hui à la multiplication des modèles testés, mais aussi, de manière assez inédite dans l'histoire de la motocyclette en gendarmerie, à la préconisation de champs missionnels différents selon le modèle employé de motocyclettes.

En effet, jusqu'à présent, dès qu'une gamme ne permettait plus d'exercer l'ensemble des missions, on cherchait un modèle plus polyvalent. Ainsi, quand la R60/7 a montré ses limites en matière de confort et de motorisation, le choix s'est logiquement porté vers la R80 qui lui était supérieure en tous points. Lorsque le modèle convient, il est reconduit même si l'évolution technique prive parfois le nouveau de la polyvalence du modèle antérieur. On crée alors une nouvelle gamme, non en substitution de l'ancienne, mais en complément de la nouvelle.

De cette manière, sont régulièrement passés des marchés « de niche », de quelques dizaines à quelques centaines d'exemplaires, pour des missions spécifiques ou pour l'instruction. Ainsi, le patrimoine motocycliste s'est nettement étoffé par la mise en place de motos tous terrains (*les fameuses MTT*). Ces engins ont permis à des non-motocyclistes des unités territoriales d'arpenter les écarts que les motocyclistes ne pouvaient plus visiter en raison de motocyclettes toujours plus lourdes. L'achat de motocyclettes étroites et discrètes a bénéficié aux estafettes parisiennes, tandis que l'escadron motocycliste de la Garde Républicaine recevait de nouvelles unités lui permettant avec la grande tenue cousue d'or à culotte blanche immaculée, de mieux incarner encore la tradition militaire comme la puissance et le prestige de la France.

Ainsi, pour l'escadron motocycliste, à chaque fois qu'un modèle donnait toute satisfaction, la version la plus aboutie, non seulement en termes de motorisation, mais aussi de confort fut choisie pour escorter sur le sol national les Chefs d'État amis. Ce fut le cas pour la prestigieuse Norton Atlas et pour la R60/2 (*déclinaison plus puissante de la vaillante R50/2 dont nous avons vanté l'extraordinaire longévité*). S'ensuivit la lignée des R100RT, de K100RT puis de K1100LT, dont les derniers exemplaires ont terminé leur longue carrière, pour une partie rachetés par les équipes de journalistes couvrant le Tour de France ou par des gardes amoureux de cette infatigable ma-

chine, pour le reste à escorter, à 11 km/h, les tronçons d'Airbus cheminant de nuit sur la RN 524 entre Langon et Toulouse.

Enfin, il ne faut pas oublier que le patrimoine motocycliste de la Gendarmerie s'est aussi enrichi de modèles rares, voire exotiques avec des fortunes diverses. On se souvient parfois des expériences conduites par Moto Française ou BFG (*du nom des trois concepteurs L.Boccardo, D.Favario et T.Grange*) de créer une motocyclette nationale avec une motorisation issue de l'ingénierie de Citroën (*respectivement le bloc moteur de la Visa et celui de la GS*) dont l'intégration dans un châssis tubulaire posait des problèmes d'équilibre comme de performances, quoique dans le second cas elles furent considérées comme suffisantes par les Douanes qui les utilisèrent de nombreuses années sur autoroute.

La salle de tradition motocycliste bellifontaine dispose aussi de nombreux modèles de pré-séries qui n'ont pas été retenus pour le service ou pour l'instruction. En effet, il est illusoire d'essayer d'utiliser quotidiennement des engins conçus, par essence, pour la course : un taxi parisien ne travaille en Lamborghini. Ainsi seront reléguées au rang de simple expérience motocycliste passionnante des engins tels que la Norton 850 commando avec laquelle les Douanes travailleront de nombreuses années, des 750 SF Laverda, mais également une série inédite de trois Ducati 650 Pantah et de deux 125 Cagiva habilement carénées par



La motocyclette française n'avait pas des qualités dynamiques et la puissance souhaitée pour convenir aux missions des unités motocyclistes.

Ligier, une Honda 450 CB au caractère routier exceptionnel tandis que les Guzzi, pourtant testées en deux configurations routières très apaisées, ne recevront pas la validation technique nécessaire en raison d'une fiabilité mécanique toute latine.

Cet inventaire, loin d'être exhaustif, est surtout une invitation à participer au maintien de ce patrimoine mécanique exceptionnel qui ne doit sa pérennité qu'à la volonté des instructeurs motocyclistes ainsi qu'à l'habileté et à la persévérance des mécaniciens bellifontains.

Mettant à profit cette collection unique, les stagiaires motocyclistes s'imprègnent à la mi-stage, sous l'impulsion de leurs instructeurs, de cette histoire motocycliste dont ils deviennent ainsi dépositaires au cours d'une visite solennelle, souvent organisée de nuit. Il leur est alors permis de saisir l'héritage technique dont la pédagogie actuelle est empreinte, mais aussi de

nourrir à l'endroit de leur aînés, un profond respect à la lumière des équipements portés et des mécaniques utilisées, tout en éprouvant un sentiment très particulier mêlant à la fois humilité et fierté.

Creuset de notre tradition motocycliste, cette salle est ouverte lors des sorties de formations initiales et à chaque cérémonie tenue au sein de l'École de Gendarmerie de Fontainebleau et sur demande. Une partie de la collection peut être prêtée, selon des modalités draconiennes, lors d'événements particuliers (JSI, Salons, etc). Enfin, la totalité de la collection n'est accessible au public que lors des Journées Nationales de la Moto et des Motards (JNMM) organisées fin juin au CNFSR qui réunissent chaque année un nombre important de visiteurs (plus de 7 700 en 2017), tout autant attirés par une meilleure connaissance de la Gendarmerie que par des présentations d'engins et des démonstrations, tels que le carrousel des instructeurs, qui font encore rêver.



Carrousel motocycliste.

© Gendarmerie nationale

© CNFSR

Des métiers inscrits dans le patrimoine national



**Ceux du PGHM :
une association comme les
autres ?** P.47
par Gabriel Romain



**L'enquête judiciaire
pour préserver le patrimoine** P.87
par Ludovic Ehrard



**La montagne et le PGHM :
un lien affectif, symbolique
et patrimonial** P.53
par Blaise Agresti



**Le patrimoine immobilier
de la gendarmerie** P.97
par Éric Marschal



**Former, innover et se souvenir, le
CNICG à Gramat** P.59
par Dominique Dalier



**La mémoire des pierres,
le patrimoine architectural
de la gendarmerie** P.103
par Benoît Haberbusch



**Le 130^e anniversaire de la caisse
du Gendarme** P.69
par Amédée Roy



**Patrimoine et réseaux
sociaux** P.113
par Richard Filmotte



**Les gendarmes
de "la Merveille"** P.75
par Laurent Vandecapelle

Ceux du PGHM :

une association comme les autres ?

Par Gabriel Romain

A

Au siècle dernier, deux gendarmes ayant servi dans un PGHM eurent la même idée : créer une association regroupant ceux qui avaient servi dans ce type d'unité. Elle devait contribuer à la préservation du patrimoine culturel de gendarmes qui s'illustrent par leur courage, leur abnégation et leur inscription dans la confrérie des montagnards.

Un titre original

Pour rappeler que ses futurs adhérents seraient tous des militaires retraités de la gendarmerie, le titre inspiré de la promotion Saint Cyr 1953-1955¹ fut adopté. C'est ainsi que le 28 février 2000 l'association « CEUX du PGHM » fut déclarée à la Préfecture de l'Isère.



GABRIEL ROMAIN

Lieutenant-Colonel (ER) de gendarmerie. Association. « Ceux du PGHM »

Des effectifs issus de tous les PGHM

(1) « Ceux de Dien-Bie-Phu ». Cela devait combler d'aise le colonel Monnier, de cette promotion, premier officier à avoir commandé le PGHM de Chamonix.

(2) Deux jeunes étudiants alpinistes, Jean Vincendon, 24 ans, et François Henry, 22 ans, gravissent le 22 décembre 1956 le mont Blanc par l'éperon de la Brenva. Ils se perdent dans de mauvaises conditions météorologiques à plus de 4 000 m d'altitude et succombent après 10 jours alors que les tentatives de sauvetage échouent les unes après les autres.

Lors de la première AG du 15 novembre 2000, l'association comptait 56 membres. Compte-tenu de la création des unités de Chamonix en 1958, de Briançon en 1959 puis de Grenoble et Argelès-Gazost en 1960, les retraités ne pouvaient être très nombreux d'autant plus que les PGHM ne furent créés qu'à partir de 1971. Les effectifs montèrent toutefois jusqu'à 143 au gré de aléas d'une vie associative. Il faut retenir que tous les PGHM et PGM y sont représentés

(Alpes, Pyrénées, Vosges, Massif Central et même La Réunion) de même que tous les grades de gendarme auxiliaire à général de corps d'armée.

Une association pour préserver un héritage culturel et humain

En 1956, en pleine tourmente de l'affaire Vincendon et Henry² les pouvoirs publics responsables du secours en montagne, via les CRS et la Gendarmerie, définissent une nouvelle organisation. Des hommes endurants, issus de toute la France, tournent leurs regards et leurs vies exclusivement vers la montagne et ses pratiquants. Secourir, sauver à tout prix les naufragés des cimes devient leur dessein. Cette vocation extrême a soudé des générations de secouristes en montagne. Les anciens guidant les nouveaux, ces derniers vouant souvent une admiration sans borne à leurs illustres aînés. Cette transmission de l'excellence aux jeunes, associée à la création, à l'amélioration des matériels et des techniques fera du secours en montagne français une vitrine mondiale.

C'est un héritage culturel et humain : il n'y avait qu'à participer, cet été 2018, aux cérémonies des 60 ans du PGHM de Chamonix, pour se rendre compte des liens puissants qui unissent les acteurs du secours en montagne. Qu'il fût émouvant d'écouter les récits des uns et des autres, de recevoir l'accolade franche d'un ancien instructeur ou d'un camarade du secours retrouvé après de nombreuses années, comme si rien n'avait changé sauf quelques cheveux blancs...

Dans ce fil, un des créateurs de l'association estimait que « CEUX du PGHM »

pouvait être le gardien du patrimoine culturel de ces unités. En effet servir dans un PGHM n'est pas anodin. A leur création, on fait appel à des gendarmes nés en montagne et ayant exercé un métier de préférence manuel. Ils venaient souvent du monde de l'agriculture. La Savoie, le Jura et les Pyrénées fournirent les premiers gendarmes-secouristes. Ils avaient en commun le sens de l'orientation, l'habitude de vivre dans des conditions rudes, d'exercer un métier qui demandait un effort physique important. Ils partageaient un sens inné de la solidarité.

Les statuts stipulent que l'association vise en premier lieu à conserver la mémoire des personnels tombés en service commandé

A titre d'exemple, le PGHM des Hautes Alpes déplore deux décès en service : Gérard Martinon, lors d'un stage à l'école nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) et Lucien Raymond pendant un entraînement dans le massif des Ecrins. Curieusement, seule une plaque au nom de Lucien Raymond était apposée dans une salle de réunion ce qui excluait toute dépose de gerbe.

L'association a souhaité remédier à cette anomalie en initiant une démarche administrative pour obtenir l'autorisation d'occuper un terrain militaire et en recherchant des sponsors. Un monument fut construit, en 2004, non sans peine. En effet, un rocher nu avait été préféré à une classique plaque

commémorative. Ce dernier étant introuvable dans le département ou les départements voisins, il restait une piste italienne. Michel et Guy, frères de Lucien et tous deux anciens du PGHM de Briançon, acceptèrent de prendre en main la réalisation technique de la stèle. Le plus dur fut non pas de transporter ce pesant rocher mais de passer la frontière en déployant des talents de diplomates. L'inauguration eut lieu le 1^{er} avril 2005 en présence des autorités civiles et militaires.



Rocher dans lequel a été taillée la stèle commémorative des décès en service de Gérard Martinon et Lucien Reymond.

© Ceux du PGHM

Dans le même esprit, en l'espace de deux ans, le PGHM de Saint Sauveur perdit trois de ses membres. L'un d'eux était détaché d'un escadron. Le 6 juin 2008 l'association, avec l'aide de partenaires financiers, offrit à cette unité une plaque commémorative.

Maintenir et resserrer les liens de camaraderie montagnarde entre ses membres

L'assemblée générale annuelle est une occasion de se retrouver. Sur le site d'un

PGHM local, sont invités systématiquement le Préfet, les élus, la presse, les organismes travaillant avec le PGHM : ESF, SAMU, Sécurité Civile, etc... Du côté de la gendarmerie, on compte souvent le conseiller technique de la DG, les commandants de région, de groupement, de compagnie, de brigade. Ce brassage des gens de montagne est de grand intérêt.

Une cérémonie militaire, avec remise de décorations et dépôt de gerbe, à la caserne ou au Monument aux Morts de la commune, précède une réception dans les locaux de la Mairie.



Le général Hervé Renaud, accompagné du président dépose une gerbe au monument aux morts de la ville de Morez, en 2010.

© Ceux du PGHM

Outre la classique remise d'un dossier de presse, le discours du président retrace l'historique, la composition et le travail du PGHM. Ainsi les autorités et les invités peuvent ressentir l'intégration des PGHM dans la geste des gens de montagne et la spécificité de leur métier de gendarmes des

cimes. Tous les PGHM de France ont été ainsi "visités" sauf celui de la Réunion.

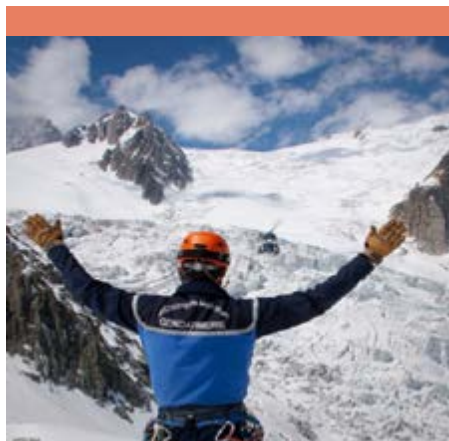
Un amical déjeuner regroupe les gendarmes du PGHM, le maire, les autorités de gendarmerie et bien entendu les adhérents. L'exploration du terroir gastronomique local fait partie d'un parcours patrimonial... Le lendemain, une randonnée, organisée avec une équipe du PGHM dans le massif montagneux de proximité, parachève ces retrouvailles de gens de montagne.

Contribuer au rayonnement des PGHM dans le monde de la montagne.

En 2003, « Ceux du PGHM » signe une pétition sur la gratuité du secours en montagne initiée par les Guides de Haute Montagne.

La même année, l'association apporte sa contribution lors des débats relatifs au projet de loi de modernisation de la Sécurité Civile. Initialement, l'article 21 de ce texte accorde l'exclusivité du commandement opérationnel à un représentant du SDIS. L'association participe à la sensibilisation des élus aux conséquences organisationnelles posées par ce texte. En effet, les différents acteurs du secours en montagne expriment des divergences profondes sur ce sujet. La loi est votée le 4 juillet 2004, sans adoption de l'article 21... Du reste, la prise en compte au plus haut niveau, de ces problématiques, via la circulaire Khil du 6 juin 2011, permettra d'atténuer les tensions qui perdurent et

de rapprocher les points de vue au sein d'un groupe technique national d'appui (GTNA).



© Ceux du PGHM

La gendarmerie nationale est un des acteurs incontournables du secours en montagne du fait de son expertise.

Soutenir la parution d'un bulletin

Cette publication nous est apparue essentielle car elle véhicule du lien, des éléments de langage propres à une communauté de montagne et elle entre dans un legs patrimonial (Dépôt légal).

Semestriel, le bulletin est diffusé, par internet ou la Poste aux adhérents, au sein des PGHM, des EGM de montagne et des groupements ayant un PGHM. Il est distribué lors de chaque AG dans le dossier de presse et au CNISAG lors des remises de diplômes de fin d'étude.



Une réflexion sur l'avenir de l'association

« Ceux du PGHM » se pose la question de son avenir tout en partageant les difficultés du monde associatif : difficultés de recrutement, renouvellement d'équipes dirigeantes souvent en place depuis la création de l'association, sans oublier la multiplication de médias sociaux qui ouvrent de nouveaux champs cognitifs et de partage.

Il est envisagé de se rapprocher d'une autre association : « SEBIO Solidarité Secours en Montagne »³. Elle a été créée en 2013, à Chamonix, à l'occasion du décès en montagne de l'Adjudant-chef

(3) cette association dénommée "Sebïo Solidarité Secours en Montagne" a pour but de maintenir le lien entre les familles et les membres des unités de montagne de la Gendarmerie et tous les acteurs du secours en montagne qui travaillent avec eux. <https://www.sebio-ssm.fr/>.

(4) L'adjudant-chef Sébastien Thomas est instructeur au Centre national d'instruction au ski et à l'alpinisme (Cnisag) de Chamonix. Héliporté sur la Combe maudite pour un repérage, il est précipité dans une crevasse quand cède le pont de neige sur lequel il se trouve.

(5) Chez les parachutistes (UNP) ou dans l'Infanterie de Marine (AATM).

Sébastien Thomas⁴. Cette piste conduit à la constitution d'une grande association « Entraide gendarmerie de montagne », calquée sur ce qui se pratique dans les autres armées,⁵ notamment pour la 27^e Brigade d'Infanterie de Montagne.

Les alpins de tous les grades sont affiliés à Entraide montagne soit 6000 adhérents. C'est à peu près le nombre des gendarmes servant dans une unité de montagne. Une telle association représenterait une puissance morale et financière non négligeable. Elle serait

ainsi le gardien du patrimoine de la Gendarmerie de Montagne.



Association CEUX du PGHM
5 rue Servan 38000 GRENOBLE
ceuxpghm@orange.fr

L'AUTEUR

Le Lieutenant-Colonel (ER) Gabriel RAMAIN, engagé volontaire à 18 ans, intègre la gendarmerie en 1959 comme sous-officier. Il réussit le concours de l'EONG en 1965. Affecté à la Prévôté de la Base de Mers el Kébir, il est muté à la dissolution de cette unité à l'EGM de DIGNE. Il fera toute sa carrière dans une unité de montagne : EGM de Grenoble à sa création, directeur de l'Equipe Nationale de Ski (nordique) de la Gendarmerie. Il commandera le PGHM de Briançon et la compagnie d'Argelès-Gazost. Il terminera sa carrière, en 1987, en tant qu'officier adjoint au groupement de l'Isère.

Il est titulaire du DQTM de l'EMHM. Il a été stagiaire du cours avalanche 1972 de l'Institut Fédéral pour l'Etude de la Neige et Avalanches de DAVOS (Suisse) et stagiaire "Avalanches" 1977 du cours de formation des Responsables de la Sécurité des Stations de Montagne délivré par l'ANENA.

La montagne et le PGHM :

un lien affectif, symbolique et patrimonial

Par **Blaise Agresti**

Interroger le lien entre les territoires de montagne et la gendarmerie place rapidement l'image du gendarme-secouriste du PGHM en première ligne. Héritier de l'évolution d'un modèle de solidarité qui déraile en 1956 lors du sauvetage de Vincendon et Henry, cette figure va progressivement trouver sa place dans l'épopée alpine comme un acteur de premier plan, autant sur la plan médiatique et symbolique que dans la réalité quotidienne des territoires.



BLAISE AGRESTI

Colonel de gendarmerie (En disponibilité). Ancien commandant du CNISAG. Directeur de Mountain Path. École de management d'altitude.

Rien ne prédestinait la gendarmerie à devenir l'acteur majeur du secours en montagne en France. Depuis la première ascension du mont Blanc, en 1786, ce sont d'abord les guides de haute montagne puis, progres-

sivement à partir de 1910, des sociétés de sauveteurs bénévoles qui assurent cette mission. Gendarmes et CRS ne vont apparaître qu'après la deuxième guerre mondiale.

Un système à bout de souffle

Dès 1945, l'activité touristique en montagne s'intensifie. De plus en plus d'accidents se produisent, qui mobilisent chaque fois d'importants moyens en hommes et en matériels. Le temps du bénévolat et de la solidarité semble révolu. À Chamonix, l'activité progresse inexorablement : en 1956, 31 sauvetages sont organisés, 21 morts sont descendus dans la vallée, 7 alpinistes sont déclarés disparus et l'on ramène 23 blessés. Ces secours ont nécessité l'engagement de 190 sauveteurs. La brigade de gendarmerie de Chamonix, participe à tous les sauvetages de l'année et en réalise 9 toute seule. Il est vrai que les brigades territoriales de gendarmerie implantées dans les zones de montagne,

assurent depuis des décennies, voire des siècles, cette mission de secours et d'assistance, comme le relèvent les chroniqueurs¹.

(1) En 1848, deux gendarmes accompagnent une caravane de secours de guides vers le mont Blanc pour les besoins de l'enquête.

Dans un communiqué du 1^{er} juillet 1956, la Compagnie des guides estime ne plus être en mesure de faire face à ces astreintes de secours

et demande « *qu'on adresse une mise en garde aux alpinistes qui, par esprit de compétition, négligent les conditions de la montagne* » et précise « *qu'elle apportera immédiatement son concours total à la cordée accidentée si elle est dirigée par un guide ; par contre dans les autres cas, elle ne le fera que dans la mesure de ses possibilités.* »

C'est dans ce contexte délétère qu'intervient la tragédie de Vincendon et Henry à la Noël de l'année 1956. Avec le crash de l'hélicoptère engagé dans l'opération, ce secours est un échec retentissant pour de nombreuses raisons et sonne le glas du modèle qui prévalait depuis plus d'un siècle. L'État va alors créer un corps professionnel de secours en montagne composé de gendarmes et de CRS.

Pour assurer le transport des secouristes, il paraissait désormais indispensable de disposer de moyens aériens. Les hélicoptères avaient certes des faiblesses, mais ils se révélaient, par leurs performances, des

outils précieux en montagne. Ils seront progressivement mis à la disposition des sauveteurs par le secrétaire d'État aux Travaux Publics, ainsi que par les ministères de l'Intérieur (Protection Civile) et de la Défense Nationale (Armée de l'Air et Gendarmerie).



L'échec des opérations de secours montre les limites du système de secours en montagne. Les médias, par leur couverture de l'évènement, faciliteront une prise de conscience de la nécessité d'une évolution.

© Paris-Match

Création des PGHM

À l'automne 1957, dix mois après le drame de Vincendon et Henry, dans la salle de la mairie de Chamonix, le sous-préfet de Bonneville présente le projet de circu-

laire du gouvernement. Tour à tour sont abordées des questions essentielles qui vont fonder l'organisation professionnelle du secours en montagne. Avec l'adhésion prudente de la communauté montagnarde, la circulaire du 21 août 1958, qui fonde les principes d'une organisation professionnelle du secours en montagne, est signée par Monsieur Pelletier, ministre de l'Intérieur. Le destin des gendarmes-secouristes était scellé : les P.G.H.M. étaient nés...

Le 2 octobre 1958, sous l'autorité du lieutenant Francis Pigaglio, la gendarmerie crée le premier Groupe Spécialisé de Haute Montagne (G.S.H.M.) à Chamonix. Composée originellement de 12 gendarmes, cette unité allait devenir l'embryon du P.G.H.M., qui, année après année, allait développer un savoir-faire reconnu dans le monde entier. Progressivement d'autres PGHM et des bases « hélicoptères » vont être créés dans les Alpes, les Pyrénées, le massif central, le Jura et les Vosges, la Réunion et la Corse. Puis en 1988, le centre national de formation (CNISAG) sera implanté à Chamonix. Aujourd'hui ce sont plus de 400 gendarmes qui servent en montagne dans les PGHM ou les SAG montagne. Ils assurent 24H sur 24 la permanence sur l'ensemble des massifs avec le soutien des hélicoptères de la sécurité civile et des médecins des SAMU. Dans certains départements le travail est réalisé avec les CRS ou les sapeurs-pompiers. Les premières femmes ont rejoint les PGHM en 2013.

Les premiers pas

Même si le soutien des autorités semble acquis dès 1958, les gendarmes doivent se faire accepter par la communauté montagnarde. Il faut apprendre le métier du secours en participant activement aux caravanes et réussir la formation de guide de haute montagne. Pour construire le GSHM, l'équipe doit assimiler les techniques et élargir le champ des compétences avec des

(2) Sac avec sangles permettant l'évacuation à dos d'homme d'un blessé ne nécessitant pas un transport allongé.

moyens rudimentaires. L'emploi des perches "Barnaud" ou "Mariner", des cacolets² relève

initialement de découpertes. Quant aux cordes à la résistance aléatoire comme les tenues rustiques, elles ne sont pas toujours appropriées.

À cette époque, les secours se font à pied. Les fastidieux portages nécessitent des qualités physiques hors normes. L'hélicoptère, jugé peu fiable, n'intervient que pour des blessés très graves. Il est refusé pour ramener les morts. Il faut se souvenir des crashs successifs des premiers hélicoptères engagés dans le massif du Mont Blanc, notamment le 2 août 1957, lorsqu'une Alouette II, pilotée par le lieutenant Bernard Collard, se crashe sous le refuge de l'Envers des Aiguilles avec 3 secouristes. Au fil des expériences, les pilotes progressent et l'alouette II, puis l'Alouette III à partir de 1962, vont apporter une aide précieuse.



A ses débuts, le secours en montagne ne dispose pas de moyens performants.

Les apports techniques

Dès 1897 lors de la création de la première société des sauveteurs du Salève près de Genève, la question du transport des blessés en montagne ou en paroi mobilise les réflexions. Plusieurs traîneaux sont ainsi fabriqués par chacune des sociétés pour remédier à cette difficulté. On retrouve ainsi le traîneau "Lardy" dans le Salève, le traîneau "Pourchier" et le "Mariner" importé d'Autriche par les militaires de l'E.H.M. à Chamonix, la perche "Barnaud" et la perche "Piguillem" à Grenoble... Dans la lignée de ces premiers matériels, le PGHM

de Chamonix va quant à lui contribuer au développement de matériels et développer dans les années 1980 le traîneau portable gendarmerie (TPG) puis le treuil-valise. Dans les années 2000, un projet commun franco-valdôtain développera la perche Franco-Garda utilisée actuellement.



Le Mariner mis au point par les Autrichiens s'utilise en téléphérique, en traîneau ou en poussette, ceci suivant le terrain rencontré.

Après la question du transport des blessés, vient la question des techniques d'évacuation. Le secours en crevasse est une problématique complexe : il faut désincarcérer la victime avec du liquide déglaçant ou un marteau piqueur, puis l'extraire du glacier. Les secouristes expérimentent, dans les années 1950, la pince Friedli qui ressemble à une pince à sucres censée permettre d'extraire une victime coincée dans une crevasse. Ce matériel se révélera vite inadapté. Ils explorent l'utilisation de potences, pour travailler dans l'axe et éviter les frottements des cordes, et mettent au point des treuils manuels ou motorisés...

Ces matériels aujourd’hui particulièrement aboutis et légers permettent d’agir vite et efficacement, à la fois dans une crevasse, en paroi ou en canyon. Là encore, le PGHM de Chamonix avec sa cellule de recherche innove, adapte, teste... et trouve des solutions.

L’avalanche est un sujet qui mobilise la réflexion des secouristes. Comment mieux organiser les sauvetages, être plus méthodique et efficace face à ce type d’événement ? Avec le développement des détecteurs électroniques de victimes d’avalanche (DVA), la complémentarité avec les équipes cynophiles et le travail de recherche humaine plus classique imposent d’organiser et inventer des protocoles d’intervention. La création d’un sac spécifique à la gestion d’une avalanche par le PGHM avec des jalons de couleur, une méthode, des outils spécifiques de communication, va permettre de mieux gérer l’avalanche qui reste une opération toujours délicate. Ce sac deviendra la référence internationale de la gestion des avalanches et sera labellisé par la commission internationale des secours alpins (CISA-IKAR). Plus récemment, la médecine de catastrophe conduit à remettre en question les postulats de triage des blessés, d’intégration de la composante médicale et d’organisation des postes de commandement.

La question des communications sera aussi un des chantiers majeurs. Dans les années 1950, l’ère du téléphone portable n’est pas

advenue. Seule la radio est efficace et ce sont des postes militaires qui sont utilisés. Progressivement un réseau dédié va être installé sur l’ensemble des massifs alpins et pyrénéens. Aujourd’hui, ce sont des moyens de localisation des portables et d’applications smartphone qui se développent poussant plus loin encore les capacités de localisation des victimes.

(3) <https://wikimonde.com/article/GendLoc>.

Le PGHM de Grenoble a ainsi développé l’application GendLoc³, qui géolocalise les victimes.

La culture opérationnelle

Le modèle d’organisation interne d’un PGHM avec ses “premiers à marcher”, ses “seconds à marcher”, ses régulateurs, ses équipages, ses protocoles d’intervention, ses équipements définissent un corpus opérationnel de référence qui s’est bâti et structuré au fil des expériences. Le PGHM a su bâtir et transmettre via le CNISAG la synthèse des savoir-faire bâtis en 60 années d’expérience.

Le geste technique, la coordination avec le médecin et l’équipage sont devenus des standards professionnels pratiqués dans de nombreux pays. Depuis les années 2000, l’arrivée de l’hélicoptère EC145 a accéléré la professionnalisation et ouvert la collaboration en interservices. Aujourd’hui, le secours en montagne est intégré dans le dispositif plus large de la réponse de sécurité civile et conduit à travailler de manière partenariale avec les autres acteurs du secours

en France ou à l'international. Le CNISAG contribuera largement à ces évolutions doctrinales.

En complément des missions de secours, de prévention des accidents et des risques naturels, la participation d'un PGHM aux volets judiciaires et administratifs le positionne comme un acteur central des problématiques de sécurité et de prévention en montagne, en lien et en médiation avec de nombreuses organisations et collectivités. Cette centralité de la gendarmerie dans les territoires de montagne est assez unique, puisque de la mission de secours aux missions plus traditionnelles, l'ensemble des unités, spécialisées ou du cadre général, assurent un continuum du service public remarquable.

Symbole de gratuité

Au-delà des techniques qui signent le savoir-faire spécifique du PGHM ou du continuum d'action de la gendarmerie, c'est bien dans le registre symbolique et affectif que le lien avec les territoires de montagne s'est progressivement noué et renforcé.

Le PGHM incarne la solidarité gratuite et généreuse. Il caractérise le dévouement au service des autres. Au fil des décennies, les secours sont venus prendre place dans l'histoire de l'alpinisme comme des faits alpins aussi importants que les ascensions elles-mêmes, voire plus parfois. Cette image n'a cessé de se renforcer, à tel point que l'acronyme PGHM signifie aujourd'hui "secours

en montagne" pour beaucoup. La "marque" PGHM, construite dans le sacrifice et le dévouement puisque plus de 60 gendarmes sont morts en montagne depuis 1957 pour écrire cette épopée, est certes un label de qualité mais plus encore un engagement moral et une manière de vivre des valeurs fortes que symbolise l'esprit de gratuité. À ce titre, la valeur patrimoniale immatérielle du PGHM est bien supérieure à toutes les contributions techniques ou culturelles que l'on pourrait recenser à travers son histoire.

L'AUTEUR

Blaise Agresti est un expert reconnu du secours en montagne et de la gestion des crises. Pendant plus de 20 ans, il a été en charge de diverses unités opérationnelles, notamment le peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et le centre national de formation des secouristes (CNISAG) situés à Chamonix en Haute-Savoie. Chef d'opérations lors de différentes catastrophes d'ampleur et sur de nombreux secours, il a conduit diverses coopérations dans le domaine de la formation (Inde, Chine, Népal...). Comme chef de projet à la DGGN, il a structuré une mission d'assistance pour renforcer les compétences de la police Afghane. Son parcours académique a débuté à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, puis à l'école de Guerre, et s'est poursuivi récemment par une formation Executive MBA à l'EM de Lyon. Directeur commercial international de l'entreprise Petzl pendant deux ans, il s'est lancé, en 2017, dans la création de Mountain Path, une école de management d'altitude.

Auteur de plusieurs articles et expert auprès de l'APM, il enseigne dans différentes écoles (HEC, Sorbonne, EM Lyon) et a publié un livre sur l'histoire du secours en montagne (In extremis, Éditions Guerin).

Former, innover

et se souvenir, le CNICG à Gramat

Par **Dominique Dalier**

P

Premier centre de formation spécialisé de la gendarmerie installé à Gramat (Lot), le Centre national d’instruction cynophile de la gendarmerie (CNICG) a joué depuis 1945 un rôle déterminant dans l’émergence et la maturation de la force cynophile de la gendarmerie. Il a su conserver des éléments de ce patrimoine historique tout en étant pleinement engagé dans les enjeux du présent et les défis de l’avenir.



DOMINIQUE DALIER

Colonel de gendarmerie. Commandant du Centre national d’instruction cynophile de la gendarmerie.

Des chiens dans la gendarmerie, pour quoi faire ?

L’arrivée du chien dans la gendarmerie est assez tardive, alors que l’emploi du cheval remonte aux origines de la maréchaussée. La « plus belle conquête de l’Homme » a même façonné l’institution à travers son service avec

les tournées à cheval, son casernement assorti d’écuries et le maillage de ses brigades à moins d’une journée à cheval entre elles.

Il peut sembler surprenant que le chien, domestiqué dès le néolithique, n’ait pas été employé plus tôt par les gendarmes. La stricte réglementation militaire, bannissant le « meilleur ami de l’Homme » des brigades, n’a pas facilité les contacts entre « Pandore » et « Médor ». Contrairement à l’Allemagne, l’armée française n’a manifesté qu’un faible intérêt pour l’emploi opérationnel du chien de guerre en se contentant de quelques chiens sanitaires à la fin du XIXe siècle pour localiser les blessés sur le champ de bataille. S’inspirant des exemples allemands et belges, la préfecture de police et surtout la douane françaises se sont montrées plus réceptives.

En 1921, une circulaire évoque bien les chiens qui gardent des brigades corses,

mais elle considère que « très rarement les chiens de police [jouent] un rôle utile ». La première expérience canine dans la gendarmerie s'arrête dès 1926, alors que la nouvelle direction de l'Arme aurait pu recycler les chiens démobilisés de la Grande Guerre.

Il faut attendre 1943 pour qu'une instruction du 30 juillet autorise l'arrivée de « chiens policiers » dans 14 brigades frontalières du Nord et 5 autres du Sud ainsi que de « chiens de montagne » dans 6 brigades des Hautes-Pyrénées. L'expérience s'avérant concluante, elle est étendue dès 1944 à l'ensemble du territoire métropolitain. Mais les dotations en chiens restent faibles.

Vers l'émergence d'une véritable force cynophile

En 70 ans, le chien est devenu un auxiliaire indispensable pour les gendarmes. Aux quelques équipes cynophiles (EC) éparpillées dans les brigades de recherches (BR) s'est substituée une chaîne cynophile cohérente, allant du niveau national au niveau local.

L'installation d'un chenil central, en décembre 1945, a représenté une première étape cruciale dans ce développement, tout comme l'instruction du 7 décembre 1950 a jeté les bases de la cynophilie dans la gendarmerie en détaillant le recrutement, le dressage, l'entretien des chiens et leur emploi¹.

(1) Instruction n° 58995/GendT.A du 7 décembre 1950.

L'essor des effectifs canins (83 chiens en 1947, 200 en 1950, 299 en 1960) confirme ce succès.

Cependant, plusieurs facteurs compromettent ce début prometteur. Le recrutement des maîtres de chiens, basé d'abord sur la désignation plutôt que le volontariat, pèse sur la formation. De même, l'animal est souvent perçu comme « une charge supplémentaire » dans les brigades et une « nuisance » pour les familles. La méconnaissance des conditions d'emploi des EC par la hiérarchie (délai d'intervention, brouillage des pistes), voire l'hostilité des chefs nuisent à la qualité des résultats.

« Tel groupement les met en œuvre chaque fois que cela est possible. Tel autre n'y recourt qu'avec réticence », peut-on lire dans un article de 1973. Pourquoi ? L'argument le plus souvent opposé à l'emploi de l'équipe est son

(2) J. Voisin, « Le centre de formation des maîtres de chien de la gendarmerie », *L'Écho, le Progrès de la gendarmerie et de la garde républicaine*, n° 600, 15 janvier 1973, p. 13-1.

efficacité douteuse, le nombre d'échecs constatés, ce dernier étant le plus souvent concrétisé par l'incapacité de l'équipe à retrouver un malfaiteur recherché »². La chute des effectifs canins à 270 en 1970, puis 233 en 1980 conforte les détracteurs.

Les équipes cynophiles trouvent leur place et diversifient leurs compétences

Toutefois, la gendarmerie parvient à améliorer sa formation, à optimiser les interventions des EC et surtout à diversifier les technicités : les avalanches en 1970, les stupéfiants en 1973, les explosifs en 1988, les traces de sang en 1999, les armes et munitions en 2001, les produits accélérateurs d'incendies en 2004, les billets en 2007, les explosifs sur personnes en mouvement en 2016. Au total, il existe aujourd'hui 16 spécialités différentes.



Les chiens peuvent détenir plusieurs compétences.

La circulaire du 1^{er} juin 2017 précise que les EC peuvent être qualifiées dans une technicité unique ou multiple (ex. : stupéfiants / armes-munitions / billets).

De même, on trouve des EC dans la gendarmerie mobile dès 1951³, dans les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) créés en 1977,

au GIGN dès 1978, dans la gendarmerie des transports aériens depuis 1988, dans la gendarmerie maritime et à la garde républicaine depuis 2010. Les effectifs canins remontent à 288 en 1983, à 347 en 1992, à 384 en 2001 et 562 chiens en 2018 pour 467 EC.

(3) Dans la gendarmerie mobile, les chiens ont surtout servi à garder des casernes mais une réflexion est en cours après leur emploi à Notre-Dame-des-landes pour assurer diverses missions de protection.

(4) Circulaire n° 9000 DEF/ GEND/OE/EMP/ ORG du 25 novembre 2002.

(5) Un chenil central fonctionne aussi à Beni-Messous en Algérie de 1951 à 1962.

À partir de 2002, une véritable force cynophile s'établit dans la gendarmerie à travers une refonte complète du dispositif canin réparti sur trois niveaux⁴. Au niveau local, les PSIG représentent l'unité de base des EC. Au plan régional, un groupe d'investigation cynophile (GIC), organiquement rattaché à un (PSIG), comprend plusieurs EC et possède

des chiens détenteurs de hautes technicités. A l'échelon national, le groupe national d'investigation cynophile de la gendarmerie (GNICG), installé à Gramat, propose des technicités rares, et peut être projeté en cas d'urgence. Le CNICG participe aussi à l'élaboration de nouvelles technicités. En outre, on trouve un réseau de référents cynophiles régionaux et un référent national auprès du DGGN.

Le rôle central de l'école de Gramat

L'histoire du chien dans la gendarmerie est indissociable de son centre de forma-

tion à Gramat⁶. Les débuts sont pourtant modestes, quand les gendarmes viennent s'installer en décembre 1945 dans l'ancien établissement hippique militaire du Ségalat. Avec les maigres crédits alloués, il faut une grande ingéniosité pour rénover les bâtiments vétustes et jeter les fondements de la « cynotechnie gendarmique » moderne. Les premiers commandants du chenil central sont très impliqués dans la promotion de l'emploi du chien dans la gendarmerie.

(6) Nuits de l'armée, 1954, ECPAD, SCA 321.

Le capitaine Gervaise écrit ainsi une série d'articles dans la Revue de la gendarmerie de 1949 à 1950. Son successeur, le capitaine Lacaze, monte, quant à lui, une exhibition inédite lors des Nuits de l'armée à Paris⁶. Beaucoup de Parisiens et de provinciaux découvrent à cette occasion le « chenil des gendarmes » perdu dans la Causse loitois.

(7) Un projet de nurserie canine est à nouveau à l'étude sur le modèle des chiens explosifs anglo-saxons.

On mesure le chemin parcouru en pensant aux 69 chiens initiaux, issus de 13 races différentes et inaptés à 85 % ! Après une première tentative d'élevage abandonnée dès 1952⁷, la gendarmerie fait le choix de se fournir auprès d'éleveurs, en Allemagne notamment, ou auprès de l'Armée de terre. Le berger allemand a longtemps représenté l'animal de référence, mais la

gendarmerie a employé plus de 17 races différentes, comme le labrador depuis 1988, le berger belge malinois et le Saint-Hubert.

Le chenil central de Gramat a changé plusieurs fois de nom pour devenir le CNICG en octobre 1996. Ce centre de formation de référence tire sa force de la maîtrise de toutes les étapes de la formation initiale (suppléants, maîtres de chiens, hommes d'attaque et instructeurs), de la formation continue et du suivi des EC. Grâce au retour sur expérience (RETEX) organisé dès 1948, les leçons ont pu être tirées des différentes interventions. Enfin, plusieurs technicités ont été élaborées au CNICG. En 2018, le CNICG compte 80 personnels, civils, gendarmes et autres militaires.

(8) En 2017, le CNICG a accueilli 490 stagiaires avec le séminaire international.

Depuis 2002, le centre accueille en moyenne 350 stagiaires par an et forme 250 chiens⁸. Il peut recevoir jusqu'à 137 chiens à la fois. Il organise :

- trois stages de formation initiale d'une durée de 14 semaines ;
- trois stages de recyclage d'une durée de 4 semaines ;
- trois stages de formation de suppléants ;
- des stages à la carte pour les délégations étrangères, les autres administrations et les formations spécialisées de la gendarmerie.



Organisme central, l'école de Gramat accueille les stagiaires en formation initiale et continue assurant ainsi une doctrine d'emploi et des technicités homogènes.

© CIR Toulouse

l'histoire des chiens dans la gendarmerie reste encore à écrire. Les sources ne manquent pourtant pas pour les historiens. Le Service historique de la défense conserve à Vincennes des archives et des photographies souvent inédites. La presse corporative constitue aussi une piste prometteuse à travers les nombreux articles rédigés depuis les années 1930. Les « cas concrets » de la *Revue de la gendarmerie* des années 1950 à 1970 recèlent de nombreuses affaires souvent instructives. Enfin, les témoignages oraux sont à privilégier, d'autant que les premiers témoins de l'arrivée du chien dans la gendarmerie ont déjà disparu.

Le 14 juillet 2003, pour la première fois depuis sa création, le CNICG a défilé sur les Champs Élysées avec 82 personnels dont des stagiaires et 49 chiens.

(9) Il s'agit de chiens d'assistance aux victimes pour les aider à appréhender de la meilleure façon toutes les phases du procès-pénal.

La circulaire n° 146500 du 20 juin 2017 a précisé les conditions de formation au CNICG. Actuellement, le centre s'intéresse à la

médiation canine pour les jeunes délinquants, à l'olfaction criminelle basée sur le rapprochement d'odeurs sur le terrain (le projet « CROC »). Il suit aussi le projet américain *Courthouse dogs*⁹ et les progrès réalisés en matière de « nez électroniques » par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEAEA).

Transmettre la mémoire

Malgré les quelques livres déjà parus,

Pour sa part, le CNICG de Gramat est davantage focalisé sur le présent et l'avenir à travers les enjeux de la formation, les contraintes opérationnelles et les nouvelles technicités à expérimenter. Mais la mémoire et le patrimoine ne sont pas négligés pour autant grâce à son jardin du souvenir et son musée.

Dès le 23 novembre 1960, une première stèle est inaugurée à Gramat en souvenir du gendarme Gilbert Godefroid tué lors d'une opération de pistage en Algérie le 29 mars 1958. « Cette stèle, déclare le général Piqueton à l'époque, porte témoignage pour le présent et pour l'avenir du sacrifice d'un des nôtres, qui se range, parmi les meilleurs, et dont la Gendarmerie reste fière. »



L'équipe Cynophile Gendarme Gilbert Godefroid et son chien Gamin.

© DR

Le centre est d'ailleurs rebaptisé « Godefroid- Gamin » en l'honneur de ce chien qui a continué à protéger son maître malgré ses blessures¹⁰. Gamin est le premier animal à avoir reçu la médaille de la gendarmerie à Beni-Messous le 27 décembre 1958¹¹. Après son décès, le 16 mars 1962, Gamin a été incinéré avant de rejoindre la stèle de Gramat.

En juillet 2005, à l'occasion du 60e anniversaire du CNICG, l'urne contenant les restes de Gamin a été symboliquement transférée au jardin du souvenir créé dans l'école. La stèle, surmontée d'une tête de chien réalisée avec des fers à cheval est encadrée par deux eucalyptus, symbole de ce chenil central qui en était bordé. Le jardin accueille aussi les cendres des chiens des maîtres qui le souhaitent. Un projet de columbarium est à l'étude. Des stèles individuelles avec des plaques nominatives distinguent les

(10) En Algérie, le 29 Mars 1958, une opération de maintien de l'ordre à lieu au sud de Barral. Gilbert Godefroid, part sur la piste de fellaghas avec son chien Gamin. Les légionnaires qui accompagnent l'équipe cynophile ne peuvent suivre le rythme imposé par le gendarme et son chien. Gilbert Godefroid est tué à quatre kilomètres de Barral. Son chien bien que grièvement blessé (une balle dans la tête et une dans le poitrail), se traîne jusqu'au corps de son maître et le protège en attaquant les légionnaires arrivés sur les lieux. Il sera neutralisé et évacué par hélicoptère, sur l'hôpital vétérinaire de Millesimo, une opération est immédiatement tentée et réussie. Il ne mourra que trois années plus tard des séquelles de ses blessures. Le 23 Novembre 1960, ses cendres rassemblées dans une urne sont déposées au cœur d'une stèle élevée au Centre National d'Instruction Cynophile de Gramat (Lot), réunissant dans le même souvenir, un homme et un chien, tous deux victimes du devoir.

(11) Seul un second chien, Alan, du PSIG d'Auch a reçu la médaille de la gendarmerie en 2001.

chiens décorés, ceux dont l'EC a été félicitée au moins deux fois et ceux qui ont été particulièrement méritants.

C'est devant la stèle du jardin du souvenir qu'a lieu, lors de chaque stage, la cérémonie traditionnelle de la constitution des équipes cynophiles.



Stèle des souvenirs.

© Gendarmerie nationale

Autre lieu de mémoire, le musée, créé au milieu des années 1980, permet de retracer l'histoire des chiens dans la gendarmerie. Outre les centaines de photographies, une dizaine de mannequins témoignent des différentes tenues portées selon les époques et les techniciens. Le premier modèle de tenue d'homme d'attaque, avec sa cage

de fer sur la tête pour se protéger des morsures au cou, témoigne des conditions d'entraînement rudimentaire des années 1950. Les costumes en kevlar n'apparaissent que dans les années 1990. Il y a même l'émblématique Juvaquatre des années 1950 avec un chien à l'intérieur. Le visiteur peut découvrir des objets émouvants, comme la fiche individuelle du chien Gamin¹², ou

(12) Le pistolet du gendarme Godefroid est conservé au musée de la gendarmerie à Melun.

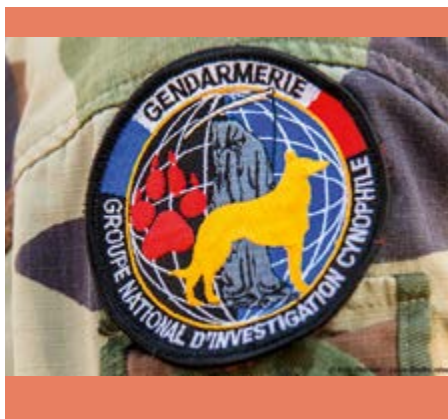
plus insolites tels que ce prototype de masque pour le chien d'assaut du GIGN. Ce musée permet de faire comprendre aux

stagiaires le chemin parcouru depuis 1945 et à un public plus large de découvrir un aspect méconnu de l'histoire des gendarmes. Le CNICG ouvre ses portes pour des démonstrations tous les jeudis après-midi, du 3^e jeudi du mois de juin jusqu'au 2^e jeudi du mois de septembre.



© CIR Toulouse

L'histoire du chien dans la gendarmerie est ainsi indissociable de la phase de modernisation de la gendarmerie entamée dans la seconde moitié du XX^e siècle. Malgré quelques réticences, le chien s'impose comme un facteur de progrès. Il va être associé dans la communication avec les éléments technologiques que représentent les hélicoptères, les transmissions et l'informatique. Le CNICG continue de perpétuer à son niveau la mémoire des pionniers et de leurs successeurs qui ont contribué, avec leurs chiens, à marquer l'histoire de la gendarmerie nationale.



© Eric Thirion



Cage de transport pour chien dans une Juvaquatre des années 1950.

© Service historique de la Défense



Équipe cynophile de la brigade de recherches de Saumur en 1971.

Fonds privé, collection particulière



Un exercice de pistage au milieu des années 1980

© Revue de la gendarmerie, 1986



© CNICG

Exercice de franchissement de palissade au chenil central de Beni-Messous (Algérie) dans les années 1950).



© CNICG

Maître de chien oeuvrant au profit d'unités de montagne.



Inauguration de la statue du jardin du souvenir au CNICG de Gramat en 2008.



Exercice d'accoutumance du chien à l'hélicoptère.

© CNICG

© Éric Thirion

Le 130^e anniversaire

de la Caisse nationale du Gendarme

Par Amédée Roy

P

Le patrimoine est souvent perçu comme un élément tangible tel qu'un édifice ou même une œuvre artistique. Il peut aussi être immatériel, donc fragile, comme l'idée de solidarité pour les gendarmes, portée en 1888 par le capitaine François Paoli.

Forte de nos racines et résolument tournée vers l'avenir, notre Caisse nationale du Gendarme (CNG) a toujours, 130 ans plus tard, pour mission d'aider les personnels de la Gendarmerie, actifs, réservistes et retraités ainsi que leurs familles.



AMÉDÉE ROY

Général (2S) de gendarmerie.
Président de la Caisse nationale du Gendarme

Ce 130^e anniversaire est l'occasion pour nous de rendre hommage à cet officier d'exception en parcourant la France sur ses pas : Paris,

Le Mans, Quimper, Uzès, Avignon et Hazebrouck.

La carrière du capitaine Paoli

François-Jean Paoli voit le jour le 26 décembre 1842 dans le petit village corse de Pianello. À 17 ans, il intègre le 5^e régiment de hussards et participe à la campagne d'Italie. Son intérêt pour la gendarmerie le pousse, en 1865, à s'engager au sein de la Garde de Paris qui devient la Garde républicaine de Paris en 1870.

Nommé brigadier cette même année, puis maréchal des logis et maréchal des logis chef l'année suivante, il participe au conflit contre la Prusse et combat dans l'armée de Versailles avant d'être affecté à la compagnie du Mans en 1873. Deux ans plus tard, en raison de ses excellents états de service il accède au corps des officiers et rejoint la compagnie de Quimper, puis celle d'Uzès avant de revenir à la Garde républicaine à l'été 1882.



© Gendarmerie nationale

Un homme d'exception, grand communicant et porteur d'une solidarité pour une communauté de gendarmes engagés sur les fronts extérieurs et le maintien de la paix publique sur le territoire national et au sein de l'empire colonial.

Promu capitaine en février 1886, il est muté dans le Vaucluse à la compagnie d'Avignon. Admis à la retraite le 26 décembre 1895, il se retire à Fontenay-aux-Roses (actuels Hauts-de-Seine) où il est élu plusieurs fois conseiller municipal.

Volontaire pour reprendre du service en 1914, il est envoyé à 72 ans à Hazebrouck où il fait preuve d'un grand ascendant sur ses gendarmes. Malgré sa grande énergie, ce « doyen des soldats » est définitivement rayé des contrôles en 1916.

Après une vie passée au service des autres, il s'éteint dans la ville de Fontenay-aux-Roses le 30 mars 1923. Officier

de la Légion d'honneur et des palmes académiques, le Capitaine Paoli est également inscrit au tableau d'honneur des bienfaiteurs de l'armée française, recevant ainsi l'estime et la reconnaissance de tous. Mais sa plus haute distinction posthume est le souvenir de son engagement exemplaire dans le cœur des hommes d'aujourd'hui et de demain.

Une action mutualiste exceptionnelle

Vétéran de plusieurs guerres, le capitaine Paoli a très tôt perçu le sens de l'engagement. Il a surtout pu observer les nombreuses souffrances et les situations dramatiques rencontrées par ses camarades de la gendarmerie. À son époque, rien ou presque n'est prévu pour aider les gendarmes blessés ou l'entourage de ceux qui sont tués. En cas de réforme ou de décès, leurs familles se retrouvent vite dans la misère. Ne pouvant se résigner à cette injustice, cet homme sensible et généreux lance le 27 août 1885 une souscription auprès de ses camarades en s'inspirant du modèle mutualiste. Les fonds recueillis et la vente de ses poésies vont aux familles et aux militaires de l'Arme éprouvés dans l'exercice de leurs fonctions. Le 5 décembre 1885, il est puni de 4 jours d'arrêt pour avoir fait circuler une souscription auprès des compagnies et des escadrons de la Garde républicaine. Cette initiative, qui rejoint les préoccupations sociales de son époque, est alors perçue comme une démarche syndicale.

Nullement découragé par les obstacles, le capitaine Paoli fait preuve d'une détermination sans faille pour défendre son œuvre. Par sa force de persuasion, il obtient en 1887 du ministre de la Guerre l'autorisation d'établir les bases d'une société d'entraide. Dans une lettre du 16 mai 1887, le général Boulanger déclare même attacher « le plus vif intérêt » à cette fondation placée sous son patronage « qui est appelée à rendre de si grands services à la gendarmerie ».

Excellent communicant, le capitaine Paoli sait comment attirer l'attention des personnes influentes. Il parvient surtout à trouver des adhérents et des sources de financements en produisant lui-même une véritable œuvre littéraire. S'inspirant de l'actualité, il écrit une série de poèmes comme *Le Gendarme* après l'assassinat des gendarmes Templier et Gallois en septembre 1884 ou *L'inondation* après les crues d'Avignon de 1887. Plus mélodramatique encore, *l'Orpheline du Gendarme* témoigne du secours que peut apporter la Caisse du Gendarme. Certaines de ses poésies sont lues par des acteurs au théâtre de l'Odéon et même à la Comédie-française.

De la Caisse du Gendarme à... la Caisse Nationale du Gendarme

Reconnue d'utilité publique, le 22 août 1896, la Caisse du Gendarme est une des premières institutions du genre dans les armées et dans la fonction pu-

blique. Le président de la République de l'époque, Sadi Carnot, figure parmi les premiers donateurs. Régie par la loi des associations du 1^{er} juillet 1901, la Caisse du Gendarme devient une association à but non lucratif.



Premier registre de la caisse du Gendarme.

© CNG

Elle se distingue par le nombre exceptionnel de ses adhérents. On passe de 8 332 familles dès la date de sa création à 25 000 membres au décès du capitaine Paoli. Son siège s'installe à la caserne Schomberg, puis à celle du Prince Eugène. En 1938, le seuil des 35 000 adhérents est franchi.

Sous l'Occupation, les gendarmes n'ont plus accès au service social des armées, ce qui motive la création d'une œuvre sociale spécifique : la Maison de la gendarmerie. À la Libération, au moment où naît la Sécurité sociale, elle est rebaptisée Caisse Nationale du Gendarme (CNG) et dotée de nouveaux statuts le 1^{er} mai 1948.

Elle s'ouvre à tous les militaires de l'Arme, tous grades confondus. La mutuelle joue alors un rôle de caisse complémentaire sans négliger pour autant sa vocation première de secours et d'assistance. On compte 55 278 adhérents en 1958, 75 000 en 1970, 112 207 en 1981 et 145 000 en 2003.



La CNG dans les années 60.

En 2006, dans un environnement de plus en plus contraignant et concurrentiel, la CNG, la Mutuelle Nationale Militaire et la Mutuelle de l'Armée de l'Air fondent la mutuelle Unéo. Avec plus de 1,1 millions de personnes protégées, ce groupement mutualiste s'impose comme l'un des principaux acteurs de la complémentaire santé. Première mutuelle de la défense, elle est aussi la deuxième mutuelle de la fonction publique.

En 2010, la CNG devient une mutuelle du livre III (Code de la mutualité) et propose alors une alternative solidaire et résolument moderne. Recentrant ses activités dans le domaine des aides sociales, elle retrouve ses missions fondatrices, tout en gardant les valeurs mutualistes de son fondateur, le Capitaine Paoli ; la partie santé (remboursement complémentaire) va être, alors, gérée par la mutuelle Unéo.

Soucieuse d'améliorer son offre d'action sociale au profit de la gendarmerie, la Caisse Nationale du Gendarme et la Fondation de la Maison de la Gendarmerie s'associent le 29 janvier 2015 pour former « Entraide Gendarmerie ». Par cette union, elles mettent en lumière leurs marqueurs génétiques communs : la fraternité d'armes et la solidarité intergénérationnelle.

Commémorer l'œuvre du capitaine Paoli en 2018

Le meilleur hommage rendu à l'œuvre du capitaine Paoli est certainement l'aide

apportée au quotidien par la CNG aux gendarmes et à leurs familles. Ce 130^e anniversaire se devait d'être marqué par un programme ambitieux. Dans l'esprit de communication de notre fondateur, nous avons édité un timbre à l'effigie emblématique du capitaine Paoli, utilisable pour affranchir des courriers prioritaires en France, de moins de 20 grammes. De même, un film sur la Caisse Nationale du Gendarme est en cours de tournage avec une partie historique et des interviews des adhérents.

De manière toute aussi originale, une série de manifestations se sont déroulées à travers la France dans les unités où le capitaine Paoli a servi : à Quimper le 31 janvier 2018, à Uzès le 27 mars, à Avignon le 28 mars, au Mans le 23 mai, à Paris au quartier des Célestins le 13 juin et au quartier Carnot, à Pianello (Corse) le 4 septembre 2018 et à Hazebrouk. Toutes ces manifestations, qui ont rythmé l'année 2018, ont été l'occasion de matérialiser le passage du capitaine Paoli à travers une plaque, de resserrer les liens avec les adhérents, le commandement et les autorités locales mais surtout de faire découvrir l'œuvre du capitaine Paoli aux plus jeunes.

L'inauguration de la statue du capitaine Paoli, à l'EOGN, va constituer un autre temps fort de ces commémorations. Réalisée en 1930 par le sculpteur Charles Yrondy, elle a d'abord été érigée dans la caserne Paris-Minimes, première domiciliation de la Caisse du Gendarme, à la

suite d'une souscription nationale. Elle a vu se succéder plusieurs générations de gendarmes avant de devoir quitter les lieux à la suite de la rétrocession de la caserne à la ville de Paris. Démontée en novembre 2017, elle est accueillie à Melun en février 2018 pour trôner sur la « place rouge » dans la partie historique de l'EONG.



© Gendarmerie nationale

Le 25 septembre 2018, un colloque, organisé à Montrouge où siège actuellement la CNG, clôturera ce programme commémoratif. Il aura pour objet de revisiter l'idée de solidarité dans notre communauté gendarmerie dans ses dimensions historiques, institutionnelles et conceptuelles. Cette journée donnera lieu à des actes réalisés avec l'aide de la Société nationale d'histoire et du patrimoine de la gendar-

merie (SNHPG) qui consacrera aussi un numéro spécial de sa revue historique à la CNG. Le 26 septembre 2018, un concert spécial « Caisse Nationale du Gendarme » sera organisé par la Garde Républicaine de Paris au Belfroi de Montrouge avec une soixantaine de musiciens de l'orchestre d'harmonie de la Garde Républicaine et une quarantaine de chanteurs du Chœur de l'Armée Française. Ce sera l'occasion de découvrir l'œuvre musicale du capitaine Paoli.

Riche de ces 130 ans d'histoire, la Caisse Nationale du Gendarme a su évoluer et montrer son dynamisme à travers l'ensemble de ses actions et de ses projets. Elle réaffirme jour après jour son identité en renforçant les liens qui l'unissent depuis toujours à l'institution.



Les gendarmes

de « la Merveille »

Par Laurent Vandecapelle

C

Comme deux vieilles connaissances, depuis des siècles, l'Histoire du Mont-Saint-Michel est liée à celle de la Gendarmerie Nationale. Vivre et travailler sur « La Merveille » est pour de nombreux gendarmes et réservistes un privilège qui se perçoit et se ressent à toute heure du jour ou de la nuit. Ce site mythique et mystique nécessite une sécurité au quotidien. Cette réalité est encore plus prégnante depuis les attentats de 2015 à la suite desquels la Gendarmerie a renforcé sa présence dans un cadre et un contexte parfois compliqués.



LAURENT VANDECAPELLE

Colonel de gendarmerie. Commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Manche

Le Mont-Saint-Michel et les gendarmes

Simple village, avec un sanctuaire fondé en 708 par l'évêque Aubert en l'honneur

de l'Archange, le Mont s'agrandit, servant de refuge aux populations locales venues pour se protéger des raids vikings. Il se développe autour de son abbaye médiévale, tout au long du Moyen-âge, avant de devenir un chef-d'œuvre de l'art gothique accroché au rocher qui lui vaudra son surnom de : « La Merveille ».



La « Merveille » vue de nuit depuis la passerelle.

© Ouest-France

Tributaire, durant des siècles, des pèlerinages à Saint-Michel, l'essor de l'économie du Mont a été favorisée par le développement des axes de communication.

Très tôt, la maréchaussée a été chargée de la protection des marchandises et des pèlerins sur les grands chemins. Du XV^e au XIX^e siècle, c'est une nouvelle fonction, celle de prison, qui fait vivre les habitants du Mont. À la fin du XIX^e siècle, l'accès direct, ferré ou routier, et l'essor du tourisme font de ce lieu un site atypique.

De l'archer de la maréchaussée au gendarme à pied et à cheval, de l'Empire à la République, les soldats de la loi ont toujours été présents sur le site grâce au maillage et à l'implantation d'une brigade territoriale ou d'une brigade locale. La

(1) Après la Deuxième Guerre mondiale, les parachutistes français cherchaient un saint patron protecteur alors que les conflits armés se poursuivaient en Indochine. Un bataillon devait partir pour l'Extrême-Orient et à la fin de la messe Saint Michel fut publiquement invoqué. L'idée germa parmi les aumôniers et l'un d'eux, le Père Casta, instruisit le dossier qui aboutit l'année suivante. Le 13 juin 1948, en la cathédrale d'Hanoï, lors d'une cérémonie officielle, l'Archange saint Michel fut célébré comme le patron des parachutistes.

gendarmerie a toujours participé à la sécurisation de ce site symbolique, que cela soit par la surveillance des grands chemins et des accès au Mont ou par la surveillance des détenus présents sur le rocher. Elle garantit la protection de ce patrimoine reconnu dans le monde entier.

Particularités d'un site touristique majeur

Longtemps peuplé par quelques habitants et la venue de nombreux pèlerins, le Mont-Saint-Michel

continue d'attirer nombre de personnes en quête de spiritualité et de prière. Que

cela soit pour des lieux particuliers comme l'abbaye ou le cloître, pour les célébrations ou la présence des moines et des moniales, ce site de pèlerinage permanent reste un des hauts lieux de la chrétienté en France et en Occident. L'Archange Saint Michel qui domine le site n'y est pas étranger. En sa qualité de saint patron, il offre l'occasion à de nombreux corporations ou corps, dont celui des parachutistes, de se donner rendez-vous sur le Mont ou dans les polders pour le fêter et l'honorer¹.



Les parachutistes honorant leur saint patron.

© Armée de l'air - 17^e régiment de génie parachutiste

Les activités culturelles sont aussi l'occasion d'attirer sur le rocher des foules hétéroclites et éclectiques. Depuis quelques années, le Mont-Saint-Michel est le décor de nombreuses activités sportives locales, nationales et internationales (courses sportives dont le marathon, courses cyclistes dont le Tour de France en 2014 et surtout en 2016 avec un départ organisé au pied de la Merveille).



Départ tour de France 2016.

© Adj Faissolle – PA Avranches



Les flux de personnes peuvent être extrêmement denses notamment sur la passerelle à l'occasion du processus des marées.

© Sirpa-Gendarmerie

Si, dès le XIX^e siècle, le Mont attirait des auteurs et des peintres romantiques, l'apparition des premiers hôtels puis l'inscription de la Merveille au patrimoine mondial de l'UNESCO, en 1960, ont été les éléments déclencheurs d'une mutation en un lieu touristique majeur et connu dans le monde entier. On estime que 60 % des touristes sont de nationalité étrangère. Tout événement peut rapidement avoir des répercussions sur leur venue. La fréquentation et l'affluence sont tout particulièrement visibles en période estivale et lors de week-ends prolongés incluant des fêtes religieuses. Ainsi, entre 8000 et 15000 visiteurs par jour arpentent les abords et les ruelles du rocher jusqu'à l'abbaye. Si les visites se concentrent sur la journée, elles durent en moyenne 2 à 3 heures. Après les attentats, la fréquentation a connu un déclin notable du fait de l'absence de visiteurs étrangers, notamment asiatiques. Ce n'est pas la seule raison, le nouvel agencement avec des parkings extérieurs payants et un accueil des commerçants, souvent pointé du doigt, ont aussi contribué à une moindre présence des Français sur le Mont.

Les particularités du Mont-Saint-Michel sont nombreuses et sont autant d'atouts pour son attractivité que de contraintes pour sa sécurisation. Le retour au caractère maritime fut, dès 2014, une de ses nouvelles caractéristiques. En effet, si la disparition de la digue et du parking au pied du Mont a éloigné certains touristes, le retour de la mer et les grandes marées sont devenus incontournables pour les amateurs d'images spectaculaires et d'une renaissance de la nature.

La baie, qui peut être traversée à pied grâce aux guides référencés, offre aux marcheurs et aux pèlerins de magnifiques souvenirs. Si la traversée à pied reste limitée en volume, l'accessibilité des piétons à tous les chemins et aux abords du Mont est particulièrement importante. Les flux sont denses à certaines périodes avec une concentration vers la passerelle.

L'insularité étant retrouvée, les accès mixent tous types de transport. Assurant la

liaison entre les parkings et la porte d'entrée du rocher, les navettes, mécaniques ou hippomobiles, œuvrent toute la journée et génèrent un flux incessant de transport public. Il faut également intégrer dans ces mouvements les accès aussi nombreux que réglementés pour les livreurs, les habitants, les vélos, les bus des tours opérateurs, etc.

Un microcosme qui réclame une politique de proximité et un partenariat actif

Le rocher est un lieu atypique, regroupant dans un espace restreint des locaux et des lieux très différents et aux contraintes multiples. Il renferme des musées, des commerces, la mairie, les habitations, les ruelles médiévales, les remparts et enfin l'abbaye, le joyau du rocher avec son esplanade.

La vie et la sécurité sur le Mont-Saint-Michel sont une affaire collective car sur une zone aussi réduite, cohabitent des acteurs dont les intérêts divergent parfois... Le Mont est avant tout une commune avec ses 45 habitants permanents mais il intègre également l'abbaye appartenant au centre des monuments nationaux (CMN) et bien évidemment les nombreux commerces.

Différents acteurs, des propriétaires divers, des objectifs et des fonctionnements hétérogènes font le quotidien du Mont et des gendarmes qui en assurent

la protection. Le charme et l'attraction du Mont n'ont d'égal que sa complexité. Le modèle et le développement économique restent la priorité des acteurs locaux.

Le CMN n'aspire qu'à sauvegarder les caractéristiques d'un monument mondialement reconnu. On ne peut ignorer le regard et l'attention bienveillante des religieux. Les autorités administratives et la gendarmerie cherchent à privilégier la sécurité du site. Au total, plus d'une quinzaine d'acteurs œuvrent au développement sécuritaire du Mont-Saint-Michel: Préfecture, gendarmerie, police municipale, mairie, forces armées avec « sentinelle », pompiers, l'administrateur de l'abbaye, transporteurs et voyageurs, collectivités territoriales, CMN, ...

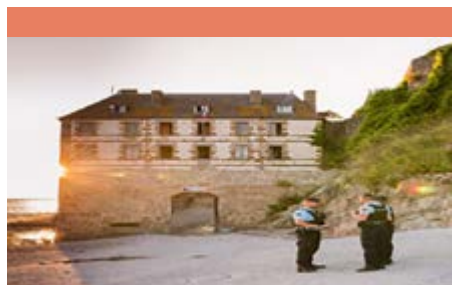
Pour faire cohabiter tout ce monde, la priorité est donc la proximité et le partenariat qui permettent de conjuguer les attentes et les besoins de chacun. Ainsi, les locaux pour l'hébergement des gendarmes appartiennent au CMN et c'est grâce aux hôteliers du Mont qu'ils sont équipés et meublés.

Les gendarmes sur le Mont-Saint-Michel

Pour assurer la sécurité, seule une présence physique de proximité répond aux attentes des élus, des autorités et du public. Pour être au plus près, la gendarmerie bénéficie d'un hébergement au pied du Mont qui accueille jusqu'à une quinzaine de militaires. Il répond à des critères anciens et les conditions restent

relativement rustiques. Les aménagements, même intérieurs, sont limités du fait d'un classement au patrimoine.

Pour l'aspect logistique, c'est la communauté de brigades (CoB) de Pontorson qui assure le soutien et le suivi du matériel en lien avec les échelons de soutien de la compagnie d'Avranches et du groupement pour la mise en place des véhicules, des moyens radios, etc. L'alimentation, pour des raisons de coût, n'est pas prise localement mais dans une commune limitrophe.



Les Fanils sont au pied du Mont et permettent une implantation de proximité de la gendarmerie.

La gendarmerie jette un dispositif étoffé et évolutif

Le Mont-Saint-Michel est en fait une commune semi-insulaire reliée au continent par une ligne de vie aux accès limités. Son aire peut être décomposée en trois parties principales :

- « La Caserne » regroupe les parkings extérieurs et les commerces (hôtels et restaurants) situés sur le continent,

- « la passerelle », inaugurée en 2014, a permis de rendre au rocher son caractère maritime. Elle reste le seul accès en véhicule terrestre,

- « le rocher » est entouré de la baie et des polders.

Durant la période estivale, l'activité touristique du Mont-Saint-Michel est telle qu'un dispositif spécifique est déployé sur site. Un poste provisoire de gendarmerie est installé dans le bâtiment des « Fanils ». Il permet de disposer d'un bureau d'accueil ouvert au public et de traiter sur place les premiers éléments nécessaires à toute intervention ou enquête. Ce poste, composé de gendarmes d'active et de réserve à l'effectif variant de 12 à 20 militaires, garantit une présence permanente et réactive pour faire face à tout événement.



© Garde Républicaine

© Vandecapelle

En dehors de l'accueil, le travail essentiel des militaires est constitué de patrouilles pédestres et en véhicule vers « la Caserne ». Les patrouilles à pied sont importantes car elles couvrent tout le site, de « la Caserne » au « rocher », des ruelles médiévales aux remparts jusqu'à des lieux insolites et méconnus, voire secrets, comme l'abbaye et certaines galeries souterraines. Les parcours se font avec des dénivelés positifs et négatifs importants dans des espaces réduits. Le tout est complété par des factions statiques à l'entrée du « rocher » avec des contrôles d'identité, vérifications des sacs, etc. Le travail sur le Mont revêt aussi l'aspect particulier de renseigner et d'orienter les touristes, français et étrangers sur le site.

Pour les gendarmes, ce site nécessite une organisation interne rigoureuse. La surveillance du Mont associe la CoB de Pontorson, le peloton de surveillance et d'intervention (PSIG) d'Avranches, des réservistes, les unités de sécurité routière. En cas de besoin, s'y ajoutent des cavaliers de la Garde Républicaine, un soutien nautique, aérien ou le renfort de militaires venus des unités territoriales alentours.



Patrouille pédestre mixte dans les ruelles du Rocher.

© Sipa-Gendarmerie



Patrouille VL de nuit sur la « passerelle » et la « caserne ».

© Sipa-Gendarmerie

La sécurité du Mont-Saint-Michel depuis les attentats de 2015

Les attentats ont été un véritable déclencheur de conscience pour le Mont-Saint-Michel. Il concentre à lui seul tous les caractères recherchés par tout individu qui voudrait accomplir une action particulière. Site touristique et religieux connu dans le monde entier, il cumule différents symboles : témoin de la chrétienté occidentale, impact médiatique du fait de son affluence touristique, dimension économique, représentation d'une région voire d'un pays et une connotation politique compte tenu des nombreuses visites officielles qui s'y déroulent. Autant d'arguments qui militent pour considérer le Mont comme un site « sensible » à surveiller et à sécuriser. Chaque événement, réel ou fictif, est l'occasion d'étudier, de modifier les modes d'action pour s'adapter à l'évolution des menaces.

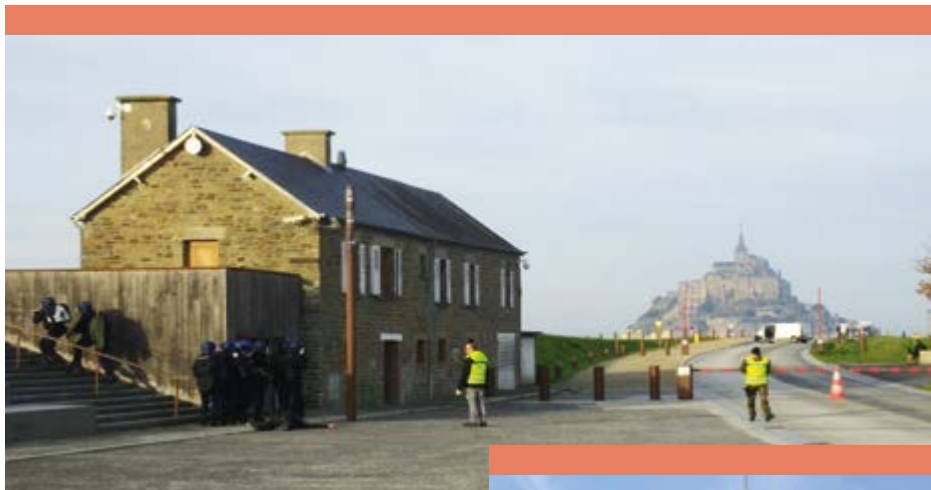
Depuis 2015, le dispositif de sécurité du Mont-Saint-Michel est adapté. Un détachement de surveillance et d'intervention de réserve (DSIR) a été déployé en s'appuyant sur le dispositif estival et le bâtiment des « Fanils ». La gendarmerie assure désormais une présence quasi-permanente et aléatoire. Les trois grandes parties, la Caserne, la passerelle et le rocher, sont prises en considération pour la sécurisation de l'ensemble. Ce dispositif, déployé sur un site très étendu et particulièrement complexe, est sans doute unique en son genre puisqu'il

cumule les critères d'un site touristique de type parc d'attraction tout en restant une commune ouverte sans enceinte périmétrique et sans contrôle préalable des accès (billetterie, etc.).

Le travail sur le Mont n'est pas qu'un simple « gardiennage » ; c'est un moment de vie particulier pour toutes celles et ceux qui ont passé quelques jours sur ce lieu magique.

Le dispositif de sécurisation, qu'il soit passif ou actif, visible ou discret, requiert une certaine discrétion qui est souvent mise à mal, notamment par certains journalistes qui veulent tout connaître et révèlent de ce fait certaines informations sensibles. Avec l'instauration de l'état d'urgence, un travail important d'analyse et d'expertise a été mené pour proposer les meilleures solutions aux autorités compétentes. Ainsi, de l'agent de l'abbaye au transporteur, de la référente sûreté du Groupement de gendarmerie départementale de la Manche (GD50) au GIGN, de nombreux acteurs ont participé à l'amélioration des dispositifs de surveillance, de contrôle et d'intervention sur le Mont. Ces dispositions se complètent d'exercices menés sur site afin de vérifier les modes opératoires et entraîner les différents intervenants à réagir aux menaces potentielles.

L'évolution législative ou réglementaire et la prise de conscience de nombreux acteurs ont permis de mieux prendre



Exercice visant à explorer les différentes situations dans un ensemble bâti.

© Sirpa-Gendarmerie

(2) Les PSIG renforcés, dits Sabre, s'intègrent dans le cadre du Plan et de la doctrine spécifique d'intervention développée par la gendarmerie pour faire face à tout type de crise. Ils sont disposés dans les zones les plus exposées aux troubles graves à l'ordre public, en cohérence avec l'implantation des autres unités d'intervention, les brigades territoriales, mais aussi les unités d'intervention spécialisée.

en compte l'évolution de la menace. Le DSIR quasi-permanent sur site est la partie la plus visible de cet engagement réel et concret de l'Institution. La transformation du PSIG d'Avranches en PSIG « Sabre »² offre une capacité d'intervention renforcée. Cela a été l'occasion d'inclure de façon plus régulière d'autres entités gendar-

merie spécifiques sur place, en anticipation ou en réaction. C'est ainsi qu'un poste à cheval a été reconstitué durant l'été, que les moyens aériens de la section aérienne de Rennes ou de Tours



Les patrouilles à cheval de la garde républicaine sont un atout en matière de proximité et de surveillance de zones peu accessibles aux moyens ordinaires.

© Garde républicaine

interviennent ou que la brigade nautique surveille le rocher en particulier depuis son retour à l'insularité.



Dispositif Sentinelle.

© Sipa-Gendarmerie

protection, le site intègre et va poursuivre l'installation de tous ces éléments pour pérenniser la sécurité des personnes et des biens et maintenir pour les siècles à venir l'attrait du rocher.

Le Mont Saint Michel est unique, incontournable, une vraie merveille. Ce site exceptionnel, complexe et attirant, reste une vitrine, un symbole que la Gendarmerie Nationale sécurise et protège au quotidien.

Pour parvenir à concilier les attentes et les besoins, les acteurs de la sécurité, au premier rang desquels se situe la gendarmerie, ont déployé des moyens humains, techniques, passifs ou actifs, visibles et discrets. Alliant tradition et modernité, la sécurité du site conjugue toutes les opportunités de sécurité disponibles. Qu'il s'agisse des moyens de détection, de surveillance et de communication déployés par la section des systèmes d'information et de communication (SSIC) du groupement, d'alerte ou de protection, des efforts réguliers et progressifs sont réalisés pour répondre aux exigences sécuritaires de ce patrimoine d'exception. De la formation adaptée des agents d'accueil aux portiques de sécurité en passant par des barrières couplées au système de lecture automatisée de plaque d'immatriculation (LAPI) ou des blocs anti-intrusion sans oublier la vidéo-

L'AUTEUR

Officier des armes, Laurent Vandecapelle rejoint l'école des officiers de la gendarmerie nationale en 1996. Après sa scolarité, il exerce des responsabilités en compagnie de gendarmerie départementale : adjoint à Cholet et commandant à Valenciennes. Il occupera ensuite les fonctions de chef de section du personnel sous-officier de la région de gendarmerie d'Aquitaine. Breveté de l'école de guerre en 2012, il est chargé de mission auprès du directeur de la DRH au Minint. En 2016, il prend le commandement du groupement de gendarmerie départementale de la Manche.



© SIRPA-Gendarmerie / Mgr. F. Balsamo



© DR



© Gendarmerie nationale



© Gendarmerie nationale



© Gendarmerie nationale



© DR



© SIRPA-Gendarmerie / M. F. Balsano

L'enquête judiciaire

pour préserver le patrimoine

Par Ludovic Ehrhart

L

L'objet d'art ou le bien culturel plus généralement a toujours été l'objet de trafics et une source illicite de profit. L'enquête judiciaire, en plus de mettre en cause des auteurs d'infractions (vols, pillages, faux), est donc un outil particulièrement adapté pour protéger le patrimoine.

Si le patrimoine, au sens large, fait l'objet d'attentions de tous ordres (conservation, restauration, mise en valeur, études, recherches), sa préservation passe aussi pour la gendarmerie nationale et la police nationale par l'exercice de la police judiciaire, au plus près du terrain, de la brigade territoriale, jusqu'au niveau central. Ce dernier est représenté par l'office central de lutte contre le trafic



LUDOVIC EHRHART

Colonel de Gendarmerie. Chef de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels

des biens culturels (OCLTBC) de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), auquel l'Arme contribue notablement. Le bien culturel est effectivement l'objet de nombreuses convoitises, soit pour en retirer un bénéfice malhonnête soit pour blanchir des fonds douteux. Ce combat ne peut pas se passer du volet judiciaire pour neutraliser ou du moins entraver les réseaux de trafic nationaux et internationaux. Les gains sont considérables et les possibilités de tirer des profits de biens pillés, volés ou contrefaits, presque infinies.

La communauté internationale n'a formalisé que récemment les principes et injonctions pour lutter contre ce trafic. La France, pays dont le patrimoine est particulièrement riche, s'est engagée résolument et de longue date dans ce combat en adoptant une législation rigoureuse. Elle montre au niveau international un réel dynamisme qui s'est traduit par des propositions fortes, notamment à

l'occasion des pillages et destructions menées par les groupes terroristes islamistes¹.

(1) Conférence d'Abou Dabi, 2 et 3 décembre 2016. Discours du président Hollande : <http://discours.vie-publique.fr/notices/167003734.html>.

Le ministère de l'Intérieur articule ainsi son dispositif opérationnel, dans une organisation

classique ascendante, qui permet de balayer largement les multiples possibilités de trafics et d'infractions. L'office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCLTBC ou plus communément OCBC), dans son rôle de chef de file, anime cette activité en dressant des priorités et en menant les enquêtes les plus complexes ou sensibles. La mise en lumière des pillages permettant de financer les activités terroristes, les montages particulièrement complexes imaginés par des trafiquants de très grande envergure, montrent que le bien culturel est un vecteur très approprié pour le blanchiment d'argent à grande échelle.

Un modèle d'organisation pertinent

De manière très classique, la gendarmerie s'est organisée de longue date pour lutter principalement contre le vol d'objets d'art sous toutes ses formes. La plainte reçue est traitée classiquement aux différents niveaux en charge de l'exercice de la police judiciaire. Selon la gravité ou la complexité de l'affaire, les principes de complémentarité et subsidiarité s'appliquent sans

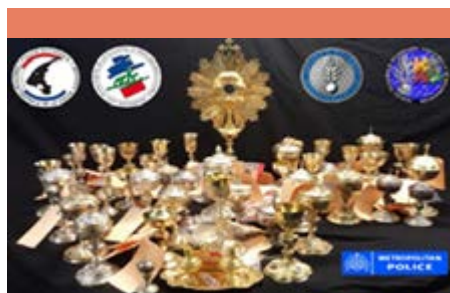
difficulté. La police nationale adopte un fonctionnement qui correspond à son organisation propre en directions centrales.

(2) Décret de création : https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORF-TEXT000000338086

(3) Convention de l'UNESCO, 1970 : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/illicit-trafficking-of-cultural-property/1970-convention/>

En 1975, faisant face à de véritables pillages, la France décide la création d'un office central dédié à cette thématique, l'office central de répression du vol d'œuvres et objets d'art (OCRVOOA)². Il

s'agissait de répondre au pillage des châteaux, églises, maisons bourgeoises et de mettre en œuvre les recommandations de l'UNESCO³ qui formalisait ainsi les principes de la lutte internationale contre le trafic des biens culturels.



Pillages d'objets religieux dans les églises de Bretagne en 2015.

© OCBC

Devenant, en 1997, l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), son périmètre n'ira qu'en s'accroissant notamment en prenant en compte judicieusement, en 2009, la lutte contre le faux et la contrefaçon,

sous l'impulsion résolue de son chef de l'époque, le colonel de gendarmerie Pierre Tabel.

(4) <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Judiciaire/Lutte-contre-la-criminalite-organisee/Office-central-de-lutte-contre-le-trafic-de-biens-culturels>.

(5) Groupement d'assureurs français pour l'identification, la recherche et la récupération des véhicules et autres biens mobiliers déclarés volés en vue d'indemnisation.

Cet office est placé au sein de la DCPJ de la police nationale⁴. Depuis le début des années 2000, il est dirigé par un officier supérieur de la gendarmerie et dix militaires composent la moitié de ses effectifs actifs. Dix fonctionnaires de police et six agents administratifs principalement dédiés à l'exploitation d'une base judiciaire

spécifique contribuent à l'exécution du service pour un total de vingt-six personnels en 2018.

TREIMA, un outil déterminant de lutte et de prévention

Au début des années 1990, le chef de l'OCBC, la commissaire divisionnaire Mireille Ballestrazzi fait évoluer les capacités du service par l'utilisation des capacités nouvelles de l'informatique en créant la base judiciaire TREIMA (thésaurus de recherche électronique et d'imagerie en matière artistique). Cette avancée notable pour l'époque permet depuis de recenser les photos des objets d'art volés en France, ayant fait l'objet d'une plainte, et de pouvoir faire aisément de la comparaison d'images

grâce à un logiciel de reconnaissance physique. À l'été 2018, plus de 100 000 items sont ainsi en base permettant à tous les services d'enquêtes mais aussi à des partenaires extérieurs (ministère de la culture, douanes, GIE ARGOS⁵) de soumettre et de vérifier des photos d'objets douteux. Les objets les plus significatifs sont versés dans une base mondiale gérée par Interpol (PSYCHE), entièrement modernisée en 2018.

Le service central de renseignement criminel de Pontoise (SCRC), la brigade de répression du banditisme de la préfecture de police de Paris disposent d'un accès complet à cette base. Ils peuvent, avec des groupes dédiés, traiter les informations qui concernent leur périmètre respectif et mener des enquêtes dans ce domaine. Le SCRC est en mesure ainsi d'effectuer des veilles ciblées sur le net et d'appuyer l'action des unités soit en conseils et orientations, soit par des co-saisines.

Ce système efficace et pertinent permet d'effectuer des comparaisons rapides et fiables sur photos et d'avoir une politique de surveillance assez large (catalogues de vente, constatations lors des contrôles administratifs, sites marchands). Le défi actuel est désormais le cyber-espace pour exploiter une masse gigantesque d'informations, souvent fugaces.

Pour mener ces enquêtes, les services et donc l'OCBC, disposent d'outils spécifiques dans plusieurs codes (pénal, du patrimoine, monétaire et financier, douanier, de la propriété intellectuelle, de la consommation) qui évoluent régulièrement et s'adaptent aux menaces. Le

(6) Article 311-4-2 du Code pénal.

Code pénal a ainsi durci, en 2008, la répression en créant pour le vol de biens culturels une infraction spécifique⁶. En juin 2016, avec la prise de conscience des possibilités de financement de groupes terroristes par le pillage et la vente d'antiquités, une nouvelle infraction réprime cette activité ouvrant d'autres possibilités d'investigations à grande échelle.

Pièce-maîtresse de la lutte, l'OCBC, comme tous les offices centraux, assure le rôle de bureau central national Interpol (BCN) pour les biens culturels. La dimension internationale du trafic impose cette vision au-delà de nos frontières. L'échange permanent d'informations policières, principalement par les canaux d'Interpol et d'Europol permet une grande réactivité.

Par cette organisation et une législation fournie, la France est ainsi un pays moteur dans la lutte contre le trafic des biens culturels. Elle fait partie d'un groupe très restreint de nations ayant fait ce choix fort qui porte ses fruits. L'Italie,

très en pointe, a fait aussi le choix d'un service dédié, la Tutelle du patrimoine de l'Arme des Carabinieri, mise à disposition du ministère de la culture et fort de plus de 300 personnels. À la différence du modèle français, des délégations de ce service national sont présentes en région et mènent sur le territoire italien toutes les enquêtes traitant de biens culturels. La majorité des autres pays, notamment anglo-saxons, ne mettent en œuvre qu'un bureau de liaison dans leur structure centrale et les enquêtes sont menées par les unités « classiques » de police judiciaire, se privant ainsi d'une indispensable expertise.

(7) Démantèlement d'une équipe de pilliers châteaux en 2018 ou équipes effectuant des vols d'objets de culte dans les églises de Bretagne en 2015 et en Rhône-Alpes en 2016.

L'action ne se résume pas ou plus à lutter contre les vols. Effectivement, la répression menée par les services, le renforcement de la protection des édifices publics ou privés et la loi du marché montrent une baisse continue des faits, même si épisodiquement des bandes organisées sévissent toujours par les vols dans les châteaux ou les églises⁷.

En revanche, d'autres contentieux, plus difficilement détectables et qui nécessitent une attention de tous les instants sont apparus.



Vols dans châteaux en 2018.

© OCBC

l'acheteur. Ces pratiques sont d'autant plus difficiles à contrer que les objets peuvent être mis en vente plusieurs années après le vol ou leur fabrication et qu'ils peuvent être vendus aisément sur toutes les places mondiales. Les différences notables de législation, à commencer en Europe, sont un atout pour les trafiquants.

Plus le temps passe, plus la traçabilité devient difficile à avérer et, hormis les effets de mode, le produit ne perdra pas de valeur. C'est ainsi qu'il est possible de voir réapparaître un bien plusieurs années après sa disparition, accompagné d'une histoire fallacieuse mais crédible (collection privée étrangère d'une personne disparue, achat dans un pays exotique, héritage lointain). Les trafiquants utilisent de même les failles de la réglementation pour donner une respectabilité au bien (usage détourné du registre de police, déclaration erronée pour l'autorisation d'exportation).

Des possibilités infinies de profit

Le marché mondial de l'art est évalué peu ou prou à plus de 50 milliards de dollars par an. Contrairement à d'autres marchés totalement clandestins (stupéfiants, armes), celui des biens culturels est ouvert et réglementé. Le but du trafiquant est donc de mettre en vente officiellement (brocantes, galeries, antiquaires, salles des ventes, cyber-marché) un objet frauduleux (volé, pillé, faux) en lui donnant toutes les garanties de l'authenticité. Pour réussir, il créera ainsi une fausse histoire (provenance acceptable mais impossible à prouver), produira de faux certificats d'expertise ou de fausses factures, afin de tromper

Le trafic du faux

Le but étant d'obtenir un bénéfice substantiel du trafic, il apparaît que le vol n'a pas la seule part de celui-ci. En plus des rumeurs anciennes et persistantes, les enquêtes récentes prouvent l'existence du faux sur le marché officiel. Le commanditaire, faussaire lui-même ou non, met sur le marché des copies de biens parfois inestimables (meubles, tableaux, monnaies, sculptures...). À nouveau, des

manœuvres de tromperie sont utilisées pour convaincre de l'authenticité, en donnant une histoire acceptable et attrayante à la vie de l'objet et surtout à son apparition subite voire inespérée plusieurs siècles après sa prétendue réalisation.

Les techniques sont suffisamment poussées pour mettre parfois en défaut les analyses scientifiques (utilisation de pigments de peintures d'époque ou s'en approchant, utilisation de matériaux provenant d'objets de la même période, bois pour les meubles, toiles pour les tableaux). L'enquête doit alors démontrer l'inauthenticité en cherchant les éléments matériels prouvant l'intention frauduleuse et s'appuie plus particulièrement sur des aspects de tromperie et d'escroquerie, si possible en bande organisée. La traçabilité du bien est la pelote de fils qu'il faut démêler pour prouver la malversation.

Plusieurs exemples récents montrent l'intérêt de ces pratiques frauduleuses à l'instar des chaises et fauteuils du XVIII^e siècle mis sur le marché par un expert de renom et réalisés par des artisans de très grande qualité.



Faux sièges de Versailles en 2016.

© CCBC

Les faux étaient tellement superbes que le château de Versailles lui-même a été victime de l'escroquerie en croyant faire l'acquisition de pièces uniques disparues depuis plus de deux siècles. Le préjudice, et donc le bénéfice pour les malfrats, se chiffrent en millions d'euros...

(8) Colloque sur le faux, Cour de Cassation, novembre 2017 : https://www.courdecassation.fr/venements_23.

L'OCBC, observateur de fait des errements du marché, a ainsi un rôle de vigie pour alerter les différents partenaires

des pratiques non pas toujours nouvelles mais mises à jour. L'office participe ainsi avec d'autres départements ministériels (culture, finances, justice) à la réflexion sur l'évolution du droit et de la réglementation⁸. L'information des

professionnels, la recherche de solutions avec les scientifiques (projet européen NETCHER, avec le monde universitaire et de la recherche, pour développer des outils d'identification dans le cyber-espace) font partie des missions d'un tel service.

Financement d'activités criminelles, terroristes et blanchiment

La géopolitique et les crises actuelles ont ainsi des conséquences fortes sur le trafic des biens culturels. Plus que jamais, la lutte doit s'adapter et il nous faut comprendre les nouveaux mécanismes délictueux pour apporter les meilleures réponses à ces menaces.



Buste pillé en Libye et mis en vente en Europe en 2016.

© OGCBC

Si le pillage de biens archéologiques au Moyen-Orient a toujours existé, les conflits récents ont montré que les organisations terroristes utilisent cette ressource pour participer à leur financement. Tel est le cas en Irak, Syrie, Libye, Yémen. Loin d'être une nouveauté, les biens culturels ont toujours été certes détruits lors des conflits mais aussi pillés pour en tirer profit (cas du Cambodge par exemple).

Les groupes terroristes islamistes ont mis en œuvre cette méthode sur une grande échelle en s'organisant dans un schéma de proto-état à l'apogée de leur étendue en Syrie-Irak. Les autorisations données pour effectuer des fouilles illégales, les taxes perçues sur les biens et leur transport ont été instituées par les responsables de ces organisations de manière réfléchie.

Ces biens sont et seront mis sur le marché en suivant un schéma bien rôdé d'intermédiaires dont la plupart œuvrent depuis longtemps dans le trafic, disposant ainsi des structures, moyens et connaissances des débouchés. Les antiquités qui apparaissent déjà sur le marché mondial continueront pendant plusieurs années à poser question. Effectivement, à nouveau, les trafiquants utilisent les divers subterfuges et méthodes exposées précédemment pour donner une histoire suffisante à un objet inestimable. Les biens archéolo-

giques pillés sont effectivement pour leur grande majorité totalement inconnus et non-documentés, puisque par nature enfouis jusqu'à leur pillage. C'est la porte ouverte à toutes les possibilités de falsification pour faire croire à leur bonne licéité. Pour être mis sur le marché, ces objets (sculptures, mosaïques, orfèvreries, pièces d'architecture...) passeront entre les mains de structures plus ou moins occultes (sociétés off-shore entièrement anonymisées, installées dans des pays exotiques et permissifs et très difficilement traçables) en générant des flux financiers considérables. Grâce à ces empilements d'intermédiaires, le vendeur final pourra se targuer de ne pas connaître la provenance frauduleuse et le but criminel de financement initial.

(9) Loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale : Article 322-3-2 du Code pénal.

Chaque niveau pourra revendiquer un réel respect de la loi alors qu'il est légitime de penser que chacun est bien conscient de la provenance frauduleuse de l'objet. Pour cette

raison, le législateur a doté le corpus du Code pénal d'une infraction spécifique pour lutter contre le financement des organisations terroristes par le moyen des biens culturels mettant en cause tous les intervenants, jusqu'au vendeur final⁹.

La coopération judiciaire et pénale est incontournable pour mener des en-

quêtes de longue haleine afin de démanteler cette criminalité structurée. L'engagement croissant et résolu d'Europol dans cette lutte représente un appui primordial pour les services d'enquêtes et une des clefs du succès pour les années à venir. À titre d'exemple, une antiquité pillée au Moyen-Orient ou sur le pourtour méridional de la Méditerranées, avant d'être mis en vente sur le marché officiel en France pourra transiter par plusieurs pays, certains lointains comme la Thaïlande, et passer entre les mains de nombreux intermédiaires.

Le bien culturel peut aussi aisément servir pour blanchir des fonds douteux, soit provenant du trafic soit d'autres activités plus ou moins illicites. Le marché de l'art étant entièrement mondialisé, une société ou un particulier (par l'intermédiaire d'hommes de paille ou de structures ad hoc) peut sans difficulté acheter des objets d'art n'importe où autour du globe. Les facilités de transport des biens, l'existence de ports-francs qui permettent le dépôt mais surtout le négoce en toute discrétion, les très nombreuses places de vente partout dans le monde et une certaine opacité cultivée par les acteurs du marché (communément et pudiquement dénommée secret des affaires) sont des facteurs déterminants pour investir de l'argent discrètement en achetant des objets qui seront revendables très facilement et selon les mêmes processus. La présence

dans le scandale des Panama Papers de nombreuses sociétés et professionnels engagés de près ou de loin dans le marché de l'art montre l'étendue d'une pratique installée de longue date.

(10) TRACFIN (acronyme de « Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins ») est un organisme du ministère de l'Économie et des Finances, chargé de la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

(11) Tracfin, juin 2018 : https://www.economie.gouv.fr/files/Lettre_Tracfin_16.pdf

L'achat d'objets d'art est ainsi un moyen accessible et facile pour blanchir de l'argent sans grand risque ou pour faire circuler des fonds sous forme de compensation partout dans le monde. Cette pratique permet plus assurément que le système bancaire classique de brouiller les pistes en rendant le suivi des mouvements

financiers particulièrement ardu. En l'espèce, l'action de TRACFIN¹⁰ et les décisions récentes du ministère de tutelle sur les obligations de déclaration des professionnels du marché de l'art¹¹ montrent parfaitement la nécessité de suivre l'argent pour chercher, comme dans toutes les affaires de blanchiment, le bénéficiaire effectif.

En conclusion, si le trafic de grande envergure doit ainsi être toujours mieux étudié et pris en compte, notamment dans sa dimension financière, ce qui est principalement le rôle des unités dédiées à l'exercice de haut niveau de la police judiciaire, il ne faut pas oublier

les pillages quotidiens qui touchent nos territoires. Plus discrets, plus indolores, ceux-ci détruisent un patrimoine inestimable, parfois par des citoyens peu conscients des enjeux scientifiques (engouement pour la détection de loisir). Une multitude d'atteintes à notre héritage vient effacer pour toujours la possibilité de mieux connaître notre passé, souvent très ancien. Depuis de nombreuses années, les militaires de la gendarmerie nationale dans les territoires participent à la prévention et à la répression avec succès aux côtés des directions régionales aux affaires culturelles et des services régionaux d'archéologie.



L'AUTEUR

Le colonel de gendarmerie Ludovic EHRHART est diplômé de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr (1990-1993) et du collège inter-armées de Défense (2010). Il a notamment commandé une section de recherches et vient de quitter la direction de l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels.

Il est actuellement chargé de projets auprès du général commandant la région de gendarmerie d'Ile de France.

Le patrimoine immobilier de la gendarmerie

Par **Éric Marchal**

L

La gendarmerie nationale occupe au sein du ministère de l'Intérieur un patrimoine immobilier considérable et atypique. Véritable clé de voute de son système d'arme, ce parc se caractérise par un maillage territorial serré et l'octroi à ses ressortissants d'un logement concédé par nécessité absolue de service. Au-delà de l'adaptation permanente qu'il requiert pour répondre au contrat opérationnel, il suppose également une forte mobili-

sation pour respecter les règles de l'art en termes de gestion, d'entretien, de maintenance ou encore de renouvellement. En l'espèce, le principe de réalisme budgétaire rend toutefois difficile la valorisation légitime et systématique des richesses historiques et patrimoniales qu'il recèle.



ÉRIC MARCHAL

Général de brigade. Sous-directeur de l'immobilier et du logement. Direction des soutiens et des finances.

Un parc immobilier lié au spectre missionnel des unités d'implantation

La gendarmerie déploie son dispositif sur la totalité du territoire national métropolitain et ultramarin, avec près de 4000 emprises, 80 000 logements et 11 M de m². Si le modèle institutionnel consacre la brigade territoriale, composée de locaux de service et techniques ainsi que de logements, on ne saurait méconnaître la grande variété des autres infrastructures : états-majors, escadrons, écoles de formation et centres d'instruction, infrastructures aéronautiques, équipements équestres et cynophiles, laboratoires scientifiques, plate-forme logistiques, etc.

Des régimes juridiques dictés par des attributions budgétaires

Près de 83% de ces emprises n'appartiennent pas strictement à l'Etat mais sont prises à bail auprès de collectivités territoriales, d'organismes HLM voire de promoteurs et propriétaires privés. Cette situation peut sembler paradoxale mais n'a en soi rien

de surprenant ni de novateur.

(1) On peut sans doute expliquer ce changement par la création de la gendarmerie mobile, dont la charge financière du casernement pouvait difficilement être assurée.

En effet, ce n'est qu'à compter de la loi de finances du 31 mars 1931 que le casernement de la gendarmerie relève directement du budget de l'Etat¹, disposition

confirmée et consolidée par l'article 7 du décret n° 53-154 du 25 février 1953 portant règlement sur l'administration du domaine du département de la guerre. Ce dernier précise que "lorsque les ressources immobilières du département de la guerre sont insuffisantes pour assurer dans des conditions normales le casernement de la troupe et le fonctionnement des services militaires, il peut y être suppléé par location... les immeubles loués sont considérés comme immeubles militaires...". Quoi qu'il en soit, le transfert de charges financières n'implique pas systématiquement le transfert de la propriété des immeubles ou de la maîtrise d'ouvrage des nouveaux projets à construire. En revanche, lorsqu'il ne portera pas l'investissement en pleins crédits budgétaires, l'Etat devra désormais payer un loyer aux communes et aux départements propriétaires.

Il est vrai que sous l'Ancien Régime, et pendant des siècles, les "sergents des maréchaux" connaissant des crimes de grands chemins avaient trouvé à se loger chez l'habitant, l'Edit du 9 mars 1720

prévoyant que les villes, bourgs, paroisses et communautés fournissent le fourrage aux compagnies de maréchaussée. Ce n'est qu'à la fin du 18^e siècle que Choiseul confie les casernements aux collectivités.

La période révolutionnaire met provisoirement un terme à cette situation avec la loi d'organisation générale du 16 février 1791 portant création de la gendarmerie et confiant à l'Etat la charge des casernes, le cas échéant en versant un loyer aux collectivités propriétaires des lieux.

Toutefois, dès 1805, les récents départements héritent de cette charge, du fait notamment des campagnes incessantes de l'Empire qui mettaient à mal les finances de l'Etat. Ils conservent cette attribution jusqu'en 1931.

Une mutation profonde marquée par la modernité

Aujourd'hui la cartographie des implantations a été profondément remaniée et ce patrimoine a été quasi-totalement renouvelé, à telle enseigne qu'on ne répertorie plus guère que 191 emprises de gendarmerie antérieures au 20^e siècle, dont 24 remontant aux 17 et 18^e siècles.

Sans prétendre à l'exhaustivité, il est facile d'avancer plusieurs explications à cette évolution radicale : profonde mutation du monde rural, dynamisme démographique et exode vers les villes, ravages de plusieurs conflits, disparition progressive des

unités à cheval devant les progrès de la mécanisation et l'émergence de l'automobile, montée en puissance des effectifs de la gendarmerie, rationalisation et optimisation du dispositif opérationnel, vétusté ou inadaptation des anciens locaux, etc.

(2) Ce n'est pas moins de 165 baux emphytéotiques administratifs (BEA) et 7 montages de type partenariat public-privé (AOT-LOA) qui ont été réalisés pour un bilan de 5800 unités logements livrés.

Cette nécessaire adaptation est encore de mise aujourd'hui. C'est ainsi que les lois d'orientation pour la performance et la sécurité intérieure de 2002 et 2011 (LOPSI 1 et LOPPSI 2) on permis de

consacrer un effort considérable pour accélérer la remise à niveau du parc immobilier de la gendarmerie, de la police et de la justice². A l'inverse, la révision générale des politiques publiques a conduit à dissoudre et céder nombre d'emprises. Au-delà même de la volonté intrinsèque de la gendarmerie d'améliorer et d'adapter sans cesse les conditions de vie et de travail de ses ressortissants aux standards de confort modernes, il faut encore compter avec les contraintes croissantes des réglementations et normes constructives qui encadrent étroitement la gestion de tout parc immobilier de quelque importance. Nul doute, à cet égard, que les nouveaux enjeux sous-tendus par la transition numérique ou la prise de conscience éco-responsable contribueront encore à poursuivre cette dynamique et à précipiter cette profonde mutation.

Un patrimoine spécifique requérant expertise en matière de maintenance

Cela ne signifie pas pour autant que toutes les anciennes gendarmeries ont nécessairement disparu mais il n'est pas certain qu'on ait vraiment cherché à les conserver, comme un patrimoine spécifique et remarquable, témoin d'un passé révolu. En l'espèce, la BT de Saint Tropez, dont la notoriété internationale a été consacrée par la fameuse série de 6 opus réalisée par Jean Girault dans les années 60, fait sans doute figure d'exception.

Est-ce d'ailleurs à dire qu'un modèle type de gendarmerie ait jamais existé ou prévalu ?

Le secrétaire d'Etat à la guerre LE BLANC édicte bien quelques principes fondateurs d'organisation dès 1720, distribuant les casernes de 5 gendarmes aux ordres d'un brigadier, en résidences séparées de 4 à 5 lieues, de part et d'autre de la grand-route et à portée d'un galop de cheval. De même, on pourrait le penser au regard d'un premier descriptif d'hôtel de maréchaussée paru dans l'ordonnance de 1778 mais nous sommes loin de disposer de standards communs ou de cahiers des charges types comme il se doit aujourd'hui ...

Bien évidemment, on citera volontiers quelques caractéristiques incontournables comme la mention « GENDARMERIE NATIONALE » peintes en larges lettres martiales sur les façades, les écuries, les potagers visant à garantir la subsistance des familles, les sanitaires sur les paliers et

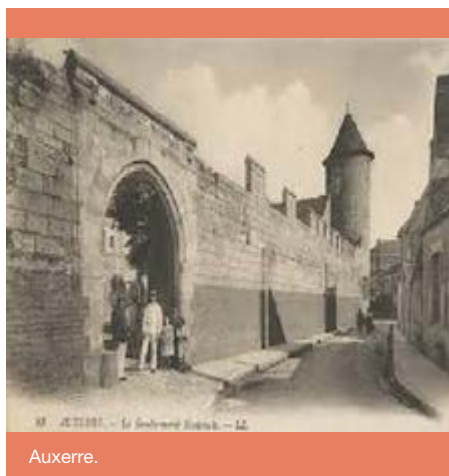
les douches communes dans la cour qui serviront encore dans la seconde moitié du vingtième siècle.

Mais il suffit d'égrener la multitude des cartes postales jaunies pour découvrir l'extraordinaire diversité des édifices réalisés ou recyclés aux 19 et 20^e siècles afin d'y accueillir les unités de gendarmerie : anciens quartiers de cavalerie, relais de postes, exploitation agricole, maison de maîtres, etc. Quoi de commun en l'espèce, entre les nobles façades de l'hôtel des ambassadeurs, rue Tournon à Paris, la caserne bravant les éléments au pied des remparts du Mont St Michel, les gendarmeries de Pont de Cé (49) ou d'Auxerre abritées derrière leur coursives crénelées, les austères et imposantes façades de Troyes ou de Chartres, l'école préparatoire de Mamers, les postes du Tonkin ou du

Dahomey ou encore la myriade des petites brigades de fortune et de campagne, désormais désaffectées, détruites ou oubliées ?

L'intégration des contraintes de la protection du patrimoine historique

Aujourd'hui, la valorisation du patrimoine bâti historique peut paraître une préoccupation quelque peu secondaire dans un contexte budgétaire contraint, voire comme une charge supplémentaire qui vient s'imposer gestionnaire immobilier : comment en effet se rendre aux arguments d'un architecte des bâtiments de France, cherchant à conserver ou à restituer à l'identique d'improbables châssis de fenêtres en cornière métallique laissant aussi bien s'infiltrer les courants d'air et l'eau de pluie que s'échapper les calories, alors que les militaires et leurs familles ne



Auxerre.

© DR



Le Mont Saint Michel.

© DR



© DR

Chartres.

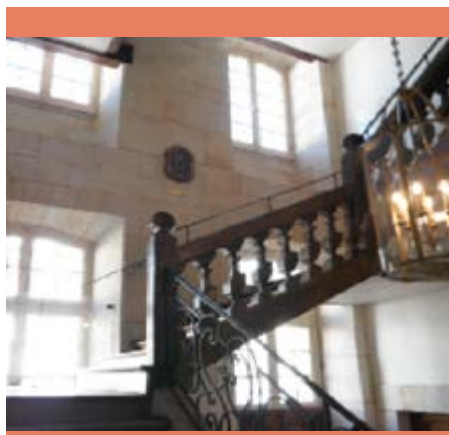
parviennent pas préserver une température de 15° dans leurs logements ?

Pour autant, le législateur ne s'est pas totalement montré insensible à la protection du patrimoine remarquable en prévoyant notamment dans les dispositions du décret du 28 janvier 1993, la prise en compte des contraintes architecturales prescrites par les ABF : c'est ainsi que les collectivités territoriales agissant en qualité de maîtres

d'ouvrage bénéficient d'une augmentation de 5 % du coût plafond servant de référence pour le calcul des loyers et des subventions dès lors que les projets qu'elles réalisent au profit de la GN se situent à proximité d'un édifice remarquable ou dans un secteur protégé.

Pour sa part, la gendarmerie peut s'enorgueillir de quelques opérations exemplaires : versement d'une subvention au

titre de la restauration de l'hôtel de la marine à Rochefort (classé MH) restauration de l'escalier classé d'Évreux, valorisation d'un bastion et de certaines courtines du Fort d'Issy-les-Moulineaux, lors de la construction de la nouvelle DGGN, préservation de l'ordonnancement historique des bâtiments pour la restauration de la perspective de l'EOGN, restauration progressive du quartier équestre des Célestins (1893) et de son manège, etc.

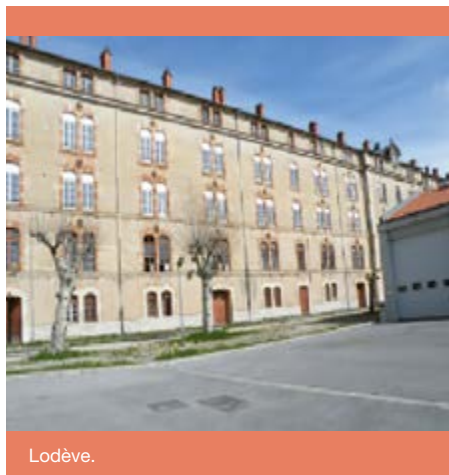


Restauration d'un escalier classé à Evreux.

© SDIL

Aujourd'hui, plusieurs opérations domaniales ou locatives pourraient encore permettre de valoriser des patrimoines remarquables à Lodève, Tarn ou Rochefort, sans pour autant sacrifier aux exigences de fonctionnalité d'une institution moderne.

Gageons que la parution de ce numéro sera de bonne augure pour la concrétisation de ces projets exigeants mais chargés



Lodève.

© Gendarmerie nationale

L'AUTEUR

Le général de brigade Eric Marchal est sous-directeur de l'immobilier et du logement. Saint-Cyrien, il a alterné tout au long de sa carrière des postes de commandement en unités opérationnelles : escadron de gendarmerie mobile de Beaune (1990-1993), compagnie de gendarmerie territoriale de Poindimié (1996-1999), groupement de gendarmerie départementale de la Mayenne (2008-2011), des temps d'encadrement en école (instructeur à l'ESM de St Cyr 1993-1996) ainsi que des temps de responsabilités en administration centrale, dans les domaines de la sécurité publique (1999-2003) ou des soutiens-finances, tant à la DSF qu'à la DEPAFI (2004-2008 et 2011-2018). Breveté de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, il est diplômé de l'école spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP), ancien auditeur de la 24ème session nationale de l'INHESJ et de la 7ème promotion du CHEMI.

La mémoire des pierres

le patrimoine architectural de la gendarmerie

Par **Benoît Habermusch**

É

Élevée au premier rang des arts, l'architecture a produit, au cours des siècles, les œuvres les plus monumentales issues du génie humain. Par son passé pluriséculaire, la gendarmerie nationale possède elle-même un patrimoine architectural exceptionnel, souvent méconnu, parfois menacé, qui éclaire, d'une manière originale, non seulement l'histoire de l'institution mais aussi celle de l'architecture.



BENOÎT HABERBUSCH

Commandant.
Directeur du pôle sciences humaines et maîtrise des territoires. Centre de recherche. Ecole des officiers de la gendarmerie nationale

Radioscopie des gendarmes au logis, une histoire foisonnante

L'histoire architecturale de la gendarmerie nationale se caractérise avant tout par sa diversité dans l'origine des bâtiments, leur taille et leur mode de propriété¹. Les emprises les plus anciennes datent...

(1) Au cours de l'histoire, les casernes de gendarmerie appartiennent à l'État, aux départements, aux communes et même à des particuliers.

(2) Auguste Dauzat (1804-1868) a reproduit cette caserne insolite dans un dessin intitulé La gendarmerie de la porte d'Auguste.

(3) Michel Poisson, Façades parisiennes, 1 200 immeubles et façades remarquables de la capitale, Paris, Parigramme, 2006, p. 359.

de l'Antiquité! En effet, à Nîmes, les gendarmes occupent, de la Révolution française à 1855, un ancien couvent dominicain installé à la Porte Auguste, elle-même insérée dans les murailles antiques de la cité édifiées vers 15 avant Jésus-Christ².

Parmi les plus anciens bâtiments encore en fonction, on trouve, à la Garde républicaine, la caserne Tournon issue d'un

ancien hôtel particulier, l'hôtel de Nivernais, réaménagé en 1783 par l'architecte Marie-Joseph Peyre (1730-1785)³. En province, la brigade de Trélon (Nord) date de 1826 et celles de Bellegarde-sur-Valsaine et Gex (Ain) sont issues des brigades frontières créées en 1937.



Brigade de Trelon.

© Gendarmerie nationale

(4) Maurice Berthier (capitaine), « Le casernement de la gendarmerie départementale », Revue de la gendarmerie, n° 39, 15 mai 1934, p. 353.

En matière d'architecture, le modèle emblématique de la gendarmerie reste la brigade. Elle apparaît à la fin du XVII^e siècle dans la région

parisienne, avant d'étendre son maillage à travers tout le royaume. Les premières brigades ont des origines hétéroclites : des moulins comme à La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), de

fermes comme à Montmorillon (Vienne), des relais de poste comme à Saint-Fargeau-Ponthierry (Seine-et-Marne), des couvents comme à Lyon et à Rennes et même des châteaux comme à Pont-de-Cé (Maine-et-Loire) et à Boussac (Creuse)⁴. À Dijon, le personnel s'installe de 1798 à 1893 dans une forteresse édifée par Louis XI qui prend le surnom de « château des gendarmes ».



© Service historique de la Défense

Carte postale de la Belle Époque.

Tout au long du XIX^e siècle, la présence de la gendarmerie s'insère dans le paysage architectural du bourg ou de la ville.



Aurillac, la caserne jouxte les grands édifices régaliens.

La caserne occupe souvent des espaces symboliques au plus près du pouvoir politique, administratif ou judiciaire, comme à Tours, à Coulommiers (Seine-et-Marne) et à Aurillac (Cantal).

(5) « Le casernement des brigades », Journal de la gendarmerie de France, n° 1624, 21 novembre 1890, p. 501.

Parfois, la brigade côtoie l'église, comme à Saint-Florent-des-Bois (Vendée) et à Tulle (Corrèze). D'autres sont placées près des gares, des axes de communication, « en un mot des endroits où la gendarmerie est le plus particulièrement appelée par son service journalier »⁵.

© Service historique de la Défense



Houlgate, la gendarmerie est au cœur de la cité...

© Service historique de la Défense

Hormis les casernes de la Garde républicaine à Paris et les chefs-lieux de légions en province, les édifices de l'institution restent plutôt modestes jusqu'aux années 1920. La création de la garde républicaine mobile (GRM) va révolutionner le style architectural de l'Arme avec ses premiers grands ensembles. Ils s'inspirent des habitations à bon marché (HBM) en plein développement avec la loi adoptée en juillet 1928 par Louis Loucheur, le ministre du Travail. Quelques gardes mobiles bénéficient déjà de réalisations très modernes, comme la cité de la Muette à Drancy, édifée en 1934 par Beaudouin et Lods, architectes de la célèbre école de plein air de Suresnes.

Après 1945, certaines casernes, reconstruites à la suite des bombardements, témoignent du style architectural en béton armé de l'immédiat après-guerre incarné par Auguste Perret (1874-1954), l'architecte de la reconstruction du centre du Havre. C'est le cas de la caserne de l'Harteloire, à Brest, occupée par la gendarmerie jusqu'en 2010.

Dans les années 1950, l'Algérie met en place le seul programme connu de brigades de gendarmerie standardisées selon un modèle unique. Des études restent à mener sur le patrimoine architectural de la gendarmerie des anciennes colonies et de l'outre-mer.



Un exemple de caserne de gendarmerie standardisée à Guelma.

© Musée de la gendarmerie nationale



La caserne Courrèges de la 5^e légion de gendarmerie mobile à Toulouse en 1967.

© DR

(6) Brouillet (lieutenant), « Le casernement de la gendarmerie », *Gendarmerie nationale, revue d'études et d'informations*, n° 60, 2^e trimestre 1964, pp. 24-27.

À partir des années 1960, le parc immobilier de la gendarmerie se modernise. Il existe alors une réelle urgence car, en 1964, 44,5 % des

casernes ont plus d'un siècle⁶. Cette rénovation témoigne du changement de la société. Les bâtiments uniques abritant les bureaux et les logements cèdent la place aux réalisations plus contemporaines avec une séparation marquée de l'espace professionnel et privé. Les pavillons et les garages privés témoignent, quant-à-eux, de l'élévation du niveau de vie des gendarmes mais aussi peut-être d'un certain esprit plus individualiste.

(7) Gérard Monnier et Richard Klein, *Les années ZUP. Architectures de la croissance (1960-1973)*, Paris, éditions Picard, 2002, 302 p.

Durant les années 1960-1970, les plus grandes casernes de l'Arme prennent l'aspect des « barres » ou les « tours » en vogue à

l'époque⁷. C'est le cas par exemple à Metz, à Lyon, à Rosny-sous-Bois et à Paris avec la caserne Kellermann de la Garde républicaine. Certains sites, comme Satory, permettent de retracer les différents styles architecturaux allant des années 1930 aux années 1980.

En 2017, le parc immobilier de la gendarmerie s'établit à 3 797 casernes dont 665 casernes domaniales et 3 132 casernes locatives. En matière d'ancienneté, 21, 98 % des casernes ont plus de 50 ans, 58, 29 % ont entre 25 et 50 ans et 19, 73 % ont moins de 25 ans.

Une identité militaire affirmée

Malgré la grande diversité des bâtiments occupés par les gendarmes au cours de leur histoire, l'appartenance de l'institution aux forces armées conduit à privilégier les emprises militaires.

Les sites occupés peuvent être insolites, comme à Rochefort, où le comman-

dement des écoles de la gendarmerie nationale (CEGN) est installé depuis 2004 près de l'ancien arsenal, dans l'ancienne résidence des intendants de marine de la flotte du Ponant construite avant 1674.

Parmi ces différents lieux de garnison, la gendarmerie possède quelques ouvrages emblématiques de l'histoire des fortifications. Autour de Paris, l'Arme occupe totalement ou en partie trois des seize forts construits entre 1840 et 1845 pour défendre la capitale : à Rosny-sous-Bois, à Maisons-Alfort au fort de Charenton et à Issy-les-Moulineaux.



Entrée du fort de Rosny-sous-Bois.

Au nord de Lyon, le fort de Vancia qui a fait partie du système défensif mis en place au XIX^e siècle par le général Séré de Rivières, a accueilli durant l'entre-deux-guerres un centre d'instruction automobile de la gendarmerie. À Besançon, le siège de la région de gendarmerie de Franche Comté s'est installé au fort des Justices destiné à protéger la ville.

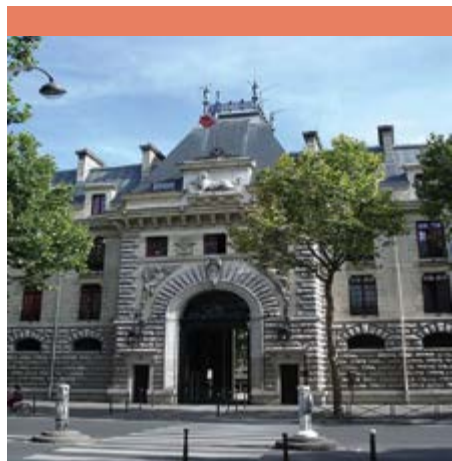
Quelques casernes datent du Second-Empire, comme la caserne Vérines à Paris, actuellement occupée par la Garde républicaine. Elle a été bâtie de 1857 à 1858 par le commandant du génie Legrom dans un style éclectique, mélange de styles Louis XV et Louis XVI.

Plusieurs autres casernes ont été construites selon le style emblématique de la III^e République. À cette période, la loi de 1872 instaurant le rétablissement du service militaire obligatoire contraint les municipalités à accueillir plus de la moitié d'une classe d'âge. Un ambitieux programme de construction est conçu dès 1873 par le général Séré de Rivières. Près de 150 casernes sont construites entre 1875 et 1914. Ces véritables « palais de la République » témoignent de la volonté du nouveau régime républicain d'affirmer son pouvoir et d'une nouvelle prise en compte de l'hygiène. Plusieurs écoles de gendarmerie sont implantées sur ces casernes. À Fontainebleau, on retrouve le premier modèle de bâtiments de 1875. À Melun, Chaumont, Montluçon, ce sont des bâtiments du modèle 1889.

(8) Isabelle Ducos-Rouge, « La "cité des centaures" : l'architecture du quartier des Célestins par Jacques Hermant, 1890-1905, Livraisons d'histoire de l'architecture, n° 6, 2^e semestre 2003, pp. 47-67.

La Garde républicaine, quant à elle, dernière unité montée de l'armée française, possède deux sites admirables liés à l'histoire de la cavalerie. À Paris, le quartier des Célestins, construit entre

1890 et 1901, par l'architecte Jacques Hermant, présente un exemple unique de quartier de cavalerie inséré dans la ville⁹.



Le quartier de cavalerie des Célestins à Paris.

À Vincennes, le quartier Carnot permet au visiteur de découvrir un autre modèle de quartier de cavalerie, tel qu'il existait à travers toute la France à la Belle Époque.

Les unités de l'Arme continuent, encore aujourd'hui, d'emménager sur des sites militaires. Le 1^{er} septembre 2016, sur l'ancienne base aérienne 102 à Dijon-Longvic, l'armée de l'air a ainsi passé le relais à la nouvelle école de gendarmerie qui a commencé à rénover des bâtiments et à en construire d'autres.

Reconversion, destruction et oubli ? L'enjeu de la mémoire

« La conservation des monuments du

passé, proclamait en 1849 John Ruskin (1819-1900), n'est pas une simple question de convenance ou de sentiment. Nous n'avons pas le droit d'y

(9) John Ruskin, *The seven lamps of architecture*, Londres, Elder et compagnie, 1849, 206 p.

toucher. Ils ne nous appartiennent pas »⁹.

L'écrivain britannique s'est d'ailleurs opposé

avec ferveur sur ce sujet à l'architecte Viollet-le-Duc (1814-1879), pour qui l'architecture devait former un tout homogène, au mépris de l'histoire et de l'intégrité du monument.

La conservation de l'immense patrimoine architectural de la gendarmerie s'avère d'autant plus difficile que l'institution a toujours dû accorder la priorité aux impératifs opérationnels. En dehors des destructions liées à des catastrophes ou à la guerre, les gendarmes ont souvent été amenés à changer de résidence. Aussi, dans une même ville, on peut retrouver plusieurs sites d'implantations successives de ces militaires.

Mais quel sort a été réservé aux casernes réformées ? Certains édifices ont pu connaître une nouvelle jeunesse grâce à leur reconversion. À Vézelay (Yonne), l'ancien hôtel de la maréchaussée, qui porte toujours cette inscription, a ainsi été repris par la Banque postale. D'autres brigades sont devenues des maisons médicalisées, des logements sociaux ou même de simples habitations de particuliers. À Palaiseau, le cahier des charges

de la nouvelle plateforme sociale a prévu de conserver le bâti de l'ancienne brigade dans la nouvelle œuvre contemporaine. Même les anciennes écoles de Mans, de Libourne, de Châtelleraut et de Montargis ont été reconverties. Certaines opérations sont plus originales, comme à Melun, où un ancien bâtiment de l'EOGN a été réaménagé en musée, et surtout à Saint-Tropez où des milliers de touristes viennent visiter la célèbre brigade transformée en musée de la gendarmerie et du cinéma.



La destruction de la caserne de Courbevoie dans les années 1950.

Mais d'autres brigades n'échappent pas à la destruction complète, comme, au début des années 2000, celles de Bournezeau (1839-1964) en Vendée, de Castelnaudary (1791-2013) dans l'Aude, de Loudéac dans les Côtes-d'Armor, d'Écouche-les-Vallées en Normandie, de Lillers dans le Pas-de-Calais...

Afin de préserver ces casernes de l'oubli, la délégation au patrimoine de la gen-

darmerie nationale s'emploie à recenser les lieux de mémoire remarquables. À Cachan et à Saint-Valéry-sur-Somme, il existe deux anciennes brigades inspirées du mouvement artistique de l'Art nouveau caractérisé par ses courbes et ses motifs floraux.



Fronton Art déco de l'ancienne brigade de Saint-Valéry-sur-Somme (Somme).

(10) Décret du 14 juin 1946. JO du 11 juillet 1946.

En Gironde, Pauillac possède un très bel exemple d'Art déco, tout comme la caserne Babylone à Paris.



Pauillac.

D'autres sites sont plus marqués par l'histoire que par l'architecture, comme la seule brigade à avoir reçu la médaille de la Résistance à la Chapelle-en-Vercors (Drôme)¹⁰.

(11) Inventaire. hautsdefrance.fr/dossier/ancienne-gendarmerie-de-ham Plans de caserne, AD Somme, 1C_CP_1641/24.

Par ailleurs, les archives nationales ou départementales ainsi que le Service historique de la Défense (SHD) permettent de retrouver des

archives, des plans et des photos de ces anciennes casernes, avant de localiser des bâtiments encore existants. Sur son site officiel, le conseil régional des Hauts-de-France a ainsi publié des photos et des plans de 1782 de la caserne de maréchaussée toujours visible à Ham (Somme)¹¹.

Les musées détiennent aussi des pièces intéressantes. À Marseille, le Mucem possède ainsi un plan de Charles Stanislas l'Eveillée (1772-1833) sur l'élévation du palais de justice, de la prison et de la gendarmerie de Barcelonnette de 1820. À Paris, le musée d'Orsay a un plan d'étude de Maurice Boille (1883-1966) sur une prison, une gendarmerie et un palais de justice. Le Centre Pompidou conserve, quant à lui, une aquarelle de 1917 de Robert Mallet-Stevens (1886-1945) relative à un projet pour une cité moderne avec une caserne de gendarmerie comprenant une écurie et une prison¹². À Lyon, l'école

nationale supérieure des Beaux-arts (ENSBA) possède un plan de Georges

(12) Robert Mallet-Stevens, Projet pour une cité moderne : gendarmerie, écurie, prison, Centre Pompidou, AM 1978-304.

Tur Ali (1889-1977) intitulé « gendarmerie en Provence ».

Les réseaux sociaux offrent aussi une nouvelle opportunité pour sauvegarder et partager la mémoire du patrimoine architectural de la gendarmerie. Les sites de la presse écrite publient occasionnellement des articles sur le sujet.

(13) « L'histoire de l'ancienne gendarmerie du village », ladepeche.fr, publié le 11 avril 2018.

L'un d'eux rappelle ainsi qu'à Lévis (Haute-Garonne)

(14) Parmi ces sites associatifs on trouve « aptg.fr » de l'Association du Patrimoine et des Traditions de la Gendarmerie (APTG) et « force-publique.net » de la Société nationale d'histoire et du Patrimoine de la Gendarmerie (SNHPG).

l'ancienne brigade, devenue une habitation, a conservé sa cour entourée de grilles et le grand portail de l'écurie¹³. Le milieu associatif se montre aussi très actif pour diffuser des photographies ou des historiques de ca-

sernes¹⁴. Même les blogs des particuliers ne doivent pas être négligés. Certains collectionneurs de cartes postales proposent des iconographies vraiment très intéressantes. D'autres, attirés par des sujets plus singuliers, peuvent fournir des informations utiles. Ainsi, un internaute, passionné des « signes sur les murs », rapporte qu'à Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire) l'ancienne brigade,

transformée en chambres d'hôtes, a conservé son inscription « GENDARMERIE NATIONALE ». Quelques sites font l'objet de recherches historiques approfondies. À Marseille, un blogueur a publié un article intéressant sur l'ancienne caserne de gendarmerie construite sur l'avenue du Prado en 1858 par l'architecte Auguste Martin. On apprend ainsi que Fernand Charpin, acteur fétiche de Marcel Pagnol, est né dans cette caserne en 1887¹⁵. On trouve aussi des articles très complets

(15) « Caserne de gendarmerie du Prado », tourisme-marseille.com.

(16) « Histoire chronologique du casernement de la gendarmerie à Toulouse », lecahiertoulousain.free.fr ou « Historique de l'escadron de gendarmerie mobile de Saint-Nazaire », egm.35.3.free.fr.

sur le casernement à Toulouse et à Saint-Nazaire¹⁶.

Ainsi, ce panorama a montré la richesse du patrimoine architectural de la gendarmerie qui s'étend bien au-delà des casernes en activité. Il apparaît que cet héritage de pierres issu du

passé n'est pas plus facile à conserver que les archives manuscrites. Il importe néanmoins de protéger les lieux les plus remarquables et de favoriser les études pour mieux recenser les anciens lieux de vie des gendarmes, raconter leur histoire et transmettre ainsi leur mémoire aux générations futures.

L'AUTEUR

Docteur en histoire, le commandant Benoît Haberbusch a servi au service historique de la gendarmerie nationale (SHGN), puis au Service historique de la défense (SHD). Depuis 2017, il est le directeur du pôle sciences humaines et maîtrise des territoires au Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale (CREOGN) à Melun. Rédacteur en chef de la revue Histoire et Patrimoine des Gendarmes, il a écrit plus d'une centaine d'articles sur l'histoire de la gendarmerie et une vingtaine d'ouvrages dont : Le chien dans la gendarmerie, son histoire, sa formation, ses missions (2018), L'EOGN, une grande école militaire au service de la nation (2017), Annuaire des gendarmeries du monde (2016), Gendarmes et miliciens, l'implication de la gendarmerie dans les cours martiales de 1944 (2016), Les gendarmes face au Crime durant l'entre-deux-guerres (2012)...

Histoire et révolution...

numérique

Par Richard Filmotte

L

Les pratiques culturelles ont changé. Si la lecture sur tablette n'a pas réussi à faire disparaître le livre tant le plaisir charnel de toucher des feuilles reste pour beaucoup entier, le secteur de la création artistique et les pratiques muséales sont bousculées. Alors que le Musée de la Gendarmerie s'apprête à accentuer son virage numérique, ce numéro de la revue de la Gendarmerie nous offre un espace de réflexion sur l'utilisation des outils numériques



RICHARD FILMOTTE

Capitaine de Gendarmerie. Directeur du Musée de la Gendarmerie nationale

pour la promotion de notre histoire. Il est effectivement vital de maintenir une appétence historique et de rendre disponible ce patrimoine culturel selon les codes d'une société et de générations acquises aux mutations numériques.

(1) En 2016, le Gar Richard Lizurey a impulsé une démarche forte vers une transformation numérique de la Gendarmerie. En 2018, une mission du numérique a été créée.

Un étrange pari : l'histoire sur Facebook

La Gendarmerie assume sans complexe et avec un certain succès la formule connue « tradition et modernité ». Tout en gardant

sa vocation essentielle de protection des personnes et des biens, elle développe et met en œuvre des pratiques et des outils nouveaux fortement basés sur les nouvelles technologies¹.

Dans le domaine de la culture, les premières initiatives reviennent au Musée de la Gendarmerie (MGN) et à la Délégation au Patrimoine de la Gendarmerie (DELPAT) qui ont pris l'initiative de créer leurs pages Facebook respectives en 2013 et 2014. À travers ces réseaux sociaux, fenêtres ouvertes vers le public, il fallait faire vivre l'Histoire : conventionnelle à travers les objets et les collections déjà détenues par le Musée de la Gendarmerie ; globale,

(2) À l'effectif de 4 personnes, il était impossible d'imaginer un tour de France des régions. Ce sont les outils numériques et principalement le web (cartographie, images, archives) qui ont permis la détection et la vérification de plus de 300 items.

puisque celle de toute l'Institution, et sans espace physique de présentation pour la délégation au patrimoine. Cette unité a entrepris de recenser le patrimoine culturel et matériel de l'Institution². Elle a projeté de numériser le

monument de la Loi à Versailles, fait revivre l'épopée du 45^e bataillon de chars de combat durant 45 jours entre mai et juin 2015 par le biais de créations numériques et elle a réalisé une application pour smartphone et tablette sur laquelle nous reviendrons.



Extrait de la page facebook de la DELPAT.

La DELPAT avait préalablement investi l'intranet, dès 2011, en sollicitant l'ouverture d'une page présentant l'unité, ses moyens et ses actions au profit des formations de Gendarmerie. Ce site a permis une économie de moyens par la suppression de nombre de documents papiers et par l'interactivité des messageries électroniques. À titre d'exemple, signalons la possibilité de télécharger le fichier PDF de la plaquette « Histoire et Modernité » qui résume l'histoire et les traditions de l'Institution. Elle était imprimée chaque année à des milliers d'exemplaires.

Assez vite, ces pages Facebook ont trouvé leur public. Le challenge n'était pas de trouver des sujets car la Gendarmerie peut se présenter en relatant d'innombrables faits d'armes, des histoires personnelles ou collectives et par sa kyrielle de matériels déployés. Le défi était de trouver un ton, un angle propre à susciter une adhésion chez ceux qui faisaient preuve d'appétence pour notre Institution et susciter la curiosité de ceux qui picorent une information culturelle sous forme de sujets courts, caractéristiques des pratiques d'Internet et des

(3) Les abonnés sont des « fans » qui mettent des « like » et commentaires sur les posts.

réseaux sociaux. Lors des échanges avec les « fans »³, nous avons été surpris de constater

combien le domaine de la culture et de l'histoire était particulièrement attendu

par les internautes pour lesquels la Gendarmerie est un sujet d'intérêt. En effet, jusqu'à la création des pages de la DELPAT et du Musée, seuls le SIRPA et certains groupements de Gendarmerie étaient présents et délivraient une information essentiellement liée à l'activité opérationnelle ou au recrutement. Toutefois, la question restait posée sur la crédibilité de cette démarche innovante.

Un étrange pari : l'histoire sur Facebook

En fait, il n'y a pas de querelle entre l'information opérationnelle et culturelle... Par cette dernière, nous avons fédéré une communauté, suscité des espérances, réveillé des souvenirs, reçu des témoignages et objets. De nombreuses personnes ont été identifiées comme « des gardiennes de l'histoire ». Elles ont compris combien la transmission de la mémoire est importante et combien la connaissance du passé est souvent utile à la compréhension du présent. C'est cette nouvelle démarche d'une histoire accessible, d'un post culturel qui vous surprend presque sur votre ordinateur qui fait le succès des pages Facebook du Musée et de la DELPAT.

Pour certains, il ne s'agit que d'une vulgarisation historique. Acceptons et assumons totalement ce jugement, en rappelant que l'histoire par le net et les outils numériques ne remplacent pas la

(4) Président du comité scientifique du Musée de la Gendarmerie, professeur des universités, acteur majeur du partenariat entre l'université de Paris IV Sorbonne et la Gendarmerie depuis l'année 2000.

(5) Pour prolonger le sujet du traitement de l'histoire grâce au numérique, voir l'ouvrage de Philippe Rygiel paru en 2017 *Historien à l'âge numérique*, Villeurbanne, presse de l'ENSIBB.

(6) Fiches, articles et plaquettes dématérialisés, suppression du budget de création d'exposition, diminution du budget communication papier, etc.

recherche et la production scientifique. Il s'agit d'un complément et d'un vecteur qui portent l'histoire sur des territoires où ne passe pas parfois l'histoire universitaire. Le Professeur Jean-Noël Luc⁴ a fréquemment souligné combien ces démarches étaient à respecter et augmentaient le potentiel d'individus touchés par les sujets historiques⁵. La constitution d'équipes dédiées à la communication historique représente un investissement

largement compensé par les économies diverses⁶ et la notoriété accordée aux sujets traités.

Le traitement de l'histoire sur les territoires numériques par la Gendarmerie n'est pas une initiative isolée. Sur la période 2013-2018, on peut évoquer le personnage fictif de Louis Castel, créé par les communicants du mémorial de Caen, qui évoquait quotidiennement le contexte et les phases du débarquement en Normandie. Signalons encore la formidable action menée par le comité du centenaire 1914-1918, qui a réussi ses actions et sa communication par une présence accrue sur le net et les réseaux sociaux : médiatisation, coordination de

l'indexation des Poilus dans les archives départementales, annonces Twitter. Au regard de ces réussites, le terrain était préparé pour mener une révolution dans la présentation de notre patrimoine culturel. Plus récemment, on peut rester attentif à un mouvement de fond sur YouTube, qui

(7) Manon Champier gère la chaîne « C'est une autre histoire » qui compte 141 000 abonnés <https://www.youtube.com/channel/UCKjDY4joMPcoR-Mmd-G1yz1Q>.

voit émerger des chaînes consacrées à la présentation de sujets liés à l'histoire. Un festival, les Historiques de Montbazou, est même organisé depuis 4 ans par des

YouTubeurs ! Une docteure en histoire⁷ gère elle-même une chaîne, preuve des convergences d'intérêts. C'est le signe d'un nouveau souffle issu de cette génération connectée.

(8) Au terme d'un concours annuel, des prix étaient remis aux artistes et auteurs sur des sujets liés à la Gendarmerie à travers l'histoire, la fiction, la BD et les œuvres d'arts.

La DGGN ayant cessé d'organiser les concours liés aux prix artistiques et littéraires⁸, seuls le Musée et la Délégation au Patrimoine restent les acteurs de la promotion

de notre culture et histoire. Dès son ouverture en octobre 2015, le MGN propose quelques outils numériques pour le confort des visiteurs. Il est ainsi possible de découvrir les textes anciens relatifs aux Maréchaussées sur un livre numérique intégré dans le parcours de visite, de découvrir, sur un écran tactile dédié, la description des 44 mannequins de la vitrine monumentale, l'histoire et les

détails du revolver du Garde Cesses ou encore de retrouver quelques jeux et énigmes sur écran dans une salle consacrée à l'art populaire.

De son côté, forte du succès de la page Facebook, la DELPAT a entrepris, dès janvier 2015, la réalisation d'un projet plus ambitieux : CULTURE GEND. Il s'agit de la mise à disposition gratuite, de l'histoire, des traditions, lieux de mémoire et de culture de la Gendarmerie via une application mobile accessible sur smartphone, tablette et web. Cette application a été publiée en mai 2016 sur les réseaux et dépasse à ce jour plus de 5 000 téléchargements. Elle est interactive grâce à un onglet « C à vous » qui permet à l'utilisateur de faire parvenir texte et image d'un nouveau lieu de mémoire ou de culture qui ne figure pas encore sur l'application. Les points d'intérêt ainsi répertoriés sur tout le territoire (métropole et outre-mer) sont géolocalisés sur une carte du monde sur laquelle figurent des pictogrammes qui identifient les thèmes. L'utilisateur a la possibilité d'utiliser une fonction photo de certains appareils. Tendus vers l'horizon, ils permettent d'indiquer les lieux situés autour d'un point de station et de donner leur distance. Ces fonctionnalités, qualifiées parfois de gadgets, sont celles qui sont attendues par les nouveaux utilisateurs de ces applications et il convient de sortir des canons traditionnels en rendant l'utilisateur acteur de son expérience numérique.



© Gendarmerie nationale

L'APPS de culture Gend, interactive et facile d'accès, répond aux goûts d'un public aimant l'histoire sans avoir une culture universitaire et scientifique.

(9) Une présentation détaillée de l'application a été réalisée par le CLIC France, retrouvez-la sur <http://www.club-innovation-culture.fr/culture-gend-itv-application-patri-moine-gendarmerie-300-lieux-geolocalises/>

CULTURE GEND⁹, toute l'histoire de la Gendarmerie dans votre poche, reste à ce jour le seul outil numérique gratuit pour la connaissance de notre histoire et de notre culture au profit des

personnels de l'Institution, des élus (souvent propriétaires de nos lieux de mémoire) et du grand public. À ce titre, elle a été distinguée par la DGGN et a reçu un prix aux ateliers de la performance 2017.

L'outil numérique, un partenaire et un enjeu de partage

Il est incontestable que l'usage des outils et pratiques numériques se répand très rapidement au sein de l'Institution ; nous pouvons rappeler les avantages de Néogend dans la mise à disposition pour chaque gendarme « d'un bureau dans sa poche » avec l'accès à sa messagerie et aux applications professionnelles, mais aussi l'utilisation de logiciels de mise en

situation tactique et opérationnelle dans les écoles grâce aux outils de simulation « Opération flashpoint » et « Romulus ». L'EOGN vient d'ailleurs d'inaugurer un espace en juin 2018 qui rassemble tous les outils et espaces de mises en situation.

Cette énergie numérique est aussi en marche au Musée de la Gendarmerie à Melun. Au-delà des moyens déjà évoqués et présents dès l'ouverture, de nombreux projets sont en préparation.

Ainsi, une présentation détaillée des médailles et insignes exposés dans le cabinet de médailles est en cours de rédaction. Le visiteur va pouvoir, par le biais de deux tablettes tactiles enchâssées dans des supports, se documenter sur la description et l'histoire des décorations, des insignes d'unités, de promotions ou de spécialités. À ce jour, ces pièces sont exposées sans légende ou commentaire. Grâce à l'outil numérique, tout un pan de notre culture de tradition est en voie de

médiation vers nos publics en intégrant leurs souhaits, avec une disponibilité totale et selon leur niveau d'intérêt. Il s'agit ici de pouvoir individualiser la visite pour la rendre attractive.

(10) Il est peu judicieux de réaliser un audioguide avec un visiteur peu actif sur son parcours, qui se contente d'écouter un discours lié aux objets.

(11) Sur tous les chiffres relatifs aux usages numériques en France, prolongez sur le site DATA.GOUV.FR et retrouvez l'intégralité du baromètre du numérique.

L'installation récente du WIFI dans cet établissement culturel permet d'envisager la réalisation d'une application « guide de visite ». Ce choix¹⁰, qui nécessite un travail d'écriture, de documentation vidéo, de prises de vue engage les équipes sur de longs mois, mais il prend le parti de la

modernité par l'utilisation d'un outil déjà intégré par 73 % de la population¹¹.

Au regard du simple constat qu'en 2019, il est préfiguré un taux d'équipement des particuliers en smartphone de près de 80 %, c'est bien ce segment qu'il faut choisir et qui va permettre une réelle expérience « visiteurs ».

L'app « guide de visite » permet un continuum : la pré-visite, la visite et la post-visite. Ainsi, l'achat des billets et l'obtention de toutes les informations sur le site et les équipements ouvrent déjà l'appétence pour ce rendez-vous. Durant le parcours, le visiteur est géolocalisé par rapport aux vitrines, aux œuvres et obtient une présentation et un discours

adaptés. Il choisit alors de prolonger cette rencontre par du contenu supplémentaire (son, vidéo, image) ou de passer à une séquence suivante si le thème ne le séduit pas. Enfin, le moment de quitter le Musée est plus diffus car, même de retour chez lui, il peut partager des images et faire son retour de commentaires.

C'est bien ici une nouvelle rencontre avec l'histoire et la culture que le Musée va proposer. Une rencontre où chacun est acteur de sa visite, de son tempo et à l'écoute de son ressenti. Grâce aux possibilités de l'outil numérique, le volume d'objets, d'anecdotes, de compléments présentés va considérablement augmenter autour des 2 000 pièces déjà exposées. L'application devrait être disponible soit par téléchargement, soit simplement lors de l'entrée au Musée puis de la visite où elle est mise à disposition via les bornes. Elle disparaît alors après la sortie du Musée. Le respect des usages du visiteur est important car nous sommes en effet tous sollicités pour télécharger des applications et il faut éviter la saturation des capacités de stockage.

Enfin, au sein même des expositions temporaires, des démarches de valorisation par le biais des technologies numériques modernes sont engagées. L'exposition « Des animaux et des gendarmes, que croyez-vous savoir ? », qui débutera en février 2019, devrait permettre de

vivre de belles expériences grâce à des lunettes immersives, des projections sonores ou l'utilisation de boîtes à selfies !

Ce pari numérique dans le domaine de l'histoire et de la culture sera-t-il gagné ? Il convient encore d'attendre un peu pour le savoir même si les signaux reçus sont favorables.

De nouveaux publics sont au contact de notre histoire et nos traditions grâce aux actions de la DELPAT et du Musée de la Gendarmerie. Les pages Facebook des groupements, qui relaient parfois ces sujets spécifiques, reçoivent de très bons retours.

Le terrain est fertile pour que le public ou les gendarmes eux-mêmes se ré-approprient leur culture ou la découvrent. Il convient donc de rester attentif aux évolutions technologiques et de suivre les changements sociologiques qui commandent les modes de consommation des produits culturels. Bref, il faut être créatifs et c'est bien l'enjeu pour une grande communauté d'historiens ou de passionnés que de créer de la culture historique et non simplement de la présenter.



© Sirpa-Gendarmerie

L'AUTEUR

Le capitaine **FILMOTTE** a servi dans l'ensemble des unités liées à l'histoire et au patrimoine, en Gendarmerie et en interarmées. Il est spécialisé dans le patrimoine et les traditions de notre institution. Auteur de quatre ouvrages liés à la symbolique de la gendarmerie, il signe aussi de nombreuses participations dans des ouvrages consacrés à l'histoire de la Gendarmerie ou à des formations spécialisées. Il est le co-auteur de l'application **CULTURE GEND**.

Le capitaine **FILMOTTE** dirige le Musée de la gendarmerie depuis le 1^{er} août 2018.

FOCUS



© Garde républicaine

LA GARDE RÉPUBLICAINE : ENTRE TRADITIONS ET MODERNISME

La Garde Républicaine

au carrefour de la modernité
et des traditions

Par Damien Striebig

L

La Garde républicaine est aujourd'hui pleinement engagée dans une démarche de recherche, d'adaptation aux formes nouvelles de menaces, et s'inscrit résolument dans une modernité assumée et cultivée.

Citons à titre d'exemples marquants ces derniers mois :

- l'exploration de nouveaux domaines missionnels pour les pelotons d'intervention (PI) de la Garde : Détachement GIGN et « Train Marshall »,
- le développement de techniques de pointe, comme les équipes anti-drônes,
- la mise en œuvre de moyens nouveaux, avec les tireurs d'élite et les équipes cynophiles de recherche d'explo-sifs sur personnes en mouvement,
- l'expérimentation d'un



DAMIEN STRIEBIG

Général de division.
Commandant la
Garde républicaine.

détachement de sécurité publique à cheval à Marseille.

Ces exemples ancrent la Garde républicaine comme une force productrice de sécurité prenant toute sa place dans le dispositif en mouvement de la Gendarmerie nationale. Elle n'en néglige pas pour autant ses racines et sa mission de sauvegarde d'un patrimoine historique, culturel, et militaire remarquable.

Dans ce dossier axé sur l'Histoire et les traditions de la Garde républicaine, vous découvrirez la richesse incroyable de ce corps, au travers de ses formations musicales, ses métiers d'art, ses uniformes, ses formations équestres.

C'est fière de ses traditions, forte de ses savoir-faire reconnus, que la Garde républicaine avance vers les défis modernes avec réactivité et sérénité, en continuant d'incarner dans la pensée collective la permanence de l'excellence française.



© Fabrice Bourdeau

UN PATRIMOINE FONDÉ SUR LA PRÉSERVATION D'UN LEGS MUSICAL MAIS ÉGALEMENT SUR UNE CRÉATIVITÉ ET UN HAUT NIVEAU D'INTERPRÉTATION

La musique de la Garde républicaine traduit plus de 200 ans de tradition musicale militaire. Celle-ci ajoute à l'ordonnancement du champ de bataille, par ses morceaux et sonneries, la pratique des musiques militaires de plein air et devient un outil de communication entre le pouvoir politique et la population. Il ne faut pas oublier le rôle que joue la musique, déclinée sous des formes variées par les formations militaires, à l'occasion du protocole d'État et des grandes manifestations nationales.

Drainant en son sein des praticiens de haut niveau, la Musique de la Garde républicaine a gardé cette essence musicale particulière mais elle a évolué vers une grande diversité musicale illustrée par la pluralité de ses formations : les Orchestres de la Garde républicaine et la Musique de la Garde républicaine. Elle reste un laboratoire qui concourt certes à la préservation d'un legs musical mais également à la création de nouvelles œuvres vivifiant ainsi la musique militaire.

La Garde républicaine

et la musique

Par Patrick Boissier

L

La Garde républicaine est connue pour sa musique mais peu de personnes distinguent les origines des différents orchestres et du Chœur de l'Armée française qui rythment le protocole militaire de l'État ou les événements internationaux et forment un des patrimoines culturels de la gendarmerie nationale.

Musiciens militaires ou militaires musiciens ?

De nombreuses personnes le découvrent au hasard d'un concert ou d'un reportage à la télévision : les musiciens et



PATRICK BOISSIER

Garde. Cabinet communication. Garde Républicaine

chanteurs de la Garde républicaine sont des militaires... Selon leur formation d'appartenance, ils peuvent être contractuels ou militaires d'active mais cela n'occulte en rien la qualité et le service rendu à l'institution.

Cette spécificité permet un recrutement ambitieux dans les meilleurs conservatoires et permet d'intégrer des officiers et sous-officiers de la gendarmerie détenteurs d'un très haut niveau instrumental. La question posée nécessite donc une réponse tout en nuances... Musiciens militaires ou militaires musiciens ? Osons dire, les deux mon capitaine...

La musique militaire, un pan incontournable du patrimoine national

Si la musique militaire occupe une place infime dans l'espace culturel et médiatique actuel, elle n'en demeure pas moins l'une des références incontournables des orchestres d'aujourd'hui. Elle apparaît sous le règne de Louis XIV (1643-1715).

(1) Musique militaire, outil de relations publiques : par M. Thierry Bouzard, docteur en histoire sur les usages musicaux dans l'armée française.

Elle ouvre alors une nouvelle ère dans les relations entre le pouvoir politique et la population et devient au fil des ans un véritable outil de

communication¹. Il faut cependant près de deux siècles, entre les premières marches militaires composées par Lully au XVII^e siècle et l'adoption de l'orchestre et des instruments d'Adolphe Sax en 1848, pour obtenir une solution satisfaisante à l'exécution de la musique en plein air.

Il découle de cette longue transition l'avènement des grandes formations militaires françaises ainsi que des nombreux orchestres civils, joyaux de la Belle Époque (fin du 19^e jusqu'au début de la Première Guerre mondiale).

La Garde municipale de Paris, devenue aujourd'hui Garde républicaine, sera dès 1802 par sa présence au quotidien au profit des autorités et de la population, l'un des points de départ de plus de deux cent quinze ans de tradition musicale militaire française.

Chronologie simplifiée de la longue histoire musicale de la Garde républicaine

La Fanfare de cavalerie et l'actuelle Musique de la Garde républicaine tiennent leurs origines de la création de la Garde municipale de Paris créée le 4 octobre 1802 par décret du Premier Consul, Napoléon Bonaparte. Celle-ci compte dans ses rangs des trompettes (à cheval) répartis entre ses escadrons.

Ils sont entre autres chargés des musiques d'ordonnances utilisées pour transmettre les ordres lors des



La Fanfare de cavalerie.

© Fabrice Bourdeau.

(2) La céleustique étudie les signaux sonores utilisés dans les armées pour transmettre les ordres.

(3) La Garde républicaine, l'histoire des formations musicales (publication décembre 2017).

toutefois la nature exacte des instruments mais il est probable, comme le montrent certaines illustrations, que des trompettes, des hautbois, des trompes de chasse et d'autres instruments à vent aient été employés³.

(4) Cérémonie qui rappelle la remise des emblèmes drapeaux et étendards par l'Empereur à l'armée impériale le 5 décembre 1804.

manœuvres ou sur les champs de batailles (céleustique²). Les 1^{er} et 2^e régiments d'infanterie sont chacun d'entre eux pourvus d'un tambour-major, de tambours et de musiciens. On ignore La véritable histoire musicale de la Garde débute cependant en 1848 par la nomination d'un jeune alsacien, Jean, Georges Paulus (1816-1864) comme Trompette-Major à la tête de huit trompettes de cavalerie à la Garde Républicaine parisienne. Cette fanfare fait ses débuts officiels, le 10 mai 1852, lors de la

(5) 150 ans de Musique à la Garde Républicaine « Mémoires d'un orchestre ». Textes de Sylvie Hue, clarinette solo de l'Orchestre de la Garde républicaine.

(6) Palais (aujourd'hui détruit) situé sur les Champs Élysées, inauguré le 15 mai 1855 par Louis-Napoléon Bonaparte. Il fût l'emblème de la première exposition universelle à Paris cette même année. Détruit à partir de 1896 (source Wikipédia).

distribution des drapeaux⁴ sur le Champs de Mars où elle complète une formation de 1500 musiciens militaires.

En 1855, les sources mentionnent pour la première fois la notion de « Musique de la Garde de Paris ». Paulus est nommé cette même année comme sous-lieutenant, chef de cette musique d'Infanterie et abandonne la direction

de ses trompettes. Les musiques de cava-

lerie et d'infanterie existent désormais sous les termes aujourd'hui usités de « Fanfare de cavalerie » et « Musique de la Garde républicaine ».

Lors de l'exposition universelle de 1867 à Paris, la musique de la Garde s'élève au premier plan international. Le dimanche 21 juillet à 13h00, elle défie avec succès les meilleures formations en activité dont la musique des Guides et remporte la première place d'un concours⁵ devant plus de 25 000 personnes agglutinées au Palais de l'Industrie⁶. De cet exploit jaillit une renommée grandissante qui ne sera jamais plus démentie.



© Garde républicaine

Le diplôme remporté le 21 juillet 1867 est signé par d'illustres compositeurs : Berlioz, Gounod, Delibes, Thomas, Reber. Le document atteste cette très belle réussite et figure aujourd'hui en bonne place dans la salle de traditions du Quartier des Célestins.

Évolution vers une pluralité de formations musicales

Sans détailler les nombreuses restructurations, liées aux différents régimes politiques qui se succèdent entre la fin du XIX^e et la fin du XX^e siècle, l'une des plus spectaculaires réformes est la création d'un orchestre à cordes souhaitée par le Président de la République, Vincent Auriol

(1884-1966). Par décret du 23 juin 1947, vingt-deux violonistes, huit altistes, six violoncellistes et quatre contrebassistes sont recrutés pour servir essentiellement au Palais de l'Élysée. Des violonistes en uniforme, une évidence pour certains, un trouble atteignant la virilité militaire pour d'autres...



Orchestre d'harmonie au festival des forêts.

© Fabrice Bourdeau.

L'entre-deux-guerres voit l'existence officieuse d'une formation bien singulière, celle des Trompes de chasse. Après une interruption due à la Seconde Guerre mondiale, les sonneurs sont invités à animer les chasses officielles. En 1966 ils participent à la parade de la Gendarmerie au château de Sceaux. L'avènement de ce

groupe de sonneurs issus des différentes unités montées du régiment de cavalerie date de 1974. Il faut cependant attendre 1989 pour que soit actée une reconnaissance officielle de cette formation qui perpétue depuis la musique de vènerie au plus haut niveau.



© Fabrice Bourdeau.

Orchestre symphonique à Mannheim.

Une rupture pour un meilleur devenir

La nomination du chef de musique de la Garde, Roger Boutry (1932-), le 1^{er} janvier 1973, est source d'une rupture annoncée. Ce Premier Grand prix de Rome entend développer le travail de ses musiciens vers des activités plus artistiques et abandonner ainsi tout cérémonial militaire. Il est entendu par les hautes autorités de la Garde. À partir de 1975, la « Musique » se consacre aux concerts, laissant l'accompagnement des prises d'armes à la Batterie-fanfare.

Dix-huit années plus tard, le 1^{er} octobre 1993, intervient un important changement d'appellation : la « Musique » et la « Batte-

rie-fanfare » de la Garde républicaine deviennent respectivement « les Orchestres de la Garde républicaine (Orchestre d'harmonie, à cordes et symphonique) et « la Musique de la Garde républicaine ». Leurs missions sont demeurées inchangées : les orchestres se produisent en concerts et musique de chambre dans et hors des Palais nationaux, la « Musique de la Garde républicaine », musique militaire par excellence, anime principalement le protocole militaire de l'État, notamment au Palais de l'Élysée mais réalise également et régulièrement des concerts en différentes formations (harmonie, batterie-fanfare, tambours seuls...).



© Fabrice Bourdeau.

La Musique de la garde républicaine est une des figures du protocole d'Etat.

Une nouvelle formation à la Garde républicaine: Le Chœur de l'armée française

Charles Hernu (1923-1990), ministre de la Défense de François Mitterrand de 1981 à 1985, décide la formation d'un Chœur de l'Armée française « *pour servir le prestige de la France et le renom des armées* » au même titre qu'il existe un Chœur de l'Armée rouge. Le chœur est créé en 1982 et est composé de militaires interarmées. Devant la somme des difficultés rencontrées, il n'effectuera sa première prestation officielle que le 14 juillet 1983 à l'occasion de la traditionnelle garden-party de l'Élysée. Après des années de remaniements divers mais grâce à un indiscutable

succès, cet unique Chœur d'hommes professionnel est définitivement rattaché à la Garde républicaine en 1994 (3). Les chanteurs sont aujourd'hui recrutés parmi l'élite de la profession. Leur répertoire s'étend de la chanson traditionnelle et populaire aux grandes œuvres classiques lyriques. Ils interviennent pour des chants relevant du cérémonial militaire, en concert, et en collaboration avec les plus grands orchestres internationaux.



© Fabrice Bourdeau.

les chœurs de l'armée française au palais des congrès à Paris.

La fin du 19^e siècle voit le début des premiers enregistrements grâce à l'arrivée des cylindres en 1877 aux USA. Cela n'est pas de notoriété publique mais c'est la Garde Républicaine qui enregistra le plus dès le début du 20^e siècle. La firme parisienne Pathé, présente dans son catalogue de 1900, pas moins de 1200 cylindres gravés. D'autres suivront en attendant l'apparition des 78 tours puis des microsillons en 1948, déclinés en 33 et 45 tours. Les compacts disques verront le jour au début des années 80.



La Garde, détentrice du plus grand nombre d'enregistrements au monde au début du 20^e siècle.

© Fabrice Bourdeau.

Les dates incontournables :

1802 : Création de la Garde municipale de Paris avec dans ses rangs des trompettes, tambours et musiciens divers ;

1848 : Nomination de Jean-Georges Paulus à la tête de 8 trompettes de la Garde républicaine parisienne ;

1855 : Mention pour la première fois de la Musique de la Garde de Paris ;

1867 : La musique de la Garde remporte pour la première fois un concours international ;

1940/1945 : Naissance officieuse de la formation des trompes de chasse ;

1945 : Naissance officielle de la Batterie-fanfare aux côtés de la Musique de la Garde républicaine ;

1947 : Création de l'orchestre à cordes ;

1975 : La Musique de la Garde républicaine se consacre aux concerts et laisse la Batterie-fanfare œuvrer au protocole militaire ;

1993 : La Musique de la Garde républicaine devient « les Orchestres de la Garde républicaine » (Orchestre d'harmonie et Orchestre à cordes), la Batterie-fanfare devient « la Musique de la Garde républicaine » ;

1982 : Création du Chœur de l'Armée française ;

1989 : Reconnaissance officielle de la formation des trompes de chasses de la Garde républicaine.

L'AUTEUR

Le Garde Patrick Boissier a servi au Régiment de cavalerie de 1982 à 2007 (3^e et 2^e escadrons). C'était un Cavalier du Carrousel des lances. Affecté au Bureau communication depuis 2007, il est en charge notamment des relations avec la presse et de la recherche de partenariats.



LES FORMATIONS SPÉCIALES DE LA GARDE RÉPUBLICAINE : UNE VITRINE DE L'EXPERTISE

Puisant dans leurs racines et l'Histoire, les formations spéciales de la Garde républicaine maintiennent un corps de traditions qui, pour un certain nombre d'entre elles, auraient disparu sans cela. Le carrousel des lances, les évolutions de la maison du Roy, la maestria des tambours et le corps des trompes de chasse sont autant d'écoles internes d'une expertise. Elles sont fondées sur une étude scientifique des compétences détenues par des formations anciennes et de leur contexte d'évolution et une reconstitution reposant sur une exécution précise au prix d'un travail d'appropriation méticuleux de techniques équestres, d'armes et d'instruments de musique mis en œuvre par le passé.

Le public, charmé par l'exécution parfaite associée à la majesté des évolutions et la beauté des uniformes, ne se trompe pas sur la valeur de cette transmission patrimoniale et lui réserve un accueil toujours chaleureux et admiratif.

Les formations spéciales

issues de la tradition

Par Fabrice Bourdeau et Patrick Boissier

L

La Garde républicaine et les unités qui l'ont précédée sont étroitement liées à l'histoire de France. Bien qu'elle soit soucieuse de modernité et d'adaptabilité, elle est la garante et la dernière représentante d'une tradition équestre qui, sans elle, disparaîtrait à jamais. Certaines de ses formations, dites « spéciales », en sont la plus belle démonstration et font de chacune de leurs représentations un témoignage très prisé de tous les publics.



FABRICE BOURDEAU

Adjudant. Maître de manège. Cabinet communication. Garde Républicaine



PATRICK BOISSIER

Garde. Cabinet communication. Garde Républicaine

La pratique de deux instruments de musique, les trompes de chasse et les tambours, ressuscite, le temps d'une reconstitution, la belle histoire de la vénerie et des marches consulaires, témoins d'un illustre passé.

A cheval en grande tenue de service (GTS) : le Carrousel des lances

Le carrousel des lances est sans ambiguïté la formation équestre la plus emblématique du Régiment de cavalerie de la Garde républicaine. Il évoque la tradition de la cavalerie française qui a succédé aux joutes et tournois qui prévalaient jusqu'au XVI^e siècle. Au fil du temps, la pratique de l'équitation devient plus souple, raisonnée et plus harmonieuse. Elle fait des carrousels des sujets de spectacles très recherchés. Au XVIII^e siècle, l'équitation devient essentiellement militaire et adopte un caractère guerrier avec des exercices de préparation directe au combat. Une ordonnance de 1829, ainsi que le cours d'équi-

tation militaire, réglementent les carrousels en leur reconnaissant d'heureux résultats : « *L'émulation qu'ils excitent puissamment, ainsi que le haut degré dans la conduite du cheval et l'adresse dans le maniement des armes...* ». Le cours d'équitation définit avec précision le mouvement de maniement de la lance et détaille les figures et les exercices. Il fixe enfin avec la netteté d'un règlement, la succession des mouvements à exécuter et l'enchaînement des figures. Dès lors, les carrousels deviennent des événements festifs et appréciés de tous. Cette tradition survit jusqu'à la disparition des dernières unités montées de l'armée française en 1962.



Cavaliers en disposition préparatoire au carrousel des lances

Le carrousel des lances est toujours utilisé comme moyen d'éducation et de contrôle de l'instruction. Il est composé de quatre quadrilles de huit cavaliers ralliés aux ordres d'un officier. Accompagné de la fanfare de cavalerie, il restitue en partie les figures d'autrefois au pas, au trot et au galop. Les cavaliers revêtent pour l'occasion la grande tenue de service (GTS) et conduisent leurs chevaux de la seule main gauche, la droite étant armée de la lance. Celle-ci arbore en son extrémité le fanion bleu et rouge aux couleurs de la ville de Paris.

Au-delà de l'aspect rutilant des uniformes, du casque de cavalerie et de l'aisance des chevaux aux trois allures, il est primordial de bien cerner toute la difficulté de l'exercice qui nécessite rigueur, audace et parfois hardiesse dans la conduite de son destrier. Tout cavalier ayant vécu cette expérience se souvient au moins une fois d'une interminable représentation où les difficultés s'enchaînent les unes après les autres...

Depuis peu de temps, afin de répondre à la demande d'autres unités et apporter un souffle nouveau aux représentations, des carrousels « mixtes » ont été créés avec des cavaliers en partenariat avec des militaires du 1^{er} régiment d'infanterie et de l'escadron motocycliste. Ces représentations remportent un vif succès et mettent ainsi à l'honneur tout le potentiel de la Garde républicaine.



© Garde républicaine

Représentation publique du carrousel des lances.

A cheval en costume Louis XV – La maison du Roy

Le régiment de cavalerie de la Garde républicaine présente à l'occasion de reconstitutions ou de soirées exceptionnelles la reprise de « la Maison du Roy ». Créé en 1955, ce tableau haut en couleur s'appuie sur les grands principes de la tradition équestre française.

La maison du Roy se composait de trois grandes divisions : la Maison civile, la Maison ecclésiastique et la Maison militaire. Cette dernière comprenait elle-même trois

compagnies : les gendarmes de la Garde ordinaire du Roy, la compagnie municipale de Paris et les mousquetaires du souverain.

Les deux premières ressuscitent aujourd'hui, avec la reprise d'équitation de la Maison du Roy.

Douze cavaliers, en costumes d'époque Louis XV, font revivre cette épopée lointaine. Six d'entre eux revêtent un costume rouge et or représentant la Garde ordinaire du Roy, six autres portent le costume bleu et or de la Garde municipale de Paris.



Douze cavaliers représentant deux compagnies de la maison du Roy témoignent d'une tradition équestre française.

© Garde républicaine



Sonneurs de trompes de chasse qui font valoir leur tradition spécifique dans toute la France.

© Garde républicaine.

Douze sonneurs de trompe de chasse à pied accompagnent cette évocation historique ainsi que quatre tambours et quatre hautbois de la fanfare de cavalerie.

C'est dans ces termes, toujours employés lors des démonstrations, que l'officier de la Maison du Roy présentait au souverain, Louis XV, la reprise d'équitation selon les principes de l'école française :

« Sire, je vais avoir l'honneur de présenter à Votre majesté, messieurs les maîtres de la Garde municipales de Paris et messieurs les maîtres des gendarmes de la Garde du Roy. Ils auront l'heureuse fortune de faire preuve, s'il plaît à votre Majesté, de leur savoir en l'art de monter à cheval, pour le bien de l'État, tel que j'en reçus moi-même les leçons de Monsieur de la Guérinière. »

Précision et aisance dans l'exécution des mouvements des chevaux, discrétion et tact des cavaliers dans leurs demandes, sont les principales caractéristiques de cette reprise d'équitation secondaire.

Présenter cette reprise au public est le fruit d'un long et patient travail de dressage des chevaux afin de mettre en évidence l'élégance de leurs mouvements et leur facilité d'emploi, tout en respectant la rigueur militaire qu'impose le statut des cavaliers.

(1) NDLR : On peut trouver un exposé accessible des théories d'instruction équestre par le lien suivant : <http://communaute-tradition-equestre-francaise.org/histoire-de-l-equitation>

Les cavaliers de la Garde républicaine s'enorgueillissent aujourd'hui de perpétuer les principes de la tradition équestre française établie par *François Robichon de la*

Guérinière et parfaite par *d'Aure* et le *général l'Hotte* au XIX^e. L'évolution quasi parfaite des chevaux, associée à la magie des costumes d'époque, laisse au public le souvenir d'un tableau inoubliable.



© Garde républicaine.

« La grâce est un si grand ornement pour un Cavalier et en même temps un si grand achèvement à la science, que tous ceux qui veulent devenir Hommes de cheval, doivent avant toute chose, employer le temps nécessaire pour acquérir cette qualité. »

Les tambours de la Garde en tenue Empire

Un décret du 4 octobre 1802, créant la Garde municipale de Paris, mentionne la présence de cet instrument dans les États-majors et les unités d'infanterie pour rythmer la cadence sur les champs de bataille et lors des parades et cérémonies.

Un peu plus d'un siècle plus tard, les musiciens de la Batterie-fanfare évoquent cette atmosphère impériale lors de reconstitutions historiques. S'il n'est pas établi précisément la date exacte de la première représentation dans cette tenue, une photographie permet d'affirmer le port de cet uniforme sous la direction du Tambour-major Gabriel de France (1878-1952), titulaire du poste de 1911 à 1933.



Les tambours en tenue de la garde impériale.

© Garde républicaine

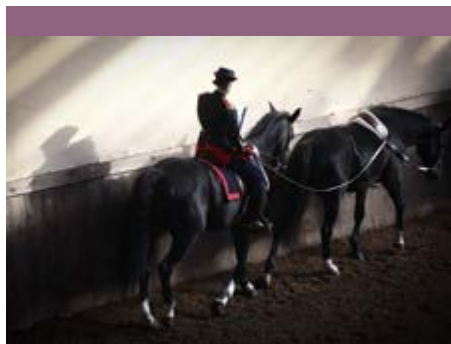
Pour quelle occasion ? Sans doute ne le saurons-nous jamais... La première grande manifestation dont nous avons connaissance avec la Batterie-fanfare en tenue Empire se situe lors des « Son et lumière » organisés au château du Lude (72) en 1962, puis en 1963. Depuis, le milieu des années 1990, les instruments à vent ne font plus partie de l'effectif et seuls les tambours continuent à se produire dans la tenue de leurs « ancêtres ».

La reprise des tandems : une formation rare

Le Régiment de cavalerie de la Garde est sans doute l'une des dernières unités au monde à présenter une telle reprise

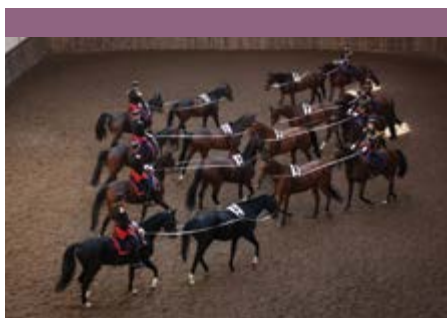
qui nécessite une haute dextérité de ses cavaliers. L'origine des tandems à cheval ne se perd pas dans les méandres de l'histoire mais elle possède, au titre de la tradition, un ancrage certain dans celle de la Gendarmerie et de la Garde en particulier.

Créée en 1953, la reprise des tandems de la Garde républicaine est présentée pour la première fois le 2 avril 1955 dans le manège *Battesti* du quartier des Célestins. Méthode fondée sur un travail aux longues rênes, le cavalier monté sur son cheval « porteur » mène avec tact et sensibilité son cheval de tête, appelé « flèche ».



Une technique de dressage peu connue.

© Garde républicaine.



Des représentations publiques permettent de faire connaître cet art équestre aux racines anglaises.

© Garde républicaine.

(2) Article publié par le colonel Cazelle dans le n° 110 de la Revue d'étude et d'information de la Gendarmerie nationale page 77/80.

(3) Éditions Barthélémy « Équitation en tandem » auteurs Capitaine Gabriel Cortès et Adjudant Frédéric Bregetzer - maître de manège.

Cette pratique équestre semble être venue d'outre-Manche au XIX^e siècle, nos amis anglais ont eux-mêmes des difficultés à en déterminer l'origine car l'apprentissage de l'équitation en tandem n'a jamais été consigné par écrit et a été transmis

oralement. Une étude réalisée sur le sujet en 1976 par un officier du Régiment de cavalerie² et la publication d'un ouvrage en 2009, par un officier et un sous-officier, maître de manège du régiment de cavalerie de la Garde³, apportent de nombreuses informations sur cette technique de dressage peu répandue. C'est dire tout l'intérêt de ces publications pour les amateurs passionnés de tradition équestre... Une lecture attentive du livre nous apprend qu'en 1937 et 1938, une reprise de 24 à 30 tandems a été présentée publiquement par une unité de la Gendarmerie...

De toute évidence si d'autres unités militaires, françaises et étrangères, ont tenté cette expérience lors de fêtes régimentaires ou de représentations diverses au XIX^e et au début du XX^e siècles, le Régiment de cavalerie est la dernière unité à présenter au grand public et lors de soirée de gala cette représentation en tunique et éperons rutilants.

LES AUTEURS

L'Adjudant Fabrice Bourdeau sert au Régiment de cavalerie depuis 2001. Maître de manège, il est un cavalier de la reprise des 12. Affecté au Bureau communication depuis 2018, il est en charge notamment des réseaux sociaux et de la photo/vidéo du BCOM.

Le Garde Patrick Boissier a servi au Régiment de cavalerie de 1982 à 2007 (3^e et 2^e escadrons). C'était un Cavalier du Carrousel des lances. Affecté au Bureau communication depuis 2007, il est en charge notamment des relations avec la presse et de la recherche de partenariats.



UNE SALLE DE TRADITIONS POUR COMPRENDRE

Maintien de l'ordre, opérations militaires sur le territoire métropolitain ou ultramarin lors des conflits mondiaux, protection des autorités, honneurs dans le cadre du protocole d'Etat, missions sous mandats internationaux : le spectre d'emploi de la Garde républicaine est vaste.

La Garde se devait de le présenter à des milliers de visiteurs au travers d'un espace muséographique. C'est chose faite dans un parcours qui permet, selon une mise en scène raffinée, de saisir par des clichés visuels et des fenêtres culturelles les événements autour desquels la Garde a cristallisé ses savoirs et constitué un patrimoine d'exception.

La salle d'honneur

et de traditions de la Garde républicaine

Par François Govin

D

Dans une note de service du 24 mars 1980, le général Personnier, chef de corps (1976-1980), précise le concours à apporter au musée de la gendarmerie et envisage la réalisation à la garde républicaine “d’un musée qui lui soit propre”. Il en fixe l’objectif : “illustrer son histoire pour les générations à venir [...] également pour les nombreux visiteurs français et étrangers, civils et militaires qu’elle accueille chaque année” pour constituer de la sorte “une vitrine de son image de marque”.



FRANÇOIS GOVIN

Major. Référent historique et conservateur de la salle de traditions. Cabinet communication. Garde Républicaine.

Son successeur, le général de Laroche-lambert, (1980-1984), lance un appel à tous les commandants d’unités et de casernes ainsi qu’à tous les personnels, afin de

rechercher tout ce qui pourrait enrichir le patrimoine de l’espace muséographique projeté. La collecte se révèle fructueuse et permet d’aménager les toutes premières vitrines dans une ancienne écurie du quartier des Célestins, à proximité de la Bastille (Paris IV^e).

(1) Les responsables successifs en trente-trois ans sont au nombre de deux personnels : Michel Baudouin de 1985 à 1995 et l’auteur de l’article depuis 1995.

(2) La visite de la salle de traditions et du quartier des Célestins est dorénavant possible par le biais d’une agence de tourisme « Cultival » auprès de laquelle toute personne intéressée peut s’inscrire moyennant le paiement d’une entrée. Les modalités figurent sur le site <http://www.cultival.pro>

Illustrer au mieux son histoire

Depuis ses débuts en 1985, l’aspect de la salle a beaucoup changé. Au gré des acquisitions des responsables du lieu¹, des mises en scène comprenant mannequins et décor de fond ont succédé à quelques vitrines dans lesquelles les pièces étaient présentées pêle-mêle. Il est ainsi plus aisé aux visiteurs² (20 000/an) de contextualiser l’épisode

ou le personnage historique qui leur sont présentés. Cet aspect confère à ce lieu une organisation rationnelle et un caractère original sur le plan scénographique.

Normalement, la toute première vitrine aurait dû mettre en scène le guet royal (ou la garde de Paris). Cette unité, à pied et à cheval, contribuait, aux côtés d'unités de la garde royale, telles que les gardes suisses et les gardes françaises, à la sécurité de la capitale dans un décor adapté à l'époque. (cf. encadré infra sur les origines de la GR).

La nature du lieu, une écurie, a prévalu quant au choix de la mise en scène au départ du circuit avec la présentation d'une stalle avec des abreuvoirs et mangeoires.

(3) L'intérêt du public à venir visiter le quartier des Célestins est, incontestablement, de voir les chevaux et la vie qui s'organise autour du cheval d'arme. Ce dernier constitue donc pour la Garde républicaine un formidable vecteur de communication.

Au fond de cet espace, un garde, en tenue d'écurie, bouchonne son cheval et un timbalier en grande tenue, monté sur un cheval gris, parade au milieu de la présentation. Cette mise en scène, bien que non historique, répond à l'idée



Une première mise en scène dictée par la configuration des lieux.

que se font les visiteurs de la Garde républicaine en la résumant, à tort, à un corps d'apparat, uniquement monté³. C'est l'occasion d'informer les visiteurs qu'elle a pour mission d'assurer la sécurité des institutions de l'État (l'Élysée, les assemblées parlementaires et les grands ministères), soit 90 % de son activité, face aux menaces (terrorisme, insurrection armée, tentative de coup d'État). C'est l'opportunité de leur rappeler qu'elle fait définitivement partie de la gendarmerie depuis le 1^{er} février 1849; enfin, qu'elle a toujours été au service de Paris, qu'il s'agisse des missions actuelles ou des plus anciennes. Cette permanence quant au site d'emploi explique l'omniprésence du blason de Paris sur les effets des personnels à l'instar des bandeaux de casques des cavaliers ou des plaques de shakos des fantassins.

(4) La Garde de Paris à sa création était constituée non de gendarmes mais de soldats aguerris, logés et soldés par la municipalité de Paris. Cette unité est licenciée fin 1812 après l'échec de la conspiration Malet (les 22 et 23 octobre) et remplacée en février 1813 par un corps créé à cet effet, la Gendarmerie impériale de Paris.

Passée cette première vitrine, le visiteur découvre l'éventail des missions exercées tout au long du XIX^e siècle, le maintien de l'ordre dans la capitale, voire le rétablissement de l'ordre public en cas de troubles, et un volet service d'honneur.

La première évocation historique débute avec une vitrine présentant un grenadier du 1^{er} régiment d'infanterie de la Garde⁴ municipale de Paris à l'uniforme rouge et vert.



La tenue du mannequin dit « grenadier de la Garde de Paris » est une reconstitution. Le seul habit de cette époque figure aux collections du musée de l'Armée. La réplique a été confectionnée par le maître tailleur Christian Colmont du 1^{er} régiment d'infanterie à Sarrebourg.

Un cartel précise que cette unité constituée de soldats aguerris, a été créée le 4 octobre 1802 sous le Consulat (1799-1804) et fut, parallèlement à sa mission de maintien de l'ordre, engagée hors de Paris dans les conflits rythmant le 1^{er} Empire, de 1806 à 1812, à la demande de l'empereur. Pour Napoléon Ier son rôle est également militaire : *"La garde municipale de Paris chargée de*

maintenir l'ordre au-dedans ne doit pas être privée de concourir à la grandeur de la France au dehors, elle n'en reviendra que meilleure et plus respectée".

(5) Le lieutenant Bernard Rathelot a été tué le 7 juin 1808 à la tête de sa compagnie de grenadiers du 2^e régiment en s'élançant sur le pont d'Alcolea, en vue de s'emparer d'une redoute située sur la route de Cordoue et âprement défendue par des troupes espagnoles insurgées.

Cette vitrine permet d'évoquer la filiation revendiquée par la garde républicaine, dans les années 1880, avec cette ancienne garde de Paris, en raison de missions similaires et du partage d'un statut militaire. Ce lien entre ces deux unités fut

reconnu, en 1899, par le ministère de la guerre. La présence des noms de quatre faits d'armes sur les soies des emblèmes de la garde républicaine : "Dantzig – 1807 ; Friedland – 1807, Alcoléa – 1808 et Burgos – 1812" et le nom donné à la caserne du 1^{er} régiment située à Nanterre, du nom du lieutenant Rathelot⁵, attestent de cette filiation.

En vis-à-vis, une vitrine murale présente différents supports permettant d'illustrer cette unité à l'image de figurines, d'armes à feu, de coiffures comme ce bonnet à poil de chasseurs au plumet vert, ou cette aquarelle de Daniel Lordey illustrant deux dragons de la garde de Paris, ancêtres des cavaliers actuels, patrouillant dans le vieux Paris.

Un face à face armé entre insurgés et gardes de Paris

Dans la vitrine suivante, le visiteur découvre

un garde municipal de plain-pied, dans une rue étroite, armé d'un sabre et d'un fusil à baïonnette. Cette mise en scène illustre le rétablissement de l'ordre dont fut chargée la garde municipale de Paris à maintes reprises sous la Monarchie de Juillet (1830-1848) aux côtés d'unités de l'armée et de la garde nationale. Elle permet d'imaginer un face à face armé entre insurgés et gardes de Paris dans les rues sinueuses et sombres décrites par Victor Hugo dans *Les Misérables*.

Une vitrine murale complète ce volet en présentant entre autres un casque de dragon et diverses épées et sabres estampillés "Garde municipale de Paris – 29 juillet 1830".



Casque de dragon.

La présentation suivante met en scène un autre volet des missions assurées par les ancêtres de la garde républicaine, le service d'honneur (SH) en grande tenue, cette fois, sous le Second Empire (1852-1870). On y découvre l'uniforme ayant précédé la tunique, un habit à basques, comportant un plastron rouge boutonné sur la poitrine. Le garde de Paris, coiffé d'un casque à l'effigie de l'aigle impérial, avec en arrière-fond un décor de palais, s'apprête à rendre les honneurs à une autorité parisienne au "présentez sabre". À cette époque, les honneurs et la sécurité de Napoléon III sont du ressort de l'escadron des Cent-gardes et de la garde impériale, pas de la garde de Paris.

Une pièce faisant office de relique

Cette séquence historique de 1848 à 1870 est l'occasion de rappeler aux visiteurs l'apparition de la dénomination « Garde républicaine » sous l'éphémère II^e République (1848-1852) qui précéda le rétablissement de l'empire ; et le rattachement définitif de la garde républicaine à la gendarmerie, à compter du 1^{er} février 1849 alors que jusqu'ici, elle l'avait été par intermittence (1812-1830 et 1838-1848).

La vitrine murale en vis-à-vis présente une pièce faisant office de relique et illustrant un épisode tragique auquel la garde fut confrontée lors de la semaine sanglante marquant la fin de la Commune de Paris (mai 1871). Il s'agit d'un habit lacéré et percé de multiples coups de baïonnettes et de

balles, porté par le maréchal des logis-chef Geanty, fusillé le 26 mai 1871, en compagnie de 32 compagnons d'infortune, 4 gendarmes et 12 autres victimes, après un procès expéditif sur les hauteurs de Belleville, l'avant-veille de la fin de l'insurrection.

Des gardes engagés à l'étranger

Une évocation exotique, présente la garde républicaine engagée dans une mission prévôtale méconnue du public. Cette dernière avait pour objectif d'assurer la discipline au sein des détachements militaires français expédiés sous divers théâtres d'engagement. Des gardes républicains furent volontaires pour participer entre 1885 et 1930 à cette tâche sous diverses latitudes : le Tonkin, la

Cochinchine, Madagascar, la Crête, la Chine et l'ensemble de l'empire colonial français. Une autre vitrine, en fin de visite, illustre un engagement plus contemporain, celui de personnels de la garde, intervenant sous l'égide de l'ONU, pour assurer principalement des missions de paix en ex-Yougoslavie, au Cambodge et en Haïti.

(6) La légion de la garde républicaine de Paris n'a pas participé au rétablissement de l'ordre pendant les événements d'Algérie à la différence de la garde républicaine mobile et de la gendarmerie départementale. Ce qui sera reconnu comme une guerre à part entière n'est donc pas évoqué dans la salle de traditions.

La garde engagée dans les conflits

La Garde républicaine est engagée dans les deux guerres mondiales et en Indochine⁶. Au début de la Grande guerre, sa mission était de contribuer au main-

tien de l'ordre et au plan de mobilisation et, si besoin, à la défense de la capitale, comme en 1870. De plus, les états-majors ont besoin des gendarmes pour maintenir l'ordre au front. Cependant, de nombreux gardes, au titre d'un volontariat, prennent part à l'encadrement des corps de troupe... Cet engagement au front est illustré par une vitrine reconstituant une tranchée au Chemin des Dames.



Sur le régime du volontariat, de nombreux gardes républicains ont partagé, comme gradés d'encadrement, le destin des militaires engagés dans une guerre de position.

(7) La geste de Fontan est relatée dans la Revue de la gendarmerie nationale N° 252, article : « Fontan, héros malgré lui », par Vincent Ossadzow, page 146.

(8) Les modalités de cet engagement sont relatées dans les articles de la revue de la gendarmerie nationale N° 252 : « Les gendarmes dans la grande guerre », article de l'aspirante Salomé Krakowski, page 99.

Parmi les deux mannequins, le premier représente le lieutenant Fontan, qui est un héros de la gendarmerie. Il est à la fois l'auteur principal de l'arrestation de Bonnot, à Choisy-le-Roi, et le premier officier de la garde à tomber en 1914⁷ ; quant au second, il s'agit d'un garde en tenue de « Poilu ». Tous deux rappellent la mission d'encadrement qui revint à

de nombreux personnels expérimentés de la garde, détachés et disséminés sur toute la ligne de front dans diverses unités de l'armée. Une deuxième vitrine illustre un engagement plus singulier, celui d'un cavalier, Gaston Merlhe, qui comme quinze autres gardes, s'est porté volontaire pour servir comme pilote⁸.

À la sortie de la Grande guerre, la garde dénombre 1 126 militaires sur un effectif de 3 000 hommes ayant participé à ce premier conflit mondial. On comptera 219 personnels tués au champ d'honneur ou décédés des suites de leurs blessures. Cet engagement de la garde fut salué le 29 novembre 1928, lorsque le président de la république, Jules Grévy accrocha la croix de la Légion d'honneur au drapeau et à l'étendard de la garde dans la cour des Invalides.

La Seconde Guerre mondiale est illustrée également par trois vitrines. La première



© Garde républicaine

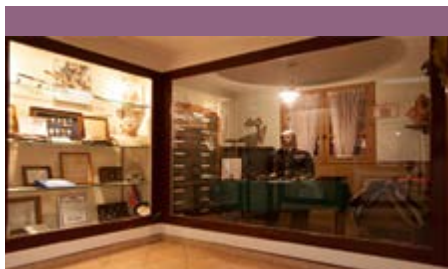
Gaston Merlhe, détaché dans l'aviation comme adjudant à titre temporaire, pose devant un Caudron G4, en 1916 ou 1917.

(9) Il s'agit là de la seule unité combattante de la gendarmerie engagée en mai-juin 1940.

évoque le 45^e bataillon de chars de combat⁹, engagé contre les blindés allemands dans les Ardennes,

dont les équipages de chasseurs étaient encadrés de gardes républicains mobiles et de gardes républicains de Paris. Une autre présente le cessez-le feu, sonné par le trompette *Ott*, les combats de la Libération. La troisième évoque la résistance au travers de la présentation d'une figure emblématique, le chef d'escadron Jean Vérines. Ancien de la Grande Guerre, commandant de bataillon à l'infanterie de la garde, il s'engage dans le réseau Saint-Jacques.

Cet engagement patriotique et héroïque fait figure d'exemple.



© Garde républicaine.

Commandant militaire de l'hôtel des Invalides, le chef d'escadron Jean Vérines est arrêté le 10 octobre 1941. Transféré en Allemagne, condamné à mort, il sera fusillé le 20 octobre 1943.

Le maintien de l'ordre à cheval

Une mise en scène évoque cette mission en présentant l'intervention de la garde républicaine, aux côtés des gardes mobiles et des policiers parisiens, lors des événements du 6 février 1934 où leur résistance en tenant coûte que coûte le pont de la Concorde a contribué à mettre en échec la tentative de putsch contre la République.



La cavalerie de la Garde est engagée lors d'une manifestation antiparlementaire organisée devant la chambre des députés par des groupes de droite, des associations d'anciens combattants et des ligues d'extrême-droite pour protester contre le limogeage du préfet de police suite de l'affaire Stavisky.

© Garde républicaine.

Elle rappelle combien la garde républicaine, de par ses lieux d'emploi et ses missions, assure un rôle essentiel dans le libre exercice des institutions républicaines. Dans le décorum de cette vitrine, une arme de fabrication artisanale attire l'attention du visiteur. Une lame de rasoir tendue au bout d'un bâton forme un « coupe-jarret ». Fort heureusement,

aucun jarret ne fut coupé, mais quelques cavaliers furent désarçonnés et plusieurs chevaux furent blessés et garrottés suite à de sévères entailles.



Les coupe-jarrets artisanaux figurent dans la partie inférieure de cette vitrine.

© Garde républicaine

Nous arrêterons là l'évocation de ce patrimoine de la garde républicaine car les autres articles de ce focus explorent le legs particulier de la musique, des formations spéciales et de l'art équestre ainsi que du maintien de vieux métiers.

L'AUTEUR

François Govin, dès sa sortie de l'ESOG de Montluçon, en 1987, sert au deuxième régiment d'infanterie de la garde républicaine. Titulaire d'une licence d'histoire à Nanterre (Paris X) et d'un Master 2 - Histoire et politique des musées et du patrimoine culturel à la Sorbonne (Paris I), il intègre naturellement la cellule historique de la garde républicaine et devient le conservateur de la salle tradition en 1995. De 2010 à 2015, il rejoint le Service historique de la Défense au château de Vincennes où il exercera la fonction de chargé de relations publiques puis de coordinateur des prêts de documents pour les expositions. Réintégrant la garde républicaine en 2016, il y sert au cabinet communication en tant que « Référent historique et conservateur de la salle de traditions ».

LA GARDE AU CŒUR DE PARIS

Évoquer l'histoire de la Garde, c'est prendre en compte le fait que ses missions, voire son organisation et son appellation, ont changé à de nombreuses reprises au XIX^e siècle suite à la succession de multiples régimes. La France a tout tenté en l'espace d'un siècle (1789-1889), la république, la monarchie et l'empire à plusieurs reprises, en concluant par l'instauration de la république. Ces événements n'ont pas été sans conséquence sur l'histoire des unités militaires en charge d'assurer la sécurité et les honneurs du pouvoir en place ou de pourvoir à la tranquillité publique de la capitale.

Deux pistes sont exploitables pour établir un point commun : la première vise à prendre en compte la mission exercée. La seconde prend pour fil conducteur le rattachement organique à la gendarmerie car la garde n'a pas les mêmes origines que la gendarmerie et au gré des régimes n'a pas toujours fait partie intégrante de celle-ci.

Concernant les missions, ce qui surprend et dérouté le visiteur, c'est d'apprendre le transfert de mission qui s'est opéré au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. En effet, la Garde républicaine n'a pas toujours été en charge des missions qu'on lui connaît : la sécurité et les honneurs au profit des plus hautes institutions de l'État. Ce domaine d'action est resté longtemps l'apanage de la garde royale ou de la garde impériale, selon la nature du régime en place. Très longtemps, la garde, dénommée garde de Paris, a cohabité avec ces unités précitées, en œuvrant dans un domaine toute autre, la police municipale, et au besoin, le maintien de l'ordre dans la capitale. Ce n'est que sous la III^e République (à l'Entre-deux-guerres) que la Garde débute son retrait progressif du "bitume parisien" au profit des policiers pour entrer dans les palais de la République. Cet abandon de missions de police municipale a trouvé son épilogue en 1978 lorsqu'il a été décidé au sommet de l'État de mettre un terme aux missions à caractère municipale, jugées inappropriées. Le symbole de ce recentrage des missions de la Garde autour des institutions, s'illustre par le changement de nom de « Garde républicaine de Paris » à « Garde républicaine ». L'ancrage avec Paris est tout aussi fort mais il s'opère dorénavant au profit de la capitale et non plus au service de la municipalité. Cependant, devant la multiplicité des menaces, la Garde participe de nouveau à la sécurité publique, tant à pied qu'à cheval, dans les rues de Paris. Sur le plan de son rattachement organique, on constate qu'au cours du XIX^e siècle, la plupart des corps considérés comme ancêtres de la Garde républicaine à l'examen de leur mission, le maintien de l'ordre, ont fait partie intégrante de la Gendarmerie, exceptées trois périodes : sous le Consulat et l'Empire (1802 à 1812) ; sous les débuts de la Monarchie de Juillet (1830 à 1838) et sous l'éphémère deuxième république (1848-1849).



© Garde républicaine

LA PERPÉTUATION DE LA TRADITION DE L'ÉQUITATION MILITAIRE FRANÇAISE

La Garde incarne le prestige d'un corps militaire d'élite. Son régiment de cavalerie réalise sur le terrain des missions de sûreté : rétablissement de l'ordre, postes permanents essentiellement en région parisienne et saisonniers chaque été sur tout le territoire, sécurité des institutions de l'État, etc. Il est donc parfaitement intégré au domaine de la sécurité publique au côté des formations de la Gendarmerie nationale.

Il n'en est pas moins détenteur des traditions de l'équitation militaire. Cette école est un conservatoire de la tradition équestre française et illustre le panache et la rigueur des régiments montés d'antan. Le régiment de cavalerie n'a pas pour vocation de conduire à la Haute Ecole mais à l'équitation en armes. Les cavaliers associent la rigueur équestre à la discipline militaire tout en recherchant la légèreté et la perfection du geste et l'équilibre du cheval monté. Cette équitation « de tradition française » est inscrite, depuis 2011, par l'UNESCO au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La tradition équestre

au régiment de cavalerie de la Garde républicaine

Par Gabriel Cortès

L

(1) Voir notamment : Histoire du cheval de troupe de la cavalerie française : 1515-1918, PSR éditions, 2001, et Des hommes, des chevaux, des équitations, éditions Favre Caracole, 1989.

Le colonel Bogros, historien de la cavalerie¹, avait mis en lumière quatre facteurs qui fondent le système équestre d'une société : l'équitation (« technique de

conduite du cheval sous l'homme »), le recrutement, la remonte et le harnachement. À l'aune de ces critères, la tradition équestre du

régiment de cavalerie de la Garde républicaine apparaît dans toute sa vitalité. Le régiment de cavalerie est en effet un conservatoire exceptionnel de la tradition équestre militaire en France.



GABRIEL CORTÈS

Lieutenant-Colonel. Commandant en second du régiment de cavalerie. Garde Républicaine.

L'équitation au régiment de cavalerie : les principes de l'École française en héritage

Les principes de l'École française d'équitation visent à obtenir l'équilibre du cheval monté, dans une légèreté qui en constitue l'idéal et l'aboutissement. Le général L'Hotte, écuyer en chef du Cadre noir (1864-1870), inspecteur général de la cavalerie, haute figure du patrimoine équestre français, a caractérisé ainsi cette clé de voûte de l'équitation académique : « la mise en jeu par le cavalier et l'emploi que fait le cheval des seules forces utiles au mouvement envisagé. » Cette équitation « de tradition française », héritage des Grands Anciens, toujours pratiquée au régiment de cavalerie, est inscrite, depuis 2011, par l'UNESCO au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

La bibliothèque du régiment conserve d'ailleurs plusieurs ouvrages, du début du XX^e siècle, qui témoignent des liens

entre les cavaleries montées de l'armée de Terre et de la garde républicaine ayant contribué à une transmission de principes équestres classiques qui se confondent avec ceux de l'équitation à finalité militaire. Ainsi trouve-t-on, naturellement, le célèbre *Manuel d'équitation et de dressage*, édité en 1912 par le ministère de la Guerre (Lavauzelle), qui constitue la « méthode écrite [destinée aux jeunes officiers] pour mener à bien leur tâche d'instructeurs. » Elle comporte trois grandes parties : éducation du cavalier, éducation du cheval, emploi du cheval dressé.



Une reprise d'équitation secondaire : la maison du Roi met en pratique les principes de l'équitation française tels que formulés par François Robichon de la Guérinière au XVIII^e siècle.

Cette méthode due à l'excellente plume du chef d'escadron Blaque-Belair, écuyer en chef à Saumur (1909-1913), a connu un prolongement intéressant puisqu'elle est devenue, en 1968, le Manuel d'équitation officiel de la Fédération française des Sports équestres (actuelle FFE), celui que tout cavalier du régiment a lu et appris pour passer ses degrés d'équitation. C'est dire si

l'équitation classique pratiquée au régiment est bien héritée de l'École française.

En 1978, le commandant de régiment diffusait d'ailleurs à l'ensemble des cavaliers un recueil de conseils équestres prodigués aux officiers et sous-officiers du régiment par le colonel de St André, ancien écuyer en chef du Cadre noir. Il avait lui-même enseigné sa progression équestre classique au régiment de cavalerie au cours du mois de mars 1978.



L'équitation classique est illustrée par la reprise des douze à la recherche de l'équilibre, de la légèreté et d'une touche d'élégance caractéristique de l'École française.

(2) Le vicomte d'Aure fut, au début du XIX^e siècle, le dernier représentant de l'École de Versailles mais aussi son réformateur en orientant l'équitation vers un emploi du cheval en extérieur, développant des qualités de fond, de vitesse et de perçant.

(3) Vincennes, SHD, dossier « Ecoles de cavalerie », cote MR 1732.

Il faut toutefois noter que l'équitation pratiquée au régiment de cavalerie n'a pas pour vocation de conduire à la Haute École mais à l'équitation en armes, relevant des procédés d'Auriste² propres à l'équitation d'extérieur. Dans un rapport d'inspection de 1771³, le

© Garde républicaine.

© Garde républicaine.

marquis de Castries, général inspecteur de la cavalerie, constatait déjà : « (...) sans équitation on n'a pas de cavalerie, avec trop d'équitation on n'en a pas davantage. »

L'une permet à l'autre de s'exercer dans de bonnes conditions. Les défilés régimentaires (14 juillet), les escortes présidentielles (11 novembre et 8 mai, visites d'État), les partrouilles (12 000/an) ainsi que les savoir-faire présentés au public par des « formations spéciales » (carrousel des lances et fanfare de cavalerie en particulier) en sont l'illustration... et l'application.



© Garde républicaine.

Occupant une place centrale dans le protocole de l'État, le régiment de cavalerie assure la permanence symbolique du pouvoir par le maintien de traditions issues du début de la III^e République: tenues, harnachements, mais aussi ordres et mouvements d'ensemble.



© Garde républicaine

Le carrousel des lances perpétue les techniques de l'équitation en armes. Elle est la base de l'équitation nécessaire à l'exercice des missions du régiment de cavalerie.

Le régiment de cavalerie perpétue donc un dressage en vue de former un « cheval d'armes » et maintient une instruction militaire propre au cavalier monté. Cette dernière, appelée « école d'escouade » (une forme d'ordre serré à cheval), se caractérise par la connaissance des évolutions et des conversions à cheval au sein des escadrons, le maniement du sabre, l'utilisation de la trompette pour transmettre les ordres. La pratique de la charge de cavalerie en constitue le point d'orgue.



© Garde républicaine.

Par le passé, de nombreux cavaliers issus de la cavalerie montée de l'Armée de Terre ont rejoint les rangs du régiment. Sa tradition équestre s'en est nourrie. À titre d'exemple, en 1919, deux cavaliers-trompettes, Lucien Conrad, du 12^e régiment de Hussard et son frère Félix, du 26^e régiment de dragons, furent affectés au régiment. En 1947, le futur major Brumier intégrait le régiment, en provenance des Spahis. Le lieutenant Georges Aubin avait lui aussi servi dans les Spahis pendant la guerre avant d'arriver au régiment en 1950 tandis qu'à la même époque le maréchal-des-logis-chef Claudon était le seul sous-maître de manège à porter la cravache à trois viroles du Cadre noir. Plus récemment, le colonel Loïc de la Porte du Theil, commandant de régiment de 1994 à 1998, avait auparavant porté la tunique noire, comme écuyer à Saumur. Il fut ensuite le 35^e écuyer en chef du Cadre noir de 1999 à 2006.

Aujourd'hui, les relations avec l'École Militaire d'Équitation de Fontainebleau (ex-Centre Sportif d'Équitation Militaire) sont toujours entretenues et les cavaliers du régiment présentent leurs examens de maître et sous-maître de manège devant un jury composé d'instructeurs de l'Armée de Terre et de la Gendarmerie. Nombreux sont les officiers et sous-officiers du régiment à avoir été formés sur le plan équestre à Saumur puis à Fontainebleau, les premiers en suivant le Cours de Perfectionnement équestre (CPE), les seconds à l'occasion des stages du brevet de maîtres et sous-

maîtres de manège. En 1958, le lieutenant Depardon, qui rejoindra le régiment de cavalerie et en sera le commandant ensuite, suivait le CPE à Saumur en même temps que le lieutenant Durand, qui deviendra écuyer en chef du Cadre noir en 1975...

Quant aux liens avec l'École Nationale d'Équitation, il peut être remarqué que durant ces vingt dernières années trois sous-officiers du régiment ont été affectés au Cadre noir en qualité d'instructeurs et que plusieurs officiers et sous-officiers y ont suivi des stages pour obtenir l'instructorat équestre.

La remonte du régiment de cavalerie : des chevaux de Selle Français nés pour la guerre

Dans la seconde partie du XIX^e siècle, le cheval de demi-sang se déclinait en deux branches qui subsistent aujourd'hui sous les noms de « Trotteur Français » et de « Selle Français ». La défaite de 1870 avait mis en lumière l'incapacité de « l'industrie chevaline » à fournir à l'armée la ressource en chevaux nécessaire tant du point de vue de la quantité que de la qualité. Aussi, la loi du 29 mai 1874, dite « loi Bocher » - du nom de son rapporteur, ancien préfet du Calvados - décida d'augmenter l'aide de l'État aux producteurs, en primes et en service des étalons au sein des Haras. La direction des Haras dépendait cependant du ministère de l'agriculture et n'avait pas de lien direct avec le ministère de la Guerre pour l'achat des chevaux d'armes.

Diverses initiatives virent le jour dans le but d'améliorer le cheval de guerre. Un « championnat du cheval d'armes » eut lieu au printemps 1902 à Paris. Il comportait quatre épreuves : dressage en manège (à l'École militaire), parcours de steeple-chase (à Vincennes), course de fond sur route (50 km à l'Ouest de Paris), parcours hippique (au Grand-Palais). Ce championnat fut à l'origine du concours complet d'équitation, devenu une discipline olympique aux jeux de Stockholm en 1912 (appelée aussi *Military*). Une petite équipe sportive du régiment pratique toujours cette discipline et y obtient de bons résultats.

(4) in Bulletin de la Société du Cheval de Guerre, 1906, article intitulé Ce que nous voulons ?.

En 1906, le chef d'escadrons Blaque-Belair définissait les qualités du cheval de selle⁴ : il doit

« marcher très vite, très longtemps, et agréablement, sous un très gros poids (120 à 150 kg). Voilà pourquoi il exige un élevage absolument spécial, avec des éléments spéciaux d'où découlent des aptitudes spéciales. » La première des qualités est, logiquement, un « équilibre naturel » qui « rend le cheval *maniable* et permet *l'emploi des armes* dans le combat. »

Pilier de la *Société d'encouragement à l'élevage du Cheval de Guerre Français*, il proposa d'organiser un concours à Saumur, « la métropole du cheval » selon ses mots, pour encourager la reconnaissance et la production d'un cheval équilibré,

galopeur, bien adapté au service de la selle. Le premier « concours de la Société du Cheval de Guerre Français » eut lieu en juillet 1907. Ne participèrent que des chevaux de type selle, c'est-à-dire ayant du sang d'un étalon pur-sang et non d'un étalon carrossier-trotteur (anglo-normand), plus lourd, comme c'était majoritairement l'habitude.

Jusqu'au début du XX^e siècle, les chevaux de selle en France étaient donc avant tout sélectionnés pour la guerre. Ils acquièrent ainsi des qualités essentielles pour cet usage : courage, force, facilité d'utilisation, mental à toute épreuve. Au début du XX^e siècle, Révolution industrielle et mécanisation aidant, la production des chevaux de selle s'orienta vers le sport et l'utilisation du cheval de loisir. Cette tendance aboutit à la création du stud-book « Selle Français » en décembre 1958. Les différentes races de « Demi-sang » régionales furent regroupées sous une même appellation en considérant les Demi-sang Anglo-normand, Vendéen et Charolais comme les principaux représentants du cheval de selle en France.

De nos jours, 95 % de la remonte du régiment de cavalerie est formée de chevaux Selle Français. La « reprises des douze » présente au public un savoir-faire équestre relevant d'une équitation secondaire. Cette reprise de manège est l'illustration de la polyvalence du Selle Français, assez plaisant dans sa morphologie pour consti-



© Garde républicaine

Les maréchaux-ferrants exercent une mission primordiale. Leur savoir-faire artisanal est exigeant.

tuer un beau modèle de cheval de dressage, assez équilibré mentalement pour prendre part aux missions de sécurité publique et d'honneur. Il faut enfin noter que le maintien en condition de la cavalerie est indissociable du travail artisanal et exigeant des maréchaux-ferrants du régiment tant il est vrai, selon l'adage, que « pas de pied, pas de cheval. »

Le harnachement : un patrimoine historique qui perdure

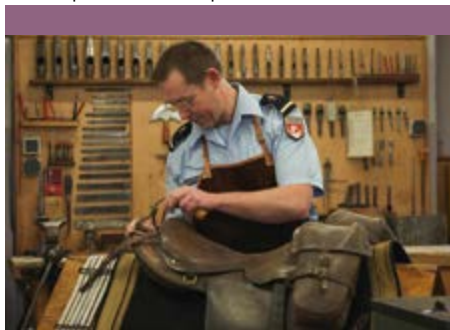
Le régiment de cavalerie est le dernier régiment monté des forces armées françaises. Son harnachement d'armes

est particulièrement représentatif de l'équipement traditionnel des régiments de cavalerie montée tel qu'il se présentait à la veille de la Grande Guerre. Ainsi, l'atelier de sellerie assure l'entretien, la réparation, la confection de 1 100 harnachements : 600 d'armes modèle 1874 et 500 d'entraînement.

Le matériel d'armes, utilisé aujourd'hui pour les services d'honneur, pour l'ins-truction ou pour des patrouilles, n'a subi que de légères modifications depuis sa création. L'objectif des bureaux d'études, au début de la II^e République, était de

réaliser des harnachements de plus en plus fiables, s'adaptant au cheval avec précision et facilité. Ils devaient être aussi légers que possible et d'une solidité à toute épreuve.

La selle de sous-officier est du modèle 1874. Toutefois, en 1894, la Gendarmerie et la Garde Républicaine adoptèrent une selle d'un modèle se rapprochant de celui de 1874 avec des variantes comme le laçage des pointes de matelassure et le sabre porté sur le quartier.



Les selliers-bourreliers du régiment entretiennent et transmettent un savoir-faire ancestral unique en son genre.

© Garde républicaine.

La selle officier est du modèle 1884. Par décision ministérielle du 30 avril 1884, une selle dite de manège était adoptée par la Gendarmerie et la Garde Républicaine. Il s'agissait d'une selle anglaise avec quelques modifications (des chaus-sures à l'arrière venant en prolongement de la matelassure pour supporter les bissacs et le manteau, des logements à

l'avant permettant la fixation de sacoches de campagne ou de fontes de parade, un porte sabre).

En 1917, des difficultés d'approvisionnement et la simplification par une fabrication unique firent supprimer le modèle spécial Gendarmerie. Le harnachement 1874 modifié fut définitivement attribué à cette arme.

Les selles d'armes en service au régiment de cavalerie datent de 1913 à 1945 pour les plus récentes. Elles sont régulièrement l'objet de réparations traditionnelles de la part de selliers-bourreliers du régiment. Pour la confection d'une selle d'armes, il est nécessaire d'assembler près de 70 pièces. Les selles sont restaurées comme à l'origine avec les mêmes matières et les mêmes techniques qu'autrefois. La majorité des coutures est réalisée à la main.

L'AUTEUR

Le Lieutenant-Colonel Gabriel Cortès est le commandant en second du régiment de cavalerie de la Garde républicaine. Il y a précédemment servi comme commandant de peloton puis d'escadron. Il a commandé la compagnie de gendarmerie de Saumur et a servi à la DGGN au bureau de la sécurité publique comme chef de la section réglementation. Il est titulaire d'une licence en Droit, d'une maîtrise en Sciences politiques et d'un executive master d'HEC.



© Garde républicaine

LES ATELIERS DE TRADITION DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

Pour les nécessités de son service, la Garde républicaine perpétue des métiers anciens nécessaires à l'entretien des équipements des cavaliers et fantassins. Ses maîtres artisans se transmettent de génération en génération des gestes et des techniques où souci du détail et recherche de la perfection ne peuvent résulter que de la passion.

Les métiers d'art

de la Garde républicaine

D

De nombreuses présentations de la Garde républicaine mettent en valeur l'éclat de ses uniformes et le prestige de sa cavalerie. Cela résulte de l'engagement d'une catégorie de personnels sans lesquels les trois régiments seraient réduits à néant : les artisans de la Garde.

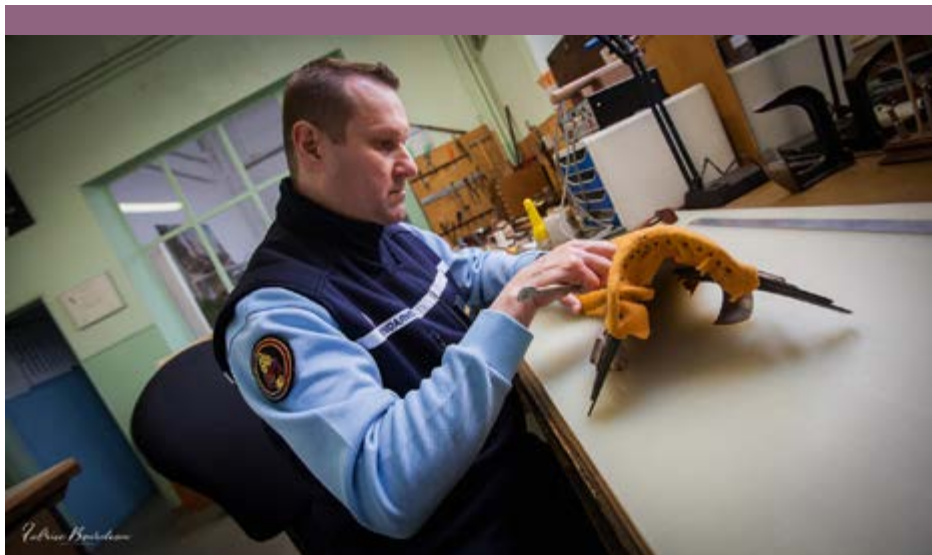
L'expression habituelle tend à leur adjoindre la qualité de maître, visible assurément non usurpé tant la qualité de leur travail suscite attention et admiration...

Hormis les maréchaux-ferrants situés dans les différents quartiers de cavalerie, les artisans exercent leur activité à la caserne Vérines, place de la République à Paris. Quatre spécialités y sont regroupées : les selliers harnacheurs, les confectionneurs de shakos, les confectionneurs de casques de cavalerie et les fourbisseurs d'armes. La

maréchalerie est également un métier qui requiert une expertise spécifique à la Garde républicaine.

L'atelier sellerie et harnachement

Pénétrer dans cet atelier, c'est un peu remonter le temps. Si l'odeur du cuir nous rappelle un lieu de confection, ce sont les outillages et machines en activité, issus du passé, qui attirent notre attention. Regarder la presse à balancier de 1874, anciennement destinée à frapper la monnaie, mouler un siège de cavalerie à chaud ou bien voir fonctionner cette vieille et robuste machine à coudre anglaise au bruit caractéristique et même cet étrange objet destiné à carder la soie de porc pour la matelassure des selles, c'est prendre conscience que nos artisans sont les dépositaires d'un savoir-faire unique, transmis de génération en génération.



Un atelier est consacré à la réalisation des harnachements et à leur entretien.

© Fabrice Bourdeau



La presse permet le moulage à chaud des sièges de cavalerie.

© Garde républicaine

Les sous-officiers cavaliers de la Garde républicaine utilisent lors de leurs services d'honneurs des selles d'arme modèle 1874 empruntées à leurs aïeux cuirassiers. Les officiers, quant à eux, assoient leurs séants sur une selle modèle 1884, beau-

coup moins confortable car plus étroite au niveau du siège. Maîtrisons cependant tous les termes car aucune selle encore en service n'est entièrement d'époque. Peut-être quelques arçons ont-ils connu la Grande Guerre mais tout l'art de nos artisans est de maintenir la qualité du travail d'antan en respectant au découpage du cuir et à la couture près, le dessin des grandes planches d'origine encore archivées.

C'est ainsi que près de 600 selles et leurs composants (harnachements, brides d'armes, licols...) sont entretenus, remis en état et fabriqués par 5 militaires et 1 civil sous la houlette de l'adjudant-chef Simon Wagner, Compagnon sellier du tour de France.



© Fabrice Bourdeau

Les composants des équipements sont assemblés et vérifiés au sein de l'atelier.

Tout ce harnachement d'arme est complété par un important habillage en tissus, également confectionné sur place : les tapis de selles, chaperons et étuis manteaux

qui nécessitent découpage et couture des galons rouges ou or selon le statut du militaire.

Composition d'une selle 1874 en tenue dite « de course » (hors sabre)

- une selle
- une sangle
- deux étrivières
- une paire d'étriers
- une paire de sacoches
- un poitrail de parade
- deux courroies de manteau
- quatre courroies de sacoches
- une courroie de porte-sabre + une accessoire
- une courroie de pommeau

Composition d'une bride d'arme

- un licol de parade avec patte de têtère
- une paire de rênes de bride
- une paire de rênes de filet
- une sous-gorge de licol de parade
- une longe de licol de parade
- un dessus de tête
- un frontal
- deux montants de bride
- un mors de bride avec crochets
- un mors de filet avec chaînette chromée
- une gourmète

Chapeau bas aux confectionneurs de casques et de shako

La coiffure du militaire est souvent l'un des symboles le plus marquant de son uniforme. En ce qui concerne notre arme, imaginer un gendarme sans képi est un peu l'équivalent de penser un chasseur alpin sans sa galette et un marin sans son pompon. Un Garde républicain, gendarme de surcroît, arbore deux coiffes originales lors des services d'honneur : Le shako pour le fantassin, le casque à crinière pour le cavalier.

L'atelier confection de shako, coiffe des fantassins des 1^{er} et 2^e régiments d'infanterie de la Garde républicaine

La coiffure militaire empruntée aux hongrois au XVI^e et XVII^e siècle, utilisée par les huszards (du hongrois czako) à partir de 1750, puis étendue aux chasseurs à cheval, elle s'est substituée au chapeau dans l'infanterie de ligne et s'est généralisée dans la cavalerie légère sous le Premier Empire. Il demeurera largement utilisé au cours du XIX^e siècle.

Aujourd'hui de forme tronconique et évasé vers le bas, il est fabriqué et restauré depuis 1998 dans l'un des ateliers de la Garde républicaine. Si l'aspect général de la coiffe n'a pas changé depuis cette date, le maréchal-des-logis-chef Jérôme Hue, responsable aujourd'hui de sa confection, a considérablement amélioré la qualité du produit en imaginant une carcasse moulée en polyéthylène, en remplacement du carton d'autrefois peu « réceptif » aux intempéries...



Modernisé par l'adoption de composants résistants, le shako est toujours confectionné de manière artisanale par un expert.

© Fabrice Bourdeau

Autre particularité du shako de la Garde, chaque grade est marqué par des galons rouges ou or disposés en deux V latéraux. Composé de drap de laine, de suédine, de laiton et de cuir de veau verni, il est toujours rehaussé d'un plumet qui peut être, toujours selon le grade ou la fonction en plume d'aigrette blanche, en plume de coq ou de nandou et de couleur rouge, tricolore ou bicolore.

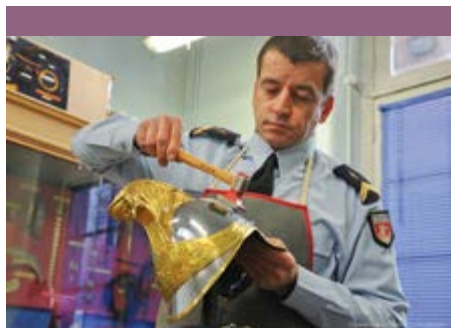
Le shako en chiffres :

- Environ 2000 coiffes à la Garde,
- 25 composants / coiffe,
- 7 heures de travail pour confectionner un shako,
- 100 fabriqués / an environ,
- 100 en réparation / an environ.

L'atelier confection de casque de cavalerie

À défaut de fabricant dans le secteur civil, la Garde reprend à son compte en 1980 la fabrication des casques de cavalerie. Près de 520 coiffes, dans le jargon du cavalier de la Garde « en peau de locomotive », sont

en service au régiment. Deux artisans, le maréchal-des-logis-chef Franck Broyez, chef d'atelier ainsi qu'un employé d'État s'affairent à temps plein pour fabriquer, restaurer, entretenir tout ce matériel.



L'ampleur et la spécificité du parc de casques de cavalerie nécessite des opérations continues de création et de restauration.

Chaque fois qu'un visiteur pénètre dans cet atelier, c'est la manifestation d'un étonnement non dissimulé qui est perceptible... la dorure des pièces embouties en laiton, le chrome ou l'inox des bombes encore vierges de tout accessoire, le rouge ou le noir des crinières de casques, le rouge des houppettes, l'intérieur de la visière en cuir vert... l'œil est immédiatement séduit par les quelques 90 pièces nécessaires à la confection de cet objet hors du temps.

Le casque de cavalerie, modèle 1876, aujourd'hui porté par les cavaliers, est hérité du modèle 1872 des cuirassiers et dragons.

Sa dernière modification date de 1997 avec notamment sur son bandeau, le rajout tardif de la croix de la Libération en plus de celles de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre.

À défaut d'être pétrifiés, les amateurs seront séduits par le masque estampé de la tête de Méduse au sommet du cimier et la longue crinière de 85 cm, rouge pour les musiciens de la fanfare et noire pour les cavaliers des escadrons de marche.



Le casque de cavalerie de la Garde républicaine est assurément l'une des plus belles pièces issues de notre patrimoine. Chaque casque étant numéroté, il n'est malheureusement pas possible aux retraités de l'arme d'en disposer le jour de leur départ... sans doute l'honneur de l'avoir porté à plusieurs reprises le jour du 14 juillet sur les Champs-Élysées peut-il suffire... !

Le casque de cavalerie en chiffres :

- Environ 750 casques inventoriés,
- Taille des casques : de 54 à 61, ovalisés ou ronds,
- Poids : 1,5 à 2 kg crinière comprise,
- 14 lamelles en laiton forment les écailles de chacune des jugulaires,
- 60 crinières sont fabriquées par an (1 journée/crinière),
- Il faut 40 heures environ pour confectionner un casque.

L'atelier du fourbisseur d'armes

L'atelier « sabres » de la Garde républicaine est implanté depuis 1984 à la caserne Vérines. Il est placé sous la responsabilité du maréchal-des-logis Sylvain Pintus qui veille à l'entretien et à la réparation de l'ensemble des armes blanches de la Garde. Celui-ci assume la fonction de fourbisseur, l'une des spécialités parmi la douzaine de professions autrefois référencées pour la fabrication d'une arme blanche.

Selon la définition qui en est donnée, le monteur-fourbisseur assemble la lame et la monture, enduit l'arme de graisse et la range dans son fourreau. L'arme est ainsi prête à rejoindre le magasin de la manufacture et surtout à être utilisée.

Cinq catégories d'armes blanches sont principalement référencées à la Garde :

- sabre de cavalerie légère modèle 1822
- sabres d'officiers de gendarmerie modèle 1923
- sabres d'adjudant d'infanterie modèle 1845
- épées de sous-officiers modèle 1853
- baïonnettes chromées ou phosphatées

Ces armes sont déployées dans les différents régiments mais nécessitent régulièrement une révision ou parfois une importante réparation lorsque de la chute d'un cheval entraîne la torsion du fourreau et parfois de sa lame. Cette opération nécessite une grande maîtrise de l'artisan qui doit procéder par étapes successives pour redresser, dans la mesure du possible, l'ensemble.

Travail à l'enclume, utilisation de mandrins, décabossage au maillet, fourbissage à l'aide d'un abrasif et enfin polissage sont les étapes nécessaires pour réaliser l'impossible...

Restaurer la garde ou la poignée d'un sabre est également du ressort de l'armurier. Le « traumatisme » le plus souvent vécu de la garde est un choc sur les branches laitonnées. Massettes et tas en plomb sont alors utilisés pour redresser avec le plus de délicatesse possible les parties déformées. Enfin la restauration de la poignée du sabre est sans aucun doute l'une des étapes la plus difficile à accomplir car le filigrane, composé de deux fils de métal, doit maintenir avec fermeté la basane brunie au brou de noix. La bonne utilisation de l'arme dépendra de la préhension qui en est faite. La perfection de sa réalisation s'impose donc naturellement.

Sylvain Pintus demeure aujourd'hui l'une des références dans cette profession et



© Garde républicaine

Le maréchal-des-logis Sylvain Pintus est responsable des armes blanches de la Garde.

il est souhaitable qu'il puisse transmettre l'étendue de son savoir-faire pour que la Garde dispose toujours de cette rare richesse.

Les ateliers maréchalerie / forge

« Pas de pied, pas de cheval » : Cet adage résume en quelques mots la plus stricte des vérités. Un cheval mal « chaussé » souffre, il boîte et devient vite inexploitable. Peut-on imaginer un seul instant une unité de fantassins pieds nus ? La comparaison s'arrête à cette image mais résume la nécessité d'avoir de très bons maréchaux-ferrants.

Ils sont les podologues des chevaux, ceux qui au premier coup d'œil d'une locomotion défaillante émettent un avis d'expert, bref ceux dont aucune cavalerie ne peut se passer.

Ce vieux métier est bien entendu toujours d'actualité dans le secteur civil mais la Garde peut s'enorgueillir de perpétuer les grands principes des centres de formation créés en 1826 à l'École de cavalerie de Saumur. Gardiens de la tradition, nos maréchaux perpétuent ce savoir-faire acquis de leurs aïeux tout en développant les techniques les plus

récentes issues de l'emploi des nouveaux matériaux. La représentation du 14 juillet 2018 devant la tribune présidentielle en est la preuve la plus évidente. Les chevaux de la Garde portaient une ferrure en composite munie d'inserts en tungstène, adaptée au déplacement sur un revêtement instable et rendu glissant par la pollution. En référence au temps passé, le travail de forge, et notamment à trois marteaux, est toujours maintenu pour confectionner les fers d'un poids moyen de 400 grammes et de pointures qui s'étalent du 36 au 52 pour les perchérons de la fanfare.



Le travail à trois marteaux fait toujours partie des des maréchaux-ferrants de la Garde.

Autre spécificité, le ferrage à la française où le maréchal travaille sur le sabot tenu fermement par un teneur de pied. Cette technique permet au maréchal d'économiser son dos et s'oppose à la solution moins coûteuse en personnel et très répandue du ferrage, où l'artisan intervient seul, le pied du cheval maintenu entre ses jambes.

Dix neuf hommes entretiennent aujourd'hui les pieds des 470 chevaux du régiment de cavalerie sous la responsabilité de l'adjudant-chef Éric Bonnefous qui cédera prochainement sa place à l'adjudant-chef Franz Pleignet, tous deux piliers incontestés du service. Le sabot étant un organe qui pousse continuellement, il est nécessaire de le parer tous les 40 jours environ, soit 9 passages de l'animal aux bons soins du maréchal-ferrant par an. Ce sont donc près de 17 000 fers et 136 000 clous (l'équivalent d'une tonne) qui sont posés durant cette même période en dehors des interventions imprévues (perte d'un fer, boiterie, intervention chirurgicale...)

Vous l'aurez compris, être maréchal ferrant, n'est pas un métier de tout repos, il nécessite force physique, dextérité manuelle, connaissances étendues du cheval (morphologie, fonctionnement de l'appareil locomoteur...) et l'écoute des observations du cavalier, interface incontournable entre la monture et son chausseur.

Information pratique, le service recrute actuellement des professionnels très motivés et déjà formés, bénéficiant au moins de 5 années d'expérience. Les vacances de postes font l'objet d'une parution au journal officiel en vue de sessions de tests de recrutement en qualité de sous-officier commissionné de la gendarmerie, emploi particulier de maréchal-ferrant.

Pour informations complémentaires :
frantz.pleignet@gendarmerie.interieur.gouv.f
Téléphone : 01 58 64 19 43

LA GARDE RÉPUBLICAINE OUVRE SES PORTES

Lors des journées du patrimoine
les 15 et 16 septembre 2018
au quartier des Célestins, 18, Bd Henri IV - 75004 Paris
(entrée libre et gratuite)

Lors de ses traditionnelles portes ouvertes
les 29 et 30 septembre 2018
au quartier Carnot dans le Bois de Vincennes,
Esplanade Saint-Louis – 75012 Paris
(entrée libre et gratuite)

Visite chaque semaine des quartiers Célestins/Carnot
(payante sur inscription auprès de la société Cultural 0825 05 44 05)

Informations complémentaires

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/garde-republicaine>

<https://www.facebook.com/garde.republicaine/>



LES ARCHIVES DE LA GENDARMERIE AU CŒUR D'UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Les archives de la gendarmerie nationale constituent un vaste ensemble de documents et de données, mal connu du public auquel il est pourtant ouvert selon des conditions définies par le code du patrimoine. Elles constituent les racines de l'institution et sont sans cesse enrichies par l'apport des générations nouvelles. Elles sont une source documentaire irremplaçable pour ceux qui cherchent à faire valoir des droits pour eux-mêmes ou leur famille et pour les historiens qui y voient une source indispensable d'informations inédites et officielles qui viendront consolider un appareil scientifique.

Ce domaine fait pourtant l'objet de réflexions stratégiques au regard du changement de ministère de tutelle en 2008, d'un plan de reversement des archives des unités qui tient compte d'une durée d'utilité administrative (DUA) compatible avec les prescriptions judiciaires et la logistique de stockage des documents qui en découle, sans occulter le défi de la digitalisation des données des archives..

Les archives, enjeu pour le futur

Par Laurent Vidal

L

L'image négative associée aux archives (domaine poussiéreux, hanté par de gris universitaires et où sont mutés disciplinairement les mauvais éléments) tend un voile persistant sur un domaine pourtant sensible. Outre le fait que les archives sont le carburant des historiens, elles constituent une source documentaire irremplaçable pour ceux qui cherchent à faire valoir des droits pour eux-mêmes ou leur famille. Nécessitant des compétences particulières pour leur gestion, elles vont par ailleurs connaître une révolution dans

leur traitement, changement de ministère oblige....



LAURENT VIDAL

Colonel de Gendarmerie. Délégation au Patrimoine culturel de la Gendarmerie nationale

« Vous voulez finir aux archives ? »

Les archives, selon le point de vue que l'on adopte, recouvrent plusieurs réalités. Pour le policier des fictions de

télévision ou de cinéma, c'est l'endroit où l'on menace de vous muter à titre disciplinaire, à concurrence égale, d'ailleurs, avec la régulation de la circulation automobile. Pour le gendarme de brigade, c'est une salle (ou une alvéole de garage) où ont été entassés les cartons remplis avec tous les documents accumulés par l'unité depuis plusieurs années et dont on espère la disparition rapide. Pour le commandement de contact, ce peut être un problème de stockage et de conservation auquel une bonne broyeuse pourrait apporter une solution simple, rapide et bon marché. Pour l'historien, c'est la source indispensable d'informations inédites et officielles qui viendront consolider (ou infirmer) une théorie. Pour l'ancien militaire, c'est le moyen sûr de retrouver le document qui manque pour faire valoir un droit à retraite, reconnaître une blessure en service ou obtenir le statut de combattant. Pour les familles de victimes de catastrophes diverses (accident de la route, en montagne...) ou de conflits,

c'est l'endroit où seront peut-être conservées les pièces de procédure permettant d'éclairer une histoire familiale mal connue ou occultée. Pour la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), c'est un terreau historique, une base de données fiables et probantes, qui permettent de présenter une version consolidée et scientifique d'un événement particulier où l'action de la gendarmerie pourrait être mise en cause. Enfin, pour certains particuliers, auto-proclamés Don Quichotte de la vérité, c'est une sorte de trou noir où l'administration (militaire en particulier) enfouit de sombres secrets qu'elle refuse évidemment de voir sortir au grand jour.

La réalité se situe bien entendu quelque part entre ces visions partielles ou partiales : les archives de la gendarmerie nationale constituent un vaste ensemble de documents et de données inestimable, mal connu du public auquel il est pourtant ouvert selon des conditions définies par le code du patrimoine. Elles constituent les racines de l'institution et sont sans cesse enrichies par l'apport des générations nouvelles.

Les archives des armées, un monde à part

De sa création à 2008, si l'on excepte une courte interruption pendant l'Occupation, la gendarmerie nationale a fait partie du



« Les procès-verbaux constituent la grande masse des archives produites par les brigades. »

ministère des Armées. Or, en matière d'archives, ce ministère fait, comme le Quai d'Orsay, figure d'exception. En effet, alors que toutes les administrations versent leurs documents aux archives départementales et aux archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, les pièces produites par les militaires et les diplomates bénéficient de structures centralisées. Pour les Armées, c'est le service historique de la Défense (SHD) qui a en charge la collecte, la conservation et la gestion des archives. Implanté sur plusieurs sites en France (Vincennes, Brest, Toulon, Rochefort, Cherbourg, Lorient, Pau, Le Blanc), le SHD est destinataire unique des archives produites par la gendarmerie, du moins celles produites avant 2009. Il assure le suivi, l'exploitation administrative et historique de plus de 450 km linéaires d'archives. Cartes géographiques, relevés hydrographiques, dossiers personnels, journaux de marche et opérations, photographies, procès-verbaux, notes et autres écrits administratifs, données des systèmes d'information, publications diverses (un million de volumes détenus par la bibliothèque!) constituent un fonds d'une incroyable richesse. Leur consultation, dans le cadre majestueux du château de Vincennes, ne peut apporter que des satisfactions aux historiens, chercheurs et autres visiteurs du site principal du SHD. Le site Internet du SHD et le site *Mémoire des hommes* permettent quant à eux de disposer directement d'un grand nombre de documents numérisés.



© Delpat / L. Vida

« Les archives de la gendarmerie produites avant 2008 ont vocation à alimenter les fonds du service historique de la Défense. »

Les oubliées de la gendarmerie ?

La gestion de ses archives par la gendarmerie est marquée cependant par des à-coups importants. En effet, un plan général de versement des archives des unités territoriales a dû être lancé en 2014 pour retirer des brigades, PSIG, Bmo, PA... près de 25 ans de documents accumulés au fil du temps. Accaparée par les réformes à répétition et les défis opérationnels sans cesse renouvelés, la gendarmerie n'effectuait plus de versements ni d'éliminations¹.

(1) Pour le vocabulaire des archives, consulter la note de l'école des hautes études en sciences sociales (https://www.ehess.fr/sites/default/files/pagedebase/fichiers/20151104_vocabulaire-archives.pdf)

La feuille de route instaurée par le général d'armée Favier, lorsqu'il est devenu DGGN, a très vite révélé l'urgence des besoins des brigades en la matière. Celles-ci croulaient littéralement sous les cartons et se trouvaient privées de l'usage de locaux qui auraient été bien utiles pour

installer des bureaux supplémentaires. Une rapide évaluation par les archivistes du SHD a confirmé les doutes : plus de cinquante kilomètres linéaires de cartons attendaient dans les brigades.

Face à ce défi immense, un mode d'échantillonnage des archives a été mis sur pied. Une clef de répartition alphabétique conjuguée à une discrimination par année a été mise au point, permettant d'éliminer 90 % de cette masse. Les dossiers les plus importants ont été identifiés par les

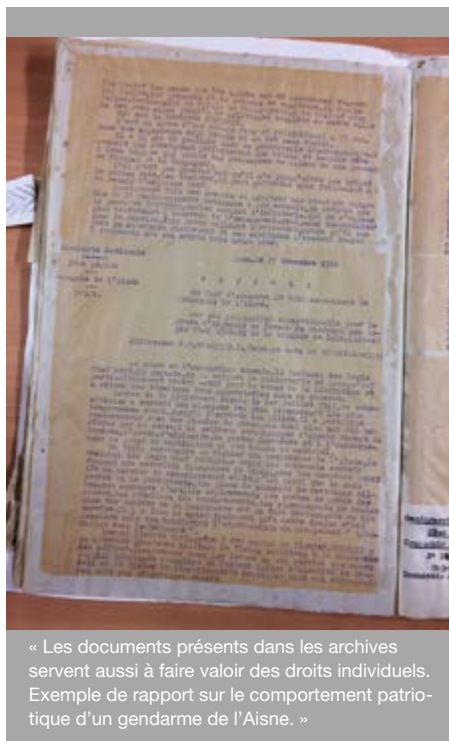
(2) Le code du patrimoine distingue archives courantes, intermédiaires et définitives (article R212 alinéas 10, 11 et 12). Il précise ces notions pour le ministère des Armées dans son article R212-66.

unités pour être conservés indépendamment de la clef de répartition. Les archives ne se détruisent pas n'importe comment : protégées par le code du patrimoine², elles ne sont éliminées qu'après accord

du SHD. Un immense travail d'identification des archives s'est donc effectué partout en France, entraînant la création de milliers de bordereaux de versement ou d'élimination.

La première vague, quasiment achevée à l'heure actuelle, a concerné les archives produites jusqu'en 2004. Près de 6 km linéaires d'archives définitives ont ainsi été intégrés dans les fonds du SHD, le reste étant éliminé. Dans le même temps, l'échantillonnage était appliqué aux archives historiques antérieures (globalement jusqu'à 1965), ce qui a permis de libérer des rayonnages. Une seconde vague portera sur les archives des brigades 2004-

2008. La production documentaire des échelons supérieurs (compagnies/escadrons, groupement, régions) devra ensuite être traitée.



« Les documents présents dans les archives servent aussi à faire valoir des droits individuels. Exemple de rapport sur le comportement patriotique d'un gendarme de l'Aisne. »

Remplacer les papiers à en-tête ne suffit pas lorsque l'on change de ministère

L'année 2008 constitue une charnière car elle est celle du changement de ministère de tutelle. Le SHD reste compétent pour ce qui relève des ressources humaines et des missions militaires (gendarmeries spécialisées hors GTA et prévôté), le reste étant

destiné aux archives départementales et aux archives nationales. Les modalités de versement restent encore à définir dans le détail. Pour l'heure, un protocole signé en avril 2016 répartit les compétences en matière d'archives entre la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA - Armées), la direction générale de la gendarmerie nationale (Intérieur) et le service interministériel des archives de France (SIAF - Culture). La gendarmerie consacre pour le moment une trentaine de personnes aux questions de patrimoine. Illustrant toute la diversité de l'arme (officiers et sous-officiers de gendarmerie, du corps technique et administratif, gendarmes adjoints volontaires et personnel civil), elles sont postées au sein du SHD. Les métiers exercés sont divers, de l'historien au secrétaire administratif, mais les archivistes de métier y sont une toute petite minorité.

Or, la gestion des archives ne saurait être confiée à des amateurs. Les subtilités liées à la gestion du cycle de vie du document, aux délais de communicabilité, aux classifications, aux différentes catégories d'archives ou aux autorisations d'élimination nécessitent une formation solide. Par ailleurs, certaines questions se posent de

(3) Sans utilité opérationnelle pour les unités, elles sont trop récentes pour être versées définitivement et font l'objet de sollicitations administratives ou judiciaires.

manière inédite : que faire des archives des unités dissoutes et des archives dites intermédiaires³ ? Est-il nécessaire de conserver une structure de traitement centralisé des

archives intermédiaires ? Comment procéder avec celles des unités d'outre-mer, dont le rapatriement provisoire sur la métropole aurait un coût important ? Quelle architecture organique pour s'occuper des archives ? S'agissant de cette dernière question, les mesures qui commencent à se mettre en place (en particulier sur le rôle de référent « archives » des officiers chefs des groupes de soutien ressources humaines des groupements) restent encore insuffisantes.



« Journal de marche et opération d'une unité de gendarmerie en Indochine. Le garde Jules Maison est tué le 10 janvier 1948. Le rédacteur a inscrit le jour de son inhumation, le 12 janvier : nous pensons à sa jeune femme, à ses huit jours de mariage... »

© SHD

Pour une vision stratégique des archives

Le texte qui arrête les modalités de gestion des archives de la gendarmerie, une circulaire de 1996, est aujourd'hui obsolète. Il cite des organismes et des structures qui ont cessé d'exister et les procédures qu'il décrit ne sont plus adaptées à la gendarmerie contemporaine. Il est nécessaire qu'un nouveau règlement traite de l'ensemble des questions liées aux archives.

(4) La découverte d'un fonds d'environ 3000 documents de la Gestapo au sein du Service historique de la Défense a fait l'objet d'une convention tripartite entre l'IHA, le SHD et l'université de Trèves afin de permettre le dépouillement des documents. Saisi par les services secrets à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les archives allemandes se sont retrouvées dans les archives du SHD. Ayant un projet de recherche sur la Gestapo, l'université de Trèves, avec le soutien de l'IHA, a pu mettre à disposition une collaboratrice pour examiner le fonds.

Ce nouveau texte devra s'appuyer sur le code du patrimoine bien entendu, sur le protocole tripartite de 2016⁴ et sur des travaux à mener avec le SIAF (Service interministériel des Archives de France) pour définir les modalités de gestion des archives. Les archives intermédiaires constituent sans doute une des questions les plus importantes, en lien direct avec la durée d'utilité administrative (DUA). Il s'agit de la durée légale durant laquelle les documents sont susceptibles d'être utilisés par le producteur. Pendant cette

DUA, aucune élimination ne peut être menée et le service producteur a en charge la conservation des documents et leur exploitation. Le SHD a validé avec la DGGN une DUA de 10 ans pour les unités territoriales, ce qui signifie qu'après ce délai, elles devraient

verser ou éliminer leurs cartons. Dans la réalité, on l'a vu, les brigades ont actuellement une quinzaine d'années d'archives dans leurs locaux, les échelons hiérarchiques supérieurs en conservant plutôt 25 à 30 années. La DUA des PV (10 ans) est courte et le SHD répond chaque année à plusieurs centaines de demandes émanant de la Justice, de services de police judiciaire, de particuliers ou d'anciens militaires sollicitant des informations contenues dans des documents de moins de 30 ans. Toute hausse de la DUA entraîne des questions logistiques majeures, notamment pour le stockage. D'autre part, pour pouvoir être exploitées, ces archives sous DUA doivent bénéficier d'instruments de recherche qui sont actuellement inexistantes. La question du recrutement d'archivistes de métier devrait être posée pour que la gendarmerie puisse s'adapter à son nouvel opérateur archives (le SIAF) pour lequel elle ne sera qu'un producteur supplémentaire et à la place duquel elle n'a pas prévu d'effectuer de recherches d'ordre administratif ou judiciaire. Autant de questions importantes qui engagent la gendarmerie vis-à-vis du public, des institutions et des historiens futurs. De manière plus prosaïque et immédiate, il s'agit aussi de mettre le personnel militaire et civil dans des conditions juridiquement sécurisées, une mauvaise gestion des archives (éliminations incontrôlées, non-respect des conditions de communicabilité, accès à des documents classifiés...) pouvant entraîner des conséquences individuelles et institutionnelles sérieuses.



« La fin des documents papier n'est pas encore pour tout de suite. »

© Delbat / L. Vidá

Vers un futur numérique...

L'avenir est aux archives numériques. Le papier a cependant encore de beaux jours devant lui, d'une part pour des questions de validité juridique des signatures, d'autre part parce que certains documents resteront sans doute encore longtemps imprimés. L'archivage informatique est en soi un sujet qui ne sera pas développé ici. Il pose des défis pour la pérennité de la conservation des données, la lecture des fichiers dans le temps long, la garantie des informations contenues, etc.

Le futur règlement relatif aux archives de la gendarmerie devra bien évidemment prendre en compte cet aspect des choses. L'expérience montre qu'on peut conserver pendant des siècles des parchemins et des vélin écrits à la plume d'oie. Nous ne disposons pas du même recul pour les documents nativement numériques. On peut déjà mesurer les

limites des premiers documents imprimés par l'informatique de bureau (effacement de l'encre, noircissement du papier thermique...). La simple lecture de supports anciens (disquettes 5 pouces un quart ou 3 pouces et demi, disquettes Zip) constitue déjà une difficulté alors que la fin de leur utilisation n'est pas si ancienne (35 ans pour la disquette 5 pouces un quart).

Ainsi, les archives constituent une vaste question qui, si elle s'efface naturellement au quotidien devant les préoccupations opérationnelles, doit bénéficier d'une vraie réflexion stratégique, menée avec des spécialistes, pour le plus grand bien de la gendarmerie et du public.

L'AUTEUR

Le colonel Laurent Vidal est délégué au patrimoine de la gendarmerie nationale. Saint-cyrien, il commence sa carrière au sein du 32^e régiment d'artillerie sur système d'arme Pluton puis AuF1. Il rejoint l'EOGN en 1995 et tient des postes de commandement à la tête d'un escadron de gendarmerie mobile (EGM 24/7 Ferrette de 1996 à 1999), de la compagnie de gendarmerie départementale de Rennes (1999-2002) et du groupement de gendarmerie départementale de la Marne (2009-2013). Il sert en administration centrale à la sous-direction de la défense et de l'ordre public de 2002 à 2004, puis au centre de prospective de la gendarmerie nationale de 2005 à 2008. Après un passage au ministère de l'Intérieur (délégation à la prospective et à la stratégie de 2008 à 2009), il sert en tant qu'adjoint au directeur du centre de recherche de l'EOGN de 2013 à 2017. Il est breveté de la 12^e promotion du collège interarmées de Défense (2004-2005).



UN DRESS-CODE SIGNIFIANT ET RÉVÉLATEUR D'UN ÉTAT

Noms de blindés, écus de régions, rondaches de manche, fanions d'unités, boutons d'uniformes : tous sont des attributs chargés de sens et d'histoire. Ils caractérisent des personnels, des histoires de lieux, des faits héroïques et tout ce qui bâtit la légende d'une institution. Ces signes internes à la Gendarmerie sont toutefois pluriels. Ils forment un patchwork complexe du fait qu'ils mêlent des éléments liés aux trois armées et à la Gendarmerie et que cette dernière se décline en subdivisions opérationnelles et de soutien qui sont servies par autant de corps de personnels spécialisés. Il faut également compter avec les effets de modes et les évolutions liées aux progrès technologiques. Ils relèvent d'un patrimoine spécifique qui mérite d'être étudié et qui doit être réglementé pour garder sa cohérence et son caractère signifiant.

Il apparaît utile que de nouveaux textes reprennent les éléments relevant du patrimoine de tradition de la gendarmerie actuelle afin de constituer un référentiel. Le rôle de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie nationale (Delpat), intermédiaire entre le service historique de la Défense et la DGGN, entrera certainement dans tous les processus d'accréditation et d'attribution.

Mobilis in mobili :

les traditions vivantes de la gendarmerie

Par Laurent Vidal

L

Le patrimoine culturel des armées, tant matériel qu'immatériel, est particulièrement riche. Chaque détail, dans le monde symbolique militaire, a une signification précise et renvoie à l'histoire du corps, de l'unité ou du combattant. Le changement de ministère de tutelle, en 2009, n'a pas coupé la gendarmerie nationale de ses racines qui plongent dans sept cents ans d'existence. Un dépoussiérage des textes actuels s'impose néanmoins pour adapter nos codes culturels à notre époque, sans dénaturer notre identité.



LAURENT VIDAL

Colonel de Gendarmerie. Délégation au Patrimoine culturel de la Gendarmerie nationale

Une tenue pas si uniforme

L'armée était autrefois décrite comme la grande muette. Pourtant, pour qui connaît les bons codes, nul besoin de

commentaires pour en savoir déjà long sur un militaire, un véhicule des armées ou une caserne. L'uniforme, qui précise d'emblée la position de son porteur au sein de la pyramide hiérarchique, se lit comme une biographie : outre le grade, il identifie l'armée d'appartenance, l'arme (couleur des attributs, dessin des boutons...), l'unité (insigne de poitrine ou de manche), le nom du militaire (bande patronymique), les spécialités détenues (par les brevets présents sur la poitrine ou sur les manches), les campagnes éventuelles et les mérites particuliers (grâce aux décorations).

L'usure et le type de certains éléments de la tenue pourront même renseigner sur l'ancienneté de service ou de grade. Ainsi, des galons flambants neufs sur l'uniforme de service courant trahissent le promu de fraîche date. A l'inverse, le képi un peu « bahuté » suggère une certaine durée dans le grade.

DISPOSITIONS

MOBILIS IN MOBILI : LES TRADITIONS VIVANTES DE LA GENDARMERIE

Les véhicules sont également bavards. Les marquages militaires normés indiquent l'arme, la grande unité, le régiment et l'unité élémentaire. La plaque d'immatriculation elle-même donne des éléments sur l'armée d'appartenance et sur la date de mise en circulation (les numéros militaires des véhicules de gendarmerie commencent par 2, les deux chiffres suivants indiquant l'année d'entrée en service).

Les noms souvent portés par les blindés évoquent l'histoire des personnels qui les

ont servis et des unités auxquels ils sont affectés.

Les casernes, quartiers et autres bases, enfin, exposent fièrement les caractéristiques de leurs occupants et leur histoire : nom de baptême, matériel en « pot de fleur », architecture même constituent autant d'éléments qui permettent de savoir qu'on est face à un quartier de cavalerie, un établissement de la marine nationale, une brigade de gendarmerie ou une base aérienne.



Les traditions de la gendarmerie amalgament des éléments issus des trois armées et des caractéristiques originales.

© SIRIPA / F. Balsamo

Le gendarme est visiblement un militaire

Quelles que soient les circonstances du service, le gendarme qui agit en tenue se montre pour ce qu'il est, à savoir un militaire remplissant une mission.

Le treillis camouflé, la tenue de maintien de l'ordre, l'uniforme de service courant, la tenue de ville, plus habillée avec pantalon à bande noire et chemisette ou chemise et cravate, ainsi que la tenue de cérémonie répondent aux exigences générales des uniformes militaires. Sur chacun d'eux, on retrouve à minima les éléments distinctifs de la gendarmerie (couleur, coupe, marquages éventuels), les insignes de grade et au moins un élément identifiant l'unité (bla-

son brodé sur le bras gauche ou insigne métallique émaillé sur le sein droit).

Les décorations, pendantes ou non, les trèfles et aiguilletes, le ceinturon avec têtes de méduse, les brevets divers et les ron-daches brodées complètent la silhouette.

La coiffure contribue également puissamment à l'identification, y compris auprès des étrangers : le képi, éminemment français, a remplacé le bicorne dans l'image populaire du gendarme. La casquette, mal aimée des militaires et, reconnaissons-le, peu réussie sur le plan esthétique, a quant à elle cédé la place au bonnet de police, à la fois pratique et seyant.



© SIRPA / J. Rocha

Quelle qu'elle soit, la tenue renseigne sur l'appartenance à la gendarmerie, le grade et l'unité du militaire.

Tradition ne rime pas avec immobilisme

La tradition n'est pas une série d'habitudes qui se superposent en strates formant à la longue une gangue à la fois indéformable et inamovible. Elle est d'abord plurielle : la gendarmerie entretient les traditions de la départementale, de la mobile, des gendarmeries spécialisées, des différents corps de personnels qui la composent...

Le patchwork est complexe car il mêle des éléments typiquement liés à la gendarmerie et d'autres issus des trois armées. Soumise aux évolutions des modes et aux progrès technologiques, la coutume est par ailleurs changeante dans le temps. Les écoles, qui voient les promotions successives d'élèves adopter ou aban-

donner des éléments des traditions, en sont des témoins privilégiés. La question de la tenue, déjà abordée par le biais de la casquette, illustre ces variations. Ainsi l'EOGN s'est dotée en 2010 d'une « tenue de tradition » entièrement nouvelle dont certains éléments (la bande d'or du pantalon ou le taconnet) ont suscité un véritable étonnement. Le glissement progressif, pour le service courant, du képi vers une coiffure molle, moins contraignante, s'est effectué de manière moins brutale mais de façon homogène sur le territoire avant d'être entériné par une adaptation du règlement sur la tenue. Les éléments d'identification que constituent les insignes et les fanions d'unité connaissent également des évolutions.



Des textes obsolètes pour des traditions vivantes : remise du drapeau par le directeur général de la gendarmerie nationale au commandant de la gendarmerie d'outre-mer le 18 juin 2018.

Un dispositif réglementaire obsolète

Le texte qui régit actuellement ces éléments date de 1993 et ne correspond plus, dans le détail, aux besoins d'aujourd'hui. S'agissant des insignes, la révolution majeure pour la gendarmerie a été l'apparition sur les manches droites des polos et chemises bleus d'un velcro rond. Les rondaches brodées destinées à y être fixées étaient au départ limitées à un petit nombre de modèles homologués. La pratique et une sorte de « syndrome du velcro vide » a amené certaines unités à créer des rondaches et à les arborer sur la tenue. Il s'agissait principalement de manifester une appartenance à une entité particulière. Le commandement n'ayant pas eu de réaction vis-à-vis du phénomène de ces rondaches de fantaisie (voire l'encourageant en demandant lui-même de nouvelles rondaches), il s'est amplifié et généralisé. Face à une situation devenue insatisfaisante sur le plan réglementaire et potentiellement gênante si un insigne contenait des images ou un message incorrects (qu'on se rappelle « l'affaire » du militaire photographié au Tchad avec un bandeau figurant une mâchoire de squelette), une note-express a été signée en mars 2018 pour replacer les rondaches sous le contrôle des chefs hiérarchiques. Désormais, le port de rondaches de création locale est soumis à l'autorisation du commandant de région. Les quelques limitations imposées dans ce domaine laissent le champ largement libre aux militaires qui souhaitent affirmer leur appartenance à une brigade, un escadron ou un bureau d'état-major, par exemple. En ce qui concerne les

fanions d'unité, la gendarmerie a mis fin en 2012 à une curiosité parfois mal vécue : les compagnies de gendarmerie départementale et les escadrons départementaux de sécurité routière se sont vus attribuer un fanion d'unité. Jusqu'à cette date, seuls les escadrons de gendarmerie mobile en disposaient, de même que les groupements, tant de GD que de GM. D'un seul coup, plus de quatre cents fanions ont été homologués. Différée pour des raisons budgétaires, la confection des fanions s'est effectuée progressivement et la plupart des compagnies ont aujourd'hui leur leur. Des unités plus atypiques, qui n'existaient pas en 1993, en ont également été dotées, comme les pelotons d'intervention interrégionaux, devenus antennes du GIGN. Le dispositif prévu par l'instruction 26.600 de 1993 est complètement obsolète et doit être remis à jour pour prendre en compte les nouvelles structures que la gendarmerie a mises sur pied.



Les questions de boutons et d'insignes ne sont pas une simple affaire de boutiquiers ou de modistes.

© Delpat gendarmerie/ V. Chaffaugéan

Un texte pour le présent et l'avenir

L'ambition est d'écrire un nouveau texte pour définir les éléments relevant du patrimoine de tradition de la gendarmerie en prenant en compte l'institution telle qu'elle est aujourd'hui. A ce titre, il constituera la référence

(1) Une rondache ou rouelle est un bouclier forme circulaire et généralement de taille moyenne. Il désigne maintenant un insigne circulaire en tissu brodé porté sur le bras.

pour ce qui a trait aux emblèmes et fanions ainsi qu'à l'ensemble des insignes (écus de tradition ou d'unité, rondaches¹ homologuées, rondaches

soumises à autorisation de port des chefs hiérarchiques, brevets métalliques de technicité).



Rondache de l'inspection générale.

Il intégrera les dispositions de la note-express de 2018. D'autre part, les insignes de promotion, jusqu'alors absents des textes, seront également traités (une trentaine d'insignes de promotions d'élèves-officiers et d'élèves sous-offi-

ciers sont homologués chaque année). Sur un plan plus général, le rôle de la délégation au patrimoine culturel de la gendarmerie nationale (Delpat) sera clairement défini. Intermédiaire privilégié entre le service historique de la Défense et la DGGN, la Delpat a vocation à intervenir dans les processus d'homologation des insignes, d'attribution de fanions ou de drapeaux et de choix des parrains de promotion de l'EOGN ou de casernes. La liste des unités titulaires d'emblèmes et de fanions sera mise à jour, incluant la définition de couleurs conventionnelles des unités en fonction de leur numéro d'ordre (la création des fanions de compagnie a imposé de les définir jusqu'au huitième numéro). De même, le texte mettra à jour la définition de la couleur des attributs des formations de la gendarmerie. Les évolutions d'organisation depuis 1993 ont en effet vu la création de nouvelles formations pour lesquelles il importe de définir une couleur de bouton (or ou argent).

Soyons modernes, entretenons nos traditions !

Chaque gendarme revendiquant plus d'une quinzaine d'années de service peut témoigner des nombreux changements qui sont intervenus dans l'image renvoyée par la gendarmerie vers le public. Les matériels ont changé, bien sûr, comme les uniformes. L'œil averti peut également constater l'apparition de nouveautés dans les détails : les aspirants

de gendarmerie portent désormais des attributs argent, des rondaches personnalisées fleurissent sur les polos, de nouveaux brevets parent les vareuses et les chemises des spécialistes, des fanions trouvent leur place parmi les troupes en armes, à côté des commandants de compagnie... Dans le même temps, l'ADN militaire du gendarme se maintient et continue à s'exprimer au travers du cérémonial, du savoir-être et de l'attachement aux rites traditionnels de l'institution (fête de la Ste Geneviève, baptême des casernes, et des promotions d'écoles...).

L'adaptation des traditions n'est pas un renoncement ou un rejet mais un mouvement naturel que l'institution se doit d'accompagner. Les questions de boutons et d'insignes brodés ne sauraient être assimilées à de simples préoccupations de boutiquier ou de modiste car elles concernent intimement les militaires et, dans une certaine mesure, conditionnent leur esprit de corps. A ce titre, elles méritent l'attention des chefs et doivent pouvoir s'appuyer sur des bases réglementaires actualisées et réalistes.

L'AUTEUR

Le colonel Laurent Vidal est délégué au patrimoine de la gendarmerie nationale. Saint-cyrien, il commence sa carrière au sein du 32^e régiment d'artillerie sur système d'arme Pluton puis AuF1. Il rejoint l'EONG en 1995 et tient des postes de commandement à la tête d'un escadron de gendarmerie mobile (EGM 24/7 Ferrette de 1996 à 1999), de la compagnie de gendarmerie départementale de Rennes (1999-2002) et du groupement de gendarmerie départementale de la Marne (2009-2013). Il sert en administration centrale à la sous-direction de la défense et de l'ordre public de 2002 à 2004, puis au centre de prospective de la gendarmerie nationale de 2005 à 2008. Après un passage au ministère de l'Intérieur (délégation à la prospective et à la stratégie de 2008 à 2009), il sert en tant qu'adjoint au directeur du centre de recherche de l'EONG de 2013 à 2017. Il est breveté de la 12^e promotion du collège interarmées de Défense (2004-2005).

DISPOSITIONS



© Gendarmerie nationale

UNE MÉDAILLE DEDÉE À L'EXCELLENCE ET AU SACRIFICE

La médaille de la gendarmerie nationale est le reflet de valeurs qui caractérisent la Gendarmerie nationale : un sens du sacrifice pour sauver la vie et préserver les droits naturels d'autrui, du devoir accompli même dans des conditions extrêmes, le souci d'intégrer des décisions de commandement dans un ordre public légitime, la perception équilibrée d'un contexte socio-politique et enfin une loyauté légendaire aux principes de la république.

Attribuée à ses personnels les plus valeureux, cette décoration reprend tous les « codes » inscrits dans l'histoire de la gendarmerie : couleurs du ruban, symbole de la justice, heaume empanaché, grenade, etc. Finalement, elle cristallise son essence et elle est un concentré de son patrimoine.

La récompense

de la bravoure : la médaille de la Gendarmerie nationale

L

Le 27 mars 2018, le ministre de l'Intérieur épingle, sur le coussin mortuaire posé sur le cercueil du colonel Beltrame, la médaille de la Gendarmerie, avec palme de bronze, qui vient de lui être conférée à titre posthume. Récompense prestigieuse et de grande valeur, elle permet d'honorer, depuis 1949, les gendarmes qui se sont distingués par des actions d'éclat ou de bravoure, souvent au péril de leur vie. Près de 70 ans après sa création, elle incarne toujours l'excellence et rappelle les périls encourus quotidiennement par les gendarmes.



JEAN-FRANÇOIS DUBOS

Chef du département de la bibliothèque. Service historique de la Défense

Une médaille spécifique pour la Gendarmerie

Alors que l'histoire pluriséculaire de la maréchaussée est jalonnée d'innombrables actes de bra-

voure, ce n'est paradoxalement que par le décret du 5 septembre 1949 (n° 49-1219) qu'a été créée une « médaille d'honneur de la Gendarmerie », transformée par le décret du 30 novembre 1950 (n° 50-1491) en « médaille de la Gendarmerie nationale ». Cette modification sémantique ne changeait pas l'esprit de la décoration, destinée « aux officiers et sous-officiers ayant fait l'objet d'une citation à l'ordre de la Gendarmerie, ainsi qu'aux personnalités étrangères à l'arme lui ayant rendu des services importants ou qui, par leur aide particulièrement méritoire à l'occasion de ses missions spéciales, se sont acquis des titres à sa reconnaissance. » (article 1^{er}).

Cette décoration, qui voit le jour après la croix de Guerre (créée en 1915 et réactivée en 1921 puis en 1939) et avant la croix de la Valeur militaire (1956), est une décoration analogue, puisqu'elle permet de matérialiser les citations reçues

DISPOSITIONS

LA RÉCOMPENSE DE LA BRAVOURE : LA MÉDAILLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

à l'ordre de la Gendarmerie. Celles-ci prennent la forme d'une petite grenade enflammée de bronze, fixée sur le ruban. Il se porte autant de grenades que de citations reçues.



Médaille de la Gendarmerie nationale.

Le décret du 26 juillet 2004 (n° 2004-733) a réformé ce dispositif en le calquant sur celui de la croix de Guerre et de la croix de la Valeur militaire. Désormais, il existe quatre niveaux de citations, comme pour ces deux décorations : citation à l'ordre

du régiment ou de la brigade (matérialisée par une étoile de bronze), à l'ordre de la division (étoile d'argent), du corps d'armée (étoile de vermeil) ou de la Gendarmerie (palme de bronze). Les citations antérieures à 2004, et ayant donné lieu à l'attribution d'une grenade de bronze, sont considérées comme des citations à l'ordre du corps d'armée, ce qui témoigne du haut niveau des récompenses décernées.

Chaque citation, qui constitue un titre de guerre, fait l'objet d'un texte bref, qui rappelle les faits et le comportement du récipiendaire sur le diplôme qui est remis.

Comme précédemment, le titulaire de la médaille porte autant d'agrafes différentes sur le ruban qu'il a reçu de citations. Grâce à cet ingénieux système imaginé pendant la Première Guerre mondiale, il est désormais possible de déterminer visuellement le nombre et le niveau des citations reçues par un gendarme. Seuls les récipiendaires étrangers à l'arme, qui l'ont reçue sans citation, portent le ruban vierge de toute agrafe. C'est le cas également des militaires de la gendarmerie décorés « pour leurs activités ou travaux remarquables ayant conduit à donner une impulsion décisive au service général de l'arme » (art 4 du décret de 2004). De nombreux officiers généraux sont d'ailleurs décorés pour cela, souvent au moment où ils quittent le service actif.



© Musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie

Une décoration-symbole

Formellement, la médaille de la Gendarmerie se présente comme un condensé de la symbolique de l'institution. Due au graveur Olivier, uniquement fabriquée par la Monnaie de Paris sur commande de la Gendarmerie nationale, elle en reprend de nombreux éléments.

L'insigne se présente sous la forme d'une médaille ronde en bronze, d'un diamètre de 36 mm. Alors que la majorité des décorations françaises portent à l'avant l'effigie de la République, sous les

traits d'une Marianne ou d'une Cérès, la médaille de la Gendarmerie présente quant à elle un heaume, de type « armet », empanaché, de trois-quarts gauche. Cet élément symbolique est récurrent dans la Gendarmerie, notamment dans ses insignes de poitrine. Le tout, brochant une épée en pal évocatrice de la dimension militaire de l'arme, est entouré de la légende « Gendarmerie nationale ».

Le revers de la médaille est très sobre, portant sur les deux-tiers du pourtour

une couronne de feuilles de chêne, symbole de la gloire militaire. Seuls les mots « courage » et « discipline » complètent la composition du revers, dans sa partie supérieure, laissant libre un espace central où le nom du récipiendaire est généralement gravé.

Fait rare en matière de décorations, la médaille de la Gendarmerie n'a pas connu, depuis sa création, de variantes ou de modifications quant à sa forme et son esthétique, même si l'on rencontre parfois des modèles argentés ou dorés sans caractère officiel.

La médaille est suspendue au ruban au moyen d'une bélière ornée reprenant l'esthétique de la grenade enflammée, du modèle dit « bois-de-cerf », entourée d'une couronne de feuillages qui est un symbole des troupes d'élite. Cette bélière dissimule l'anneau dans lequel est passé le ruban.

La composition du ruban révèle un souci avéré de doter la décoration d'une forte identité puisque ses couleurs sont celles caractéristiques de la Gendarmerie. En effet, le ruban porte en son centre une bande jaune bordée de deux liserés blancs. L'idée que les deux liserés blancs figurent les deux subdivisions d'armes (départementale et mobile) est évoquée dans un numéro spécial Gendarmerie de 1974. Cette interprétation est toutefois soumise à caution. En effet,

ces deux couleurs reprennent celles de la banderole de giberne portée par les archers de Maréchaussée depuis Louis XV puis par les gendarmes jusque sous la IIIe République. De même on ne peut pas dire que le jaune est la couleur de la Maréchaussée car c'est aussi celle des banderoles, des culottes de peau de la Légion de Gendarmerie d'élite sous l'Empire. La Maréchaussée avait la livrée royale Bleu et rouge. Ces deux couleurs dominent les uniformes de la Maréchaussée puis de la gendarmerie depuis l'adoption de la tenue sous Louis XV. Elles sont d'ailleurs reprises sur le ruban de la médaille sous la forme d'une bande « bleu gendarme » bordée à l'extérieur d'un liseré rouge.

Quelques décorés de la médaille de la Gendarmerie

Comme pour la croix de Guerre, la médaille de la Gendarmerie peut être attribuée sans critère de grade. Ainsi, à tous les échelons de la hiérarchie, des gendarmes l'ont obtenue pour des actes de bravoure, souvent accompagnés de blessures, voire à titre posthume.

Le premier gendarme à avoir été honoré de la médaille de la Gendarmerie fut le maréchal des logis-chef Cadot, décoré à Besançon le 27 juillet 1950. Il avait porté les premiers secours lors d'une catastrophe ferroviaire, sauvé la vie de trois passagers d'un train et sécurisé la zone tout en mettant en fuite des pillards.

Beaucoup de décorés le furent pour avoir versé leur sang lors d'opérations parfois très médiatisées, tels Christian Prouteau, fondateur du GIGN, après une intervention en 1980 à Pauillac où il fut blessé au visage ; Thierry Prugnaud, ancien tireur de précision au GIGN ayant participé à l'assaut de l'Airbus à Marignane pour en libérer les otages le 26 décembre 1994 ; ou encore l'ADC Francis Tiré, grièvement blessé en avril 2012 par un forcené.



L'adjutant-chef Francis Tiré reçoit, à Ambert, la médaille de la gendarmerie nationale. Il avait été grièvement blessé lors d'une intervention sur un forcené sur la commune de Beurières.

Parmi les récipiendaires de cette haute récompense, citons le gendarme Alain Nicolas qui, en 2010, alors qu'il appartient au groupe des pelotons d'intervention de Guyane, est décoré de la médaille de la Gendarmerie, avec étoile d'argent, pour avoir mené à son terme

l'arrestation d'un malfaiteur malgré une blessure reçue à la main. Quelques années plus tard, alors qu'il est adjudant à l'antenne d'Orange du GIGN, il est tué par un forcené le 21 mai 2016. Nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume, il reçoit en outre la médaille de la Gendarmerie avec palme de bronze.

Depuis sa création, la médaille a toujours été attribuée avec une grande parcimonie et la part des attributions à titre posthume est de l'ordre de 50 %. Ainsi, si l'on observe les statistiques d'attribution sur les 25 premières années d'existence de la décoration, de 1950 à 1974, pendant laquelle la Gendarmerie est activement engagée dans les opérations militaires en Algérie, le nombre d'attributions de la médaille est modeste. Elle est décernée 1 014 fois, dont 456 à titre posthume, soit une moyenne d'à peine 40 médailles par an. Au 1^{er} janvier 1992, seules 1 336 médailles avaient été décernées, soit seulement 322 de plus, pour une moyenne de moins de 18 médailles par an entre 1975 et 1992.

De ce fait, la médaille de la gendarmerie est revêtue d'une grande aura, jouissant à la fois du prestige d'attributions très limitées, aux motifs toujours élogieux, voire glorieux.

Par ailleurs, parmi ses récipiendaires, deux présentent un profil pour le moins

atypique, puisqu'il s'agit de chiens ! Le premier, Gamin, a été décoré en 1958. Grièvement blessé lors d'une opération en Algérie, il avait permis de pister une importante bande rebelle qui fut, grâce à lui, neutralisée. Son maître-chien, le gendarme Godefroid, avait été tué dès le début de l'assaut, et Gamin le veilla, refusant de quitter le corps de son maître.

45 ans plus tard, un deuxième chien reçoit la médaille de la Gendarmerie. Il s'agit d'Alan, lui-aussi blessé par balles, alors qu'il participe à l'arrestation de terroristes, le 5 décembre 2001. Sa citation précise qu'il a été blessé en tentant d'immobiliser l'un des hommes qui ouvrait le feu sur les éléments du PSIG qui intervenaient.



Gamin fut décoré pour sa conduite en opération et sa loyauté envers son maître décédé.

© SFPFA

Enfin, il convient de noter que la médaille de la Gendarmerie ne peut être remise à titre collectif (article 2 de l'arrêté du 6 janvier 1950 relatif aux modalités d'application du décret du 5 septembre 1949). C'est la raison pour laquelle le drapeau du GIGN a reçu, le 17 juin 2015, la médaille de la sécurité intérieure, échelon or, suite à l'intervention de Dammartin-en-Goële qui a permis la neutralisation des frères Kouachi. Cette spécificité de la médaille de la Gendarmerie implique que, contrairement à la croix de Guerre ou à la croix de la Valeur militaire, il n'existe pas de fourragère à ses couleurs.

À l'aube de célébrer ses 70 ans d'existence, la médaille de la Gendarmerie rappelle, à chacune de ses rares attributions, les mérites que se sont acquis les militaires de la Gendarmerie nationale. Au-delà d'une récompense, si prestigieuse soit-elle, elle est aussi un élément fort de l'identité culturelle et du patrimoine de l'arme, à la fois symbole et marqueur de son histoire.

NDLR : Nous remercions Monsieur Tom Dutheil qui a bien voulu nous communiquer les images issues des collections du musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

L'AUTEUR

Conservateur en chef, Jean-François Dubos est responsable de la bibliothèque du Service historique de la Défense. Il est par ailleurs vice-président de la Société d'histoire des ordres et décorations.

DISPOSITIONS



© SHD

UNE SOURCE D'INFORMATION D'UNE VALEUR CONSIDERABLE

Les archives de la Gendarmerie nationale sont en grande partie conservées par le Service historique de la défense. Il est en effet le premier dépôt d'archives, devant les Archives nationales et les Archives diplomatiques. Fonds et collections sont aux dimensions du monde : elles embrassent, à titre d'exemple, tant l'empire colonial français, que les rapports des attachés militaires et navals ou les analyses des services de renseignement. Elles recèlent l'histoire des territoires et celle des populations. Il s'agit d'une source d'une importance considérable. La politique suivie par le ministère des Armées en matière de communication d'archives fait du SHD un des grands pôles de la recherche en histoire contemporaine et en sciences politiques.

Le Service historique

de la Défense, entre patrimoine
et recherche

Par **Thierry Sarmant**

L

Les archives de la Gendarmerie nationale sont en grande partie conservées par une institution à la fois jeune et pluriséculaire : le Service historique de la Défense. Cet organisme est jeune parce qu'il a été créé en 2005 par la réunion des services historiques de l'armée de Terre, de la Marine, de l'armée de l'Air et de la Gendarmerie, d'une part, et des archives de l'armement et des personnels civils et militaires du ministère des

Armées, de l'autre. Il est aussi vieux de plusieurs siècles, car il est l'héritier direct du « Dépôt de la Guerre », service d'archives constitué à partir de 1688 par le ministre Louvois.



THIERRY SARMANT

Conservateur en chef du patrimoine. Chef du Centre historique des archives. Service historique de la Défense. Château de Vincennes

Le premier service d'archives français
Le Service historique

gère actuellement une dizaine de sites répartis sur tout le territoire national. Au château de Vincennes se trouvent la direction du Service et le Centre historique des archives, qui conserve notamment les fonds provenant de la Gendarmerie. Vincennes, ancienne résidence royale, est en quelque sorte le « navire-amiral » du SHD. Dans ses Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de France, publiés en 1788, Guillaume Poncet de La Grave, un des premiers historiens du site, nous apprend que le cardinal Mazarin avait le projet de réunir dans le Donjon les « archives de l'État ». L'idée d'utiliser le château de Charles V et de Louis XIV comme cadre prestigieux du patrimoine historique de la Nation s'est concrétisée trois siècles plus tard : ce fut d'abord l'installation, en 1925, au pavillon de la Reine, de la « Bibliothèque-musée de la Guerre », l'actuelle Bibliothèque internationale de documentation contemporaine ; ce fut ensuite, en 1949, l'arrivée au pavillon du Roi du Service historique de l'Armée

DISPOSITIONS

LE SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE, ENTRE PATRIMOINE ET RECHERCHE

rejoint ultérieurement par les Services historiques de l'armée de l'Air, de la Marine et de la Gendarmerie nationale.



Le château de Vincennes est maintenant un des centres névralgiques de la supervision du patrimoine historique des armées.

© SHD

L'ancienne manufacture d'armes de Châtellerault abrite le Centre des archives de l'armement et du personnel civil. Le Centre des archives du personnel militaire (ex-BCAAM) est implanté dans la caserne Bernadotte de Pau. Les archives des victimes des conflits contemporains, issues du ministère des Anciens Combattants, sont à Caen. Enfin, le SHD dispose de cinq implantations portuaires, héritage des anciennes préfectures maritimes : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

La réunion sous une seule autorité de plusieurs dépôts d'archives parfois fort anciens a donné naissance au principal conservatoire du patrimoine écrit français. Avec 450 kilomètres linéaires de rayonnages occupés, le Service historique est en effet le premier dépôt d'archives nationales, devant les Archives nationales et les Archives diplomatiques.



Projet d'extension du château de Vincennes en établissement d'artillerie.

La qualité égale la quantité : les fonds de l'armée de Terre remontent au début du XVII^e siècle. Les collections de cartes imprimées et manuscrites, souvent rarissimes, comptent plus de 60 000 unités. Le SHD peut s'enorgueillir de conserver une grande partie des plans signés par Vauban, les correspondances de Napoléon Bonaparte avec ses ministres et ses généraux ou les archives des armées de la Grande Guerre.



© SHD

Fonds et collections sont aux dimensions du monde : des milliers de cartons concernent la constitution et la gestion de l'empire colonial français et les guerres d'indépendance qui ont conduit à sa dislocation ; des milliers d'autres contiennent les rapports des attachés militaires et des attachés navals et les analyses des différents services de renseignement.

Chaque visite d'une délégation étrangère à Vincennes est l'occasion de mettre au jour des documents dont la présence dans nos fonds peut paraître surprenante : des photographies aériennes montrant la topographie du Vietnam avant les bombardements américains des années soixante, un plan de Pékin de facture chinoise tracé à la fin du XVIIIe siècle ; un recueil d'observations sur l'astrologie persane composé par un officier en mission à Téhéran vers 1860... On est souvent loin du domaine purement militaire. L'histoire des territoires et celle des populations trouvent au SHD des sources d'une importance considérable.



© SHD

Les fonds documentaires comportent des collections variées et complexes qui reflètent leur ouverture sur les territoires au-delà du domaine militaire.

Quant aux archives de la Gendarmerie nationale, elles ont fait l'objet d'une centralisation tardive qui explique que les fonds ne soient pleinement cohérents qu'après 1940, même si l'on peut parfois rencontrer des documents remontant à la seconde moitié du XIX^e siècle.



Plaque mortuaire du Gendarme Edmond Frezouls.

Classés en fonction de leur provenance, ces fonds proviennent du commandement supérieur et des organismes centraux, de la gendarmerie départementale, de la gendarmerie mobile, de la Garde républicaine, des gendarmeries spécialisées, des écoles, des prévôtés et des autres formations et unités implantées hors du territoire français.



Les fonds documentaires de la Gendarmerie nationale proviennent de tous ses échelons.

L'ouverture des archives

La majorité des archives conservées par le Service historique de la Défense sont des archives publiques dont l'accès est régi par le Code du patrimoine. Le principe général est celui d'un accès libre et immédiat aux archives, sous réserve de délais spéciaux destinés à protéger les informations dont la communication porte atteinte aux secrets prévus par la loi. Seules demeurent incommunicables, quel que soit le délai écoulé, les archives dont la communication risquerait de diffuser des informations relatives

aux armes de destruction massive.

Avant l'expiration des délais spéciaux prévus par le Code du patrimoine, il est possible d'adresser au SHD une demande de dérogation pour la consultation d'archives non librement communicables. Après instruction, la demande est transmise pour décision à la direction des patrimoines de la mémoire et des archives du ministère des Armées (DPMA), ou au secrétariat général de la Défense et de la sécurité nationale lorsque la demande porte sur des documents produits par ce dernier. Le chef du Service historique bénéficie d'une délégation de la part du ministre des Armées qui l'autorise à statuer en ce qui concerne les demandes portant sur les états signalétiques et des services et les procès-verbaux de gendarmerie.

Quant aux archives d'origine privée, elles sont communiquées selon les conditions définies au moment de leur remise par leur propriétaire et en concertation avec le Service.

La politique libérale suivie par le ministère des Armées en matière de communication d'archives fait du SHD un des grands pôles de la recherche en histoire contemporaine et en sciences politiques.

Patrimoine et recherche

Le Service historique de la Défense n'est pas qu'un service d'archives. Sa bibliothèque, qui compte un million de volumes,

est une référence européenne en histoire militaire et travaille en étroite collaboration avec la Bibliothèque nationale de France pour alimenter le célèbre site Gallica de numérisation du patrimoine écrit français. Ses collections d'objets, riches de plusieurs dizaines de milliers d'insignes et de drapeaux, en font un grand musée de la symbolique militaire française.



Salle des Emblèmes.

© France 3 Alpes, Auvergne et Rhône-Alpes

Surtout, comme son nom l'indique, le Service historique de la défense, principal organisme de recherche historique du ministère des Armées, est chargé de coordonner ce domaine d'activité à l'échelle du ministère. Au sein du Service, plusieurs dizaines de chercheurs, civils et militaires,

DISPOSITIONS

LE SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE, ENTRE PATRIMOINE ET RECHERCHE

historiens universitaires ou archivistes de formation, produisent livres, études et articles sur une gamme de sujets qui s'étend du Moyen Age jusqu'au temps présent. Le SHD publie une revue trimestrielle, la *Revue historique des armées*, organise périodiquement des colloques et des journées d'étude et collabore étroitement avec les délégations au patrimoine des armées et de la Gendarmerie, avec les musées relevant du ministère des Armées et avec les centres de recherche en histoire militaire des armées et des universités. Il noue aussi des partenariats avec ses homologues étrangers, services d'archives et centres de recherche en histoire militaire tels que le ZMS de la Bundeswehr.

Le Service historique conduit également des travaux au profit des cabinets ministériels, du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, de l'état-major des armées – notamment le centre interarmées de concepts, doctrines et expérimentations ou encore le centre de planification et de conduite des opérations – et des états-majors d'armée.

Les historiens du Service ont enfin des activités d'enseignement portant sur l'histoire de la défense nationale française dans l'ensemble de ses déclinaisons. Cet enseignement est délivré au profit des écoles militaires de formation initiale (École des officiers de la Gendarmerie nationale, École navale), de l'enseignement

militaire supérieur (Cours supérieur interarmées, École de guerre, Centre des hautes études militaires) et des universités.



Salle de lecture.

© SHD

Signalons pour finir que les chercheurs du monde entier affluent dans la salle de lecture du château de Vincennes. C'est encore un moyen pour le SHD de constituer un réseau international d'échanges et de correspondants. Avec la mise en ligne des instruments de recherche du Service sur le site Internet qui lui est propre comme sur le Portail Francearchives, avec la mise à disposition croissante d'archives numérisées sur le site *Mémoire des hommes*, le Service historique de la Défense devient à la fois un grand laboratoire des sciences humaines et un élément du patrimoine universel, accessible en tout point du monde.

Le service d'archives de la Défense



Service historique de la Défense

Vincennes

POUR EN SAVOIR PLUS :

Vient de paraître un *Guide des archives et de la bibliothèque du Service historique de la Défense*, sous la direction d'Henri Zuber, Thierry Sarmant et Bertrand Fonck, Vincennes, 2017, 758 pages. 200 illustrations en couleur. 22 euros.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Général de division **Philippe GUIMBERT**

RÉDACTION

Directeur de la rédaction :
Général d'armée (2S) **Marc WATIN-AUGOUARD**,
directeur du centre de recherche de l'EONG

RÉDACTEUR EN CHEF

Colonel (ER) **Philippe DURAND**

MAQUETTISTE PAO

Maréchal des logis-chef **Anne PELLETIER**
SDG

COMITÉ DE RÉDACTION

- Général de corps d'armée **Christian RODRIGUEZ**,
major général de la Gendarmerie nationale
- Général de corps d'armée **Thibault MORTEROL**,
Commandant des écoles de la Gendarmerie nationale
 - Général de division **Philippe GUIMBERT**,
Conseiller communication du directeur général
de la Gendarmerie nationale - chef du Sirpa-gendarmerie
 - Lieutenant-colonel **Jean-Marc JAFFRÉ**,
Directeur-adjoint au centre de recherche de l'EONG

COMITÉ DE LECTURE

- Général d'armée **David GALTIER**,
Inspecteur général des armées – gendarmerie
- Général de corps d'armée **Christian RODRIGUEZ**
Major général de la Gendarmerie nationale
- Général de corps d'armée **Thibault MORTEROL**,
Commandant des écoles de la Gendarmerie nationale
 - Général de corps d'armée **François GIERÉ**,
Directeur des opérations et de l'emploi
 - Général de division **Philippe GUIMBERT**,
Conseiller communication du directeur général
de la Gendarmerie nationale - chef du Sirpa-gendarmerie
 - Colonel **Laurent VIDAL**,
délégué au patrimoine – DGGN
 - Lieutenant-colonel **Édouard EBEL**,
département gendarmerie au sein
du service historique de la Défense

DÉPOT LÉGAL

Raison sociale de l'éditeur :
CREONG, avenue du 13^e Dragons,
77010 Melun cedex
Général (2S) Watin-Augouard
Imprimerie : SDG - 11 rue Paul Claudel
87000 Limoges
Septembre 2018
ISSN 1243-5619



Forum International
de la Cybersecurité

SECURITY AND PRIVACY BY DESIGN

Europe ticks off!



Security and privacy by design

La protection de la vie privée dès la conception vise à agir de manière proactive et préventive, avant qu'une nouvelle technologie, parce qu'elle facilite le traitement de données personnelles, n'entraîne de nombreuses violations de la protection des données. Véritable exigence "business", nouvel impératif juridique avec le RGPD, le "by design" soulève de multiples défis : Psychologique en admettant que seule une sécurité dynamique peut pallier l'impossibilité d'une sécurisation totale d'un système, technique en couvrant tout le cycle de vie des produits, humain en formant les usagers, les concepteurs et les acteurs de la sécurité dont nous aurons besoin demain.